

Rapport annuel 2018



Notre mission

Créer de la valeur à long terme pour notre actionnaire en servant les intérêts de nos clients et des collectivités que nous desservons

Nos valeurs organisationnelles

Travail d'équipe, intégrité, excellence et service

Notre vision

Hydro Ottawa - un partenaire d'excellence dans un avenir énergétique intelligent



TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration et du président et chef de la direction	2
Faits saillants financiers	4
Progrès réalisés par rapport au plan	5
Valeur pour la clientèle	6
Santé financière	8
Efficacité organisationnelle	10
Mission sociale	12
Analyse de la direction	14
Profil de la Société	15
Notre orientation stratégique	16
Vue d'ensemble du secteur de l'électricité	19
Capacité d'obtenir des résultats	21
Résultats	24
Risques et incertitudes	35
Perspectives d'avenir	39
États financiers consolidés	40
Rémunération des membres de la haute direction	98
Gouvernance de la Société	100
Membres des conseils d'administration	103



Message du président du conseil d'administration et du président et chef de la direction

Au nom du conseil d'administration, de la direction et des employés de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc., nous avons l'honneur de présenter le Rapport annuel 2018 de l'entreprise à son actionnaire, la Ville d'Ottawa. Il s'agit du troisième rapport annuel portant sur les progrès réalisés à l'égard de la vision et des engagements énoncés dans notre *Orientation stratégique 2016-2020*, qui a été approuvée par notre actionnaire en juin 2016.

Une fois encore en 2018 – et, en fait, plus que par le passé – des événements déterminants dans la vie de notre ville et l'exercice de nos activités étaient liés aux conditions météorologiques. Malgré leur extrême violence, les tempêtes de verglas et de vent du printemps ont fait moins de ravages que les tornades qui ont frappé notre territoire de desserte le vendredi 21 septembre. À ce moment, plusieurs quartiers ont subi de graves dommages et de grandes zones de la ville ont été privées de courant. D'ailleurs, nous n'avions pas éprouvé de dommages aussi lourds depuis la tempête de verglas de 1998. Les dégâts ont touché non seulement notre propre réseau de distribution, mais aussi deux postes de transformation essentiels pour nous approvisionner en électricité sur le réseau provincial.

Nous avons dès lors mis en œuvre notre plan d'intervention d'urgence, déployé des équipes sur le terrain, ouvert un centre de commandement doté en personnel en tout temps et communiqué régulièrement de l'information aux clients. La sécurité des employés et de la population était au cœur de toutes nos activités. Au petit matin le lundi 24 septembre, nous avons rebranché 95 % des clients touchés. Dès le mercredi, le service avait été rétabli sur l'ensemble du territoire. Qui plus est, nous avons réussi ce tour de force sans avoir d'accident ayant entraîné une interruption de travail. Nous retenons trois points importants de cette expérience : nos employés font preuve d'un dévouement exemplaire, nos clients nous apportent un solide appui et nos investissements soutenus visant à améliorer la résilience de l'infrastructure sont essentiels.

Malgré les effets perturbateurs des phénomènes météorologiques, nous avons maintenu un rendement financier élevé en 2018. Notre bénéfice net consolidé s'est élevé à 42,1 millions de dollars, en hausse de 6,2 millions par rapport à 2017, en partie grâce à un incitatif ponctuel de 4,1 millions reçu pour le succès de nos efforts sur le plan de l'économie d'énergie et de la gestion de la demande. En fonction de ces résultats, Hydro Ottawa versera à la Ville d'Ottawa des dividendes de 22,3 millions et son rendement des capitaux propres consolidé grimpe à 9,4 %.

Il est important de signaler que le gouvernement provincial a annoncé en mars 2019 son intention de recentrer et de centraliser la mise en œuvre de ses programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande. Les programmes qui restent seront mis en œuvre par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité [SIERE] plutôt que par les sociétés de distribution locale. Ce changement aura une grande incidence sur nos activités, car les programmes dans ces domaines contribuaient à notre bénéfice net et aux dividendes versés à notre actionnaire. Nous n'aurons pas accès à cette source de produits au cours des années à venir. Hydro Ottawa de même que les résidents et les entreprises ont été des chefs de file en matière d'économie d'énergie. Nous poursuivrons notre collaboration avec la SIERE afin que nos clients aient accès aux programmes encore actifs. D'autres réformes de la politique en matière d'électricité sont en cours en Ontario. Nous continuerons de suivre de près l'évolution de la situation et d'y réagir.

Ce qui ne change pas, c'est notre détermination à investir dans le réseau d'électricité et à l'exploiter efficacement, tout en protégeant le plus possible nos clients contre les hausses de coûts. Encore en 2018, nous avons répondu aux attentes élevées de nos clients, qui souhaitent que nous réalisions toutes les économies possibles grâce à l'innovation, à l'amélioration de la productivité et aux mesures de contrôle des coûts. Ces efforts nous ont permis de nous classer au deuxième rang parmi nos pairs en Ontario pour les charges d'exploitation par client les plus basses.



Nous avons également continué de rehausser l'expérience client en améliorant la circulation de l'information et en mettant au point des services novateurs. Les améliorations apportées en 2018 mettaient l'accent sur les médias sociaux, notre application mobile, la communication numérique concernant les pannes ainsi que la convivialité de l'inscription à nos plans de paiement et d'autres activités transactionnelles, par exemple en cas de déménagement. Fait digne de mention, Hydro Ottawa est devenue la première compagnie d'électricité canadienne dont les clients peuvent avoir accès à l'information sur leur compte et à des conseils d'économie d'énergie en utilisant une enceinte intelligente à commande vocale.

Nous avons fait des investissements prudents et stratégiques pour renforcer les composants vieillissants de notre réseau de distribution. À cette fin, nous nous sommes appuyés sur notre plan d'immobilisations approuvé par la Commission de l'énergie de l'Ontario et sur le principe consistant à cibler les investissements de manière que les clients en bénéficient le plus. Les dépenses en immobilisations au titre de notre réseau de distribution ont atteint un niveau record, reflétant en partie les dépenses affectées au remplacement d'actifs rendues nécessaires par les phénomènes météorologiques extrêmes.

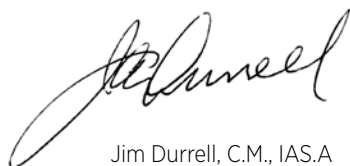
Nous avons aussi maintenu un rendement solide dans nos activités en dehors du secteur de la distribution. L'année 2018 a été la

première année entière d'exploitation de notre nouvelle centrale aux chutes de la Chaudière, qui a fait augmenter de 52 %, soit 13,3 millions de dollars, nos produits tirés de la production d'énergie verte. Nous avons continué d'investir dans nos actifs de production, notamment en amorçant la remise en état de nos deux centrales situées à Gatineau. Après l'achèvement de ces travaux en 2020, nous vendrons à la province de l'Ontario, en vertu de contrats d'approvisionnement d'une durée de 40 ans conclus avec la SIERE, l'électricité produite par ces centrales, ce qui atténuera la pénurie prévue au centre-ville d'Ottawa.

Hydro Ottawa s'est grandement impliquée au sein de la collectivité encore une fois en 2018. Nous avons tendu la main aux principales parties intéressées et fait des investissements très fructueux en faveur d'organismes de bienfaisance pour améliorer le bien-être de la collectivité. À l'interne, la sécurité et le bien-être des employés sont demeurés une priorité incontournable tout au long de l'année.

Au cours d'une année où Hydro Ottawa a dû relever des défis de taille liés à des phénomènes météorologiques, le taux de satisfaction de sa clientèle s'est élevé à 94 % – son meilleur résultat depuis dix ans. À nos yeux, c'est un signe que nous sommes sur la bonne voie. Comme toujours, nous sommes résolus à fournir un service d'électricité fiable en toute sécurité et à prix concurrentiels et à fournir une valeur ajoutée à notre actionnaire, à nos clients et à notre collectivité.

Le président du conseil d'administration



Jim Durrell, C.M., IAS.A

Le président et chef de la direction



Bryce Conrad

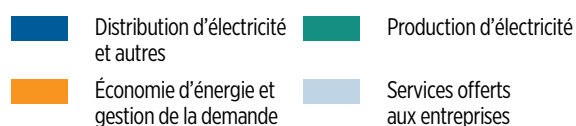
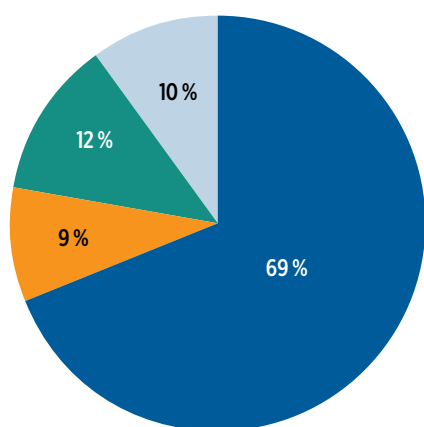
Faits saillants financiers

[en milliers de dollars canadiens]

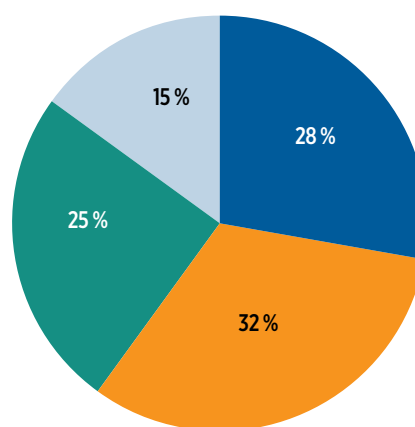
	2018	2017
Exploitation		
Total des produits ¹	1 132 294 \$	1 140 187 \$
Produits tirés de la distribution d'électricité ¹	180 216 \$	170 982 \$
Produits tirés de la production d'électricité	32 325 \$	22 898 \$
Produits tirés des services offerts aux entreprises	28 998 \$	26 960 \$
Produits tirés de l'économie d'énergie et de la gestion de la demande	24 865 \$	23 976 \$
Résultat avant intérêts, impôt et amortissement ¹	141 675 \$	118 271 \$
Bénéfice net	42 138 \$	35 975 \$
Dividendes	(22 300) \$	(21 900) \$
Bilan		
Total des actifs et des soldes réglementaires	1 855 616 \$	1 732 334 \$
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 573 661 \$	1 391 356 \$
Déventures	773 390 \$	773 168 \$
Capitaux propres	462 882 \$	438 141 \$
Flux de trésorerie		
Exploitation	138 979 \$	91 962 \$
Investissement	(182 747) \$	(148 074) \$
Financement	(21 900) \$	(20 600) \$

¹ Les montants pré-IFRS 14 et le résultat avant intérêts, impôt et amortissement sont des mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus.

Produits selon leur nature ^{1,2}



Charges selon leur nature ^{1,2}



¹ Pré-IFRS 14

² À l'exclusion du recouvrement des coûts liés à l'électricité et de l'achat d'électricité

Progrès réalisés par rapport au plan

Le Rapport annuel 2018 d'Hydro Ottawa est le troisième où l'information est présentée en fonction de l'*Orientation stratégique 2016-2020* de la Société, qui donne un aperçu de sa stratégie commerciale et de ses projections financières pour les cinq prochaines années. Cette stratégie reprend les éléments de base du plan stratégique précédent [*Orientation stratégique 2012-2016*] tout en prenant en compte l'évolution du contexte stratégique et en reflétant les changements importants apportés à la Société elle-même – notamment l'ampleur de ses activités de production d'énergie renouvelable. Elle énonce aussi une nouvelle vision pour Hydro Ottawa – *être un partenaire d'excellence dans un avenir énergétique intelligent*.

La stratégie d'Hydro Ottawa consiste essentiellement à mettre la clientèle au cœur de toutes ses activités. À notre avis, en concentrant nos efforts sur la valeur offerte à nos clients, nous obtiendrons de bons résultats dans tous les aspects du rendement – notre santé financière et la croissance de nos activités, notre efficience et notre efficacité opérationnelles ainsi que notre contribution à la collectivité.

Hydro Ottawa a connu du succès dans le passé en concentrant ses efforts sur quatre aspects clés du rendement – ses quatre secteurs d'intervention clés. Ces quatre secteurs et les objectifs stratégiques correspondants continueront d'orienter nos activités durant la période visée par l'orientation stratégique actuelle. Ils sont à la base de l'information annuelle présentée dans les pages qui suivent.

La valeur pour la clientèle continue de revêtir une importance primordiale et demeure le principal moteur de notre stratégie commerciale.

QUATRE SECTEURS D'INTERVENTION CLÉS

Valeur pour la clientèle

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée

- en fournissant des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins à des tarifs concurrentiels

Santé financière

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Nous favoriserons une croissance durable de nos activités et de nos bénéfices

- en augmentant notre productivité et en recherchant les possibilités de croissance de nos activités qui tirent parti de nos forces, soit nos principales capacités, nos actifs et notre personnel

Efficacité organisationnelle

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement

- en préconisant une culture d'innovation et d'amélioration continue

Mission sociale

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Nous contribuerons au bien-être de notre collectivité

- en agissant en tout temps à titre d'entreprise citoyenne responsable et engagée



Valeur pour la clientèle

Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée... en fournissant des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins à des tarifs concurrentiels.

Rebranchement
dans les trois jours
de 99 % des clients
privés d'électricité
par suite des tornades

Investissement
de 84,7 M\$ pour
préserver la sécurité
et la fiabilité du
réseau de distribution

La stratégie commerciale d'Hydro Ottawa consiste essentiellement à mettre la clientèle au cœur de toutes ses activités. En 2018, nous avons continué de respecter notre engagement fondamental à fournir un service d'électricité fiable – alors même que les phénomènes météorologiques extrêmes deviennent de plus en plus fréquents.

Le territoire que nous desservons a été touché en avril par une grosse tempête de verglas, en mai par une violente tempête de vent et le 21 septembre par des tornades qui ont eu des effets dévastateurs sur plusieurs quartiers d'Ottawa et privé de courant 174 000 clients. Hydro Ottawa a immédiatement déclenché une opération d'urgence et elle a pu rebrancher tous les clients dans les cinq jours suivant les tornades – et tout cela malgré le fait que les effets subis sur le réseau de distribution étaient les plus dévastateurs depuis la tempête de verglas de 1998.

Tous ces phénomènes météorologiques ont forcément eu une incidence sur la durée moyenne des pannes au cours de l'année. Toutefois, cette incidence a été modérée grâce aux améliorations apportées à notre infrastructure physique et à nos capacités de surveillance et d'intervention à distance, qui ont renforcé notre résilience. Par exemple, nous avons modernisé au début de septembre notre système SCADA [Supervisory Control and Data Acquisition], si bien que nous avons été mieux en mesure de surveiller les répercussions sur le réseau et d'intervenir lorsque les tornades se sont abattues quelques jours plus tard.

En 2018, nous avons investi 84,7 millions de dollars dans le renouvellement de notre réseau, notamment pour remplacer des actifs endommagés par les phénomènes météorologiques extrêmes. Motivés par notre souci de fournir une valeur ajoutée à la clientèle et conformément à notre plan d'immobilisations



Taux de participation à la facturation en ligne de 48 % – le plus élevé en Ontario

Lancement d'une fonctionnalité pour haut-parleurs intelligents à la fine pointe du marché

Taux de satisfaction de la clientèle de 94 % – le meilleur résultat depuis dix ans

approuvé par la Commission de l'énergie de l'Ontario, ces investissements ciblaient l'infrastructure vieillissante et d'autres éléments présentant des risques imminents de manque de fiabilité. Nous avons aussi investi 40,9 millions pour répondre à la demande croissante et raccorder au réseau les installations de nouveaux clients. Les dépenses en immobilisations brutes au titre de la distribution ont atteint un niveau record en 2018.

Nous avons également continué de progresser en 2018 en allant bien au-delà des modèles de services publics traditionnels. Nous avons mis en place de nouveaux mécanismes pour aider les clients à signaler plus facilement les pannes, à se tenir informés dans les médias sociaux et à avoir accès à de l'information détaillée en consultant notre carte Info-pannes. Hydro Ottawa est devenue la première compagnie d'électricité canadienne dont les clients peuvent avoir accès à l'information sur leur compte et à des conseils d'économie d'énergie en utilisant une enceinte Alexa ou Google et elle a lancé dans le secteur résidentiel un projet pilote d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Nous avons également simplifié nos services de paiement électronique et de paiement par mensualités pour rendre les transactions plus conviviales. Près de la moitié de nos clients sont maintenant inscrits à la facturation en ligne.

Nous avons continué d'offrir des services et de l'information à l'appui de l'économie d'énergie, notamment par l'entremise de diverses fonctionnalités de notre application mobile, tout en proposant une vaste gamme de programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande dans les secteurs commerciaux et résidentiels en 2018.

Le taux de satisfaction global de notre clientèle s'élève à 94 %, soit notre meilleur résultat à ce chapitre depuis dix ans. En outre, nous avons reçu des commentaires favorables de clients et de parties intéressées qui vantaient l'efficacité de notre intervention par suite des tornades et d'autres phénomènes météorologiques.



Santé financière

Nous favoriserons une croissance durable de nos activités et de nos bénéfices... en augmentant notre productivité et en recherchant les possibilités de croissance de nos activités qui tirent parti de nos forces, soit nos principales capacités, nos actifs et notre personnel.

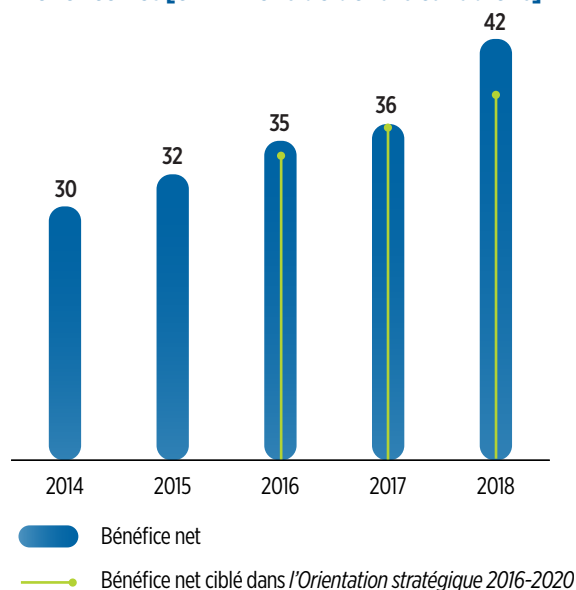
Bénéfice net de 42,1 M\$

Versement de dividendes de 22,3 M\$ à l'actionnaire

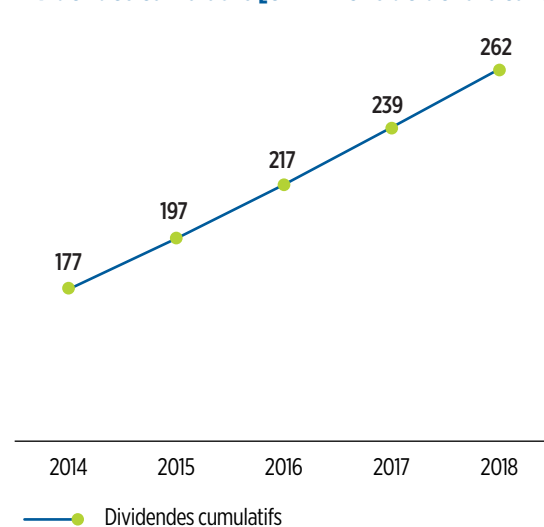
Hydro Ottawa a continué d'obtenir d'excellents résultats financiers en 2018, notamment grâce à un incitatif ponctuel de 4,1 millions de dollars reçu pour le succès de ses efforts sur le plan de l'économie d'énergie et de la gestion de la demande; à la première année entière d'exploitation de la nouvelle centrale aux chutes de la Chaudière, sur la rivière des Outaouais, qui a permis d'accroître de 52 % [13,3 millions] les produits tirés de la protection d'électricité; ainsi qu'au développement soutenu de nouveaux champs d'activité et de nouvelles sources de produits. En raison des modifications à la politique provinciale en matière d'électricité annoncées en mars 2019, Hydro Ottawa ne recevra aucun incitatif pour ses programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande au cours des prochaines années.

Notre bénéfice net consolidé a augmenté de 6,2 millions de dollars pour s'établir à 42,1 millions, surpassant ainsi de 11 % l'engagement pris dans notre *Orientation stratégique 2016-2020*. Avec un rendement des capitaux propres consolidé de 9,4 %, Hydro Ottawa a continué de créer de la valeur pour son unique actionnaire, la Ville d'Ottawa. En fonction du rendement obtenu en 2018, elle lui versera des dividendes de 22,3 millions, ce qui dépasse nettement le plancher établi à 20 millions de dollars, en grande partie grâce à l'incitatif reçu pour l'économie d'énergie et la gestion de la demande. Les dividendes cumulatifs versés depuis 2005 atteignent maintenant 262 millions.

Bénéfice net [en millions de dollars canadiens]



Dividendes cumulatifs [en millions de dollars canadiens]



Rendement des capitaux propres de 9,4 %

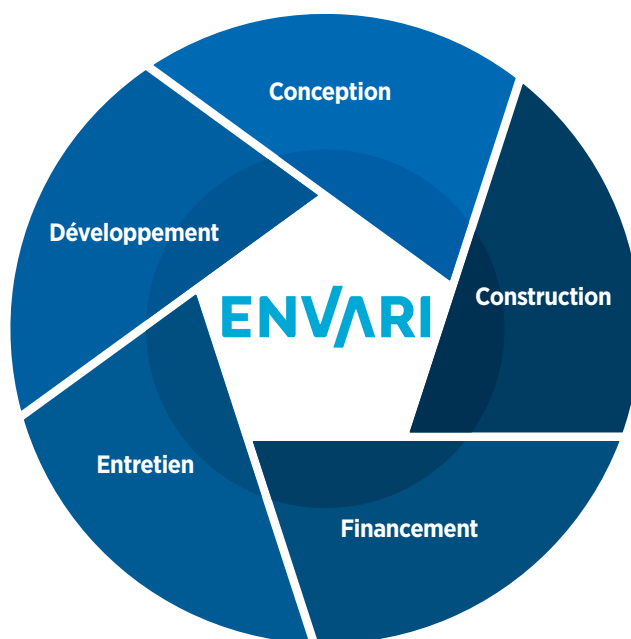
Hausse de 13,3 M\$ au titre des produits tirés de la production d'électricité

Conversion de plus de 60 % des lampadaires d'Ottawa à la technologie DEL

Ces résultats ont été obtenus malgré les répercussions financières des tornades et d'autres phénomènes météorologiques majeurs survenus au cours de l'année – et malgré l'annulation du Programme de plafonnement et d'échange provincial, qui aidait auparavant les clients à financer l'achat de services et de produits pour améliorer leur efficacité énergétique. Les gains en matière de productivité et de maîtrise des coûts ont joué un rôle clé dans notre succès financier. En 2018, Hydro Ottawa s'est classée au deuxième rang parmi les grandes sociétés de distribution locale en Ontario pour les charges d'exploitation par client les plus basses.

En juillet 2018, nous avons interrompu l'exploitation de deux centrales situées au Québec en vue d'entreprendre de vastes travaux de remise en état. Après l'achèvement de ces travaux en 2020, Hydro Ottawa vendra à la province de l'Ontario, en vertu de contrats d'approvisionnement d'une durée de 40 ans conclus avec la SIERE, l'électricité produite par ces centrales, ce qui atténuera la pénurie prévue au centre-ville d'Ottawa.

À la fin de 2018, nous avons dissocié de nos activités de production les services énergétiques et les services offerts aux entreprises. Nous appliquons dans ces champs d'activité une stratégie de croissance et de diversification sous la bannière d'Envari. Le plus grand projet en cours d'Envari porte sur la conversion de l'éclairage de rue de la Ville d'Ottawa. À la fin de 2018, nous avons mené à bien près des deux tiers de ce projet, grâce auquel la Ville d'Ottawa réalise des économies plus élevées et plus précoces que prévu. En outre, Envari explore et met au point toute une gamme d'autres services. À ce jour, elle est particulièrement encouragée par le vif intérêt que suscitent les services d'essais de câbles. Les produits tirés de ce champ d'activité ont enregistré une hausse appréciable.



Efficacité organisationnelle

Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement... en préconisant une culture d'innovation et d'amélioration continue.

La sécurité, encore notre grande priorité

Renouvellement de notre effectif de gens de métier par suite de l'embauche de 15 nouveaux apprentis

Pour atteindre les objectifs fixés dans notre *Orientation stratégique 2016-2020* afin de fournir une valeur ajoutée à nos clients, à notre actionnaire et à la collectivité, nous devons privilégier l'efficacité et l'apprentissage continu et posséder les compétences et la capacité organisationnelle voulues de manière à obtenir un bon rendement dans nos champs d'activité actuels et nouveaux. Dans cette optique, nous avons continué en 2018 de mettre l'accent sur trois résultats principaux : un milieu de travail sûr et sain; un effectif mobilisé, adapté et bien préparé; et des activités efficaces et efficaces qui rehaussent l'expérience client.

La santé et la sécurité des employés et du public sont demeurées notre grande priorité. Nous avons accordé une importance particulière au bien-être des employés et à l'utilisation de méthodes de travail rigoureuses et sécuritaires. Nous avons formé le personnel sur les méthodes de travail sécuritaires, à raison de 20 heures de formation par employé en moyenne et de plus de 33 heures dans le cas des métiers à risque élevé. Notre système de santé et de sécurité au travail et de gestion environnementale a conservé sa certification selon les normes OHSAS 18001 et ISO 14001 reconnues à l'échelle internationale.


Hydro Ottawa a réussi deux exploits en matière de sécurité. Tout d'abord, au cours des interventions d'urgence très exigeantes que nous avons menées par suite des tornades et des autres phénomènes météorologiques extrêmes subis au printemps et à l'automne, nous n'avons eu aucun accident ayant entraîné une interruption de travail. Ensuite, nous avons cumulé au cours de l'année un million d'heures de travail sans aucun nouvel accident ayant entraîné une interruption de travail.

À l'instar de nombreuses autres entreprises du secteur de l'électricité, Hydro Ottawa est aux prises avec des difficultés liées au profil démographique de son effectif. Toutefois, grâce à notre stratégie de gestion des compétences proactive de longue date, nous avons pu prendre les devants sur cette tendance et renouveler considérablement notre effectif. En 2018, nous avons des employés en apprentissage dans tous les métiers nécessaires pour mener



à bien nos activités et la proportion d'employés admissibles à la retraite a commencé à diminuer. Notre partenariat avec le Collège Algonquin visant à former des techniciens en entretien de lignes électriques est demeuré solide. Le Collège a même rendu hommage à Hydro Ottawa en lui décernant le Prix de l'employeur de l'année pour souligner son engagement à former les étudiants de l'établissement et à embaucher ses diplômés.

Nous avons maintenu nos programmes à l'intention des jeunes – emplois d'été pour les étudiants en général et stages pour ceux inscrits à un programme coopératif – et nos programmes de mobilisation des retraités et des travailleurs d'expérience. En



Limitation des charges d'exploitation grâce à la productivité

Programme de rationalisation des installations presque achevé

Renforcement accru de la cybersécurité

outre, la mise en œuvre de notre deuxième *Plan de diversité et d'inclusion* a bien progressé. Notre première participation officielle à la Journée internationale des femmes et à la Journée nationale de reconnaissance des monteuses de ligne s'inscrivait dans une série d'initiatives beaucoup plus vaste visant à promouvoir la diversité, l'inclusion, la mobilisation et la reconnaissance de notre effectif.

L'amélioration de la productivité et du rendement est demeurée une priorité. Entre autres initiatives importantes menées en 2018, mentionnons l'attribution de nouveaux contrats de services pour la gestion de la végétation, qui ont permis de réduire les coûts liés à l'élagage d'arbres, ainsi que la numérisation des processus de conception, d'examen et d'approbation pour notre réseau de distribution. En outre, la technologie a continué de jouer un rôle clé

dans les efforts que nous déployons pour améliorer la productivité, le rendement et le service à la clientèle. En 2018, nous avons investi 10,2 millions de dollars dans la technologie de prochaine génération à l'appui du service à la clientèle, de l'efficacité opérationnelle, de la modernisation du réseau et de la cybersécurité.

La phase de construction de notre Programme de rationalisation des installations était presque achevée à la fin de 2018. Nous disposerons en 2019 de deux nouvelles installations – héritées de compagnies d'électricité d'avant la fusion – et emménagerons dans des centres des opérations et des bureaux administratifs modernes, dont la conception et l'emplacement ont été déterminés en fonction de l'étendue et de la configuration actuelles du territoire que nous desservons.



Mission sociale

Nous contribuerons au bien-être de notre collectivité... en agissant en tout temps à titre d'entreprise citoyenne responsable et engagée.

Collecte de plus de 370 000 \$ au cours de la campagne de collecte de fonds menée par les employés à des fins caritatives

Présentations sur la sécurité électrique données à plus de 18 000 élèves

En 2018, Hydro Ottawa est demeurée fidèle à son parcours d'entreprise citoyenne responsable – une entreprise bien gouvernée, ouverte et respectueuse de l'environnement qui collabore avec les parties intéressées et contribue activement au bien-être de la collectivité.

Nous avons collaboré avec les parties intéressées et maintenu une grande visibilité auprès d'elles, tout en leur apportant un appui déterminant par divers moyens choisis avec soin sur le territoire que nous desservons. En plus de prendre des mesures pour réduire notre propre empreinte environnementale, nous avons contribué à élargir la portée du passage à une économie et à un mode de vie plus verts sur notre territoire de desserte.

En 2018, nous avons communiqué régulièrement avec notre actionnaire unique, la Ville d'Ottawa [notamment avec les conseillers municipaux et le maire], ainsi qu'avec les associations communautaires, les zones d'amélioration commerciale et l'ensemble des résidents d'Ottawa. Nous avons tenu des assemblées portes ouvertes afin de discuter des travaux prévus et de leurs répercussions sur la collectivité; nous avons commandité plus de 400 activités communautaires ou y avons participé; et nous avons sensibilisé plus de 18 000 élèves de notre territoire à la sécurité électrique. Enfin, nous avons été très présents sur les plateformes des médias traditionnels et sociaux.





Commandite de la Journée des besoins spéciaux à la Foire de la capitale

Au nombre des meilleurs employeurs pour la diversité au Canada

Valorisation de 91 % des déchets non dangereux

Notre Programme d'investissement communautaire est demeuré une importante source de dons de charité ciblés à Ottawa. Nous avons recueilli plus de 370 000 \$ dans le cadre de la campagne de collecte de fonds de nos employés à des fins caritatives de 2018. Hydro Ottawa s'est engagée auprès de L'Hôpital d'Ottawa à verser un million de dollars sur cinq ans pour aider à construire le Centre de santé du sein ainsi qu'auprès de Centraide Ottawa, notamment à appuyer ses programmes de santé mentale.

La Journée des besoins spéciaux est demeurée un moment fort de l'année pour les employés bénévoles, qui offrent alors aux enfants et aux adultes ayant une déficience intellectuelle ou physique la possibilité de passer une journée à la Foire de la capitale. Nous avons également poursuivi notre programme de soutien de longue date en faveur de Christie Lake Kids, qui vient en aide à des jeunes défavorisés sur le plan économique. De nombreux autres investissements dans des partenariats communautaires de plus petite envergure ciblaient principalement des organismes au service des jeunes ainsi que des initiatives comme le Défilé du père Noël et la Foire communautaire de Fierté dans la capitale.

La valorisation de la majeure partie de nos déchets, l'importance accordée à l'achat local et l'installation de panneaux solaires dans nos nouvelles installations figurent au nombre des pratiques qui ont réduit notre propre empreinte environnementale. Grâce à ces mesures et au rôle de premier plan que nous jouons dans la production d'énergie verte et la création de conditions favorables à l'adoption des véhicules électriques, nous figurons en 2018 pour la septième fois au palmarès des employeurs les plus écolos au Canada.



Nous sommes honorés que des tiers aient reconnu encore une fois en 2018 la qualité de notre rendement dans divers domaines – meilleurs employeurs, responsabilité sociale, programmes de sécurité et de service à la clientèle et innovation en matière de ressources humaines. [Voir sur la troisième de couverture les logos correspondant à tous les prix reçus.] Les efforts constants que nous déployons pour promouvoir la diversité et l'inclusion nous ont valu de figurer pour la première fois en 2018 au palmarès des meilleurs employeurs pour la diversité au Canada.

Analyse de la direction

INTRODUCTION

La section « Analyse de la direction », qui examine le rendement opérationnel et les résultats financiers de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc., devrait être consultée en parallèle avec les états financiers consolidés audités et les notes afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Le 1^{er} janvier 2015, la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. a adopté les Normes internationales d'information financière [International Financial Reporting Standards – « IFRS »]. Elle a notamment adopté par anticipation la norme IFRS 14, *Comptes de report réglementaires* [l'« IFRS 14 »]. Les états financiers consolidés figurant dans le présent rapport ont été

établis conformément aux IFRS publiées par le Conseil des normes comptables internationales [« CNCI »]. Tous les montants d'argent sont exprimés en milliers de dollars canadiens.

La présente section renferme des déclarations de nature prospective concernant entre autres les futurs résultats opérationnels et les plans d'avenir. Ces déclarations reflètent les attentes de la direction à la date d'approbation des états financiers consolidés. En raison des risques et des incertitudes en jeu, il est possible que le rendement, les réalisations ou les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions énoncées ci-après.





PRINCIPAUX CHAMPS D'ACTIVITÉ ET STRATÉGIE

Profil de la Société

La **Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. [« Hydro Ottawa »]** ou la « Société » est détenue à 100 % par la Ville d'Ottawa. Il s'agit d'une société fermée constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario* et régie par un conseil d'administration indépendant composé du président et chef de la direction et de dix membres nommés par le Conseil municipal d'Ottawa. Ses principaux champs d'activité sont la distribution d'électricité, la production d'énergie renouvelable, les services énergétiques et les services offerts aux entreprises. Hydro Ottawa possède trois filiales principales, dont elle assure l'exploitation.

Hydro Ottawa limitée, la première de ces filiales, est une société de distribution locale [« SDL »] d'électricité à tarifs réglementés qui exerce ses activités dans la ville d'Ottawa et le village de Casselman. Troisième en importance parmi les compagnies d'électricité appartenant à une municipalité en Ontario, elle possède l'un des réseaux de distribution les plus sûrs, fiables et rentables de la province et dessert environ 335 000 clients résidentiels et commerciaux répartis sur un territoire de 1 116 km². En vertu de son permis de distribution d'électricité, Hydro Ottawa limitée est tenue de respecter les cibles établies par la Commission de l'énergie de l'Ontario [« CEO »] en matière d'économie d'énergie et de gestion de la demande. La clientèle de l'entreprise augmente de 1 % par année en moyenne.

Énergie Ottawa inc. [« Énergie Ottawa »], la deuxième filiale, est le principal producteur d'énergie verte appartenant à une municipalité en Ontario. Elle possède et exploite six centrales au fil de l'eau aux chutes de la Chaudière, en plein cœur d'Ottawa, ainsi que le barrage-voûte historique sur la rivière des Outaouais et dix autres centrales au fil de l'eau en Ontario et dans l'État de New York. Énergie Ottawa détient aussi une participation majoritaire dans deux coentreprises produisant de l'énergie propre

et renouvelable dans les centrales aux gaz d'enfouissement de la décharge du chemin Trail, à Ottawa, et de la décharge Laflèche, à Moose Creek, en Ontario, ainsi que 14 installations solaires réparties à la grandeur de la ville. La puissance installée du parc d'énergie verte de la Société se chiffre à 128 mégawatts [MW], soit assez d'électricité pour alimenter 107 000 habitations.

Envari Holding inc. [« Envari »], la troisième de ces filiales, offre des solutions énergétiques aux municipalités, aux clients industriels et commerciaux et à diverses SDL. Elle gère de grands projets de transformation de solutions énergétiques au nom de ses clients, propose un portefeuille de produits et services écoénergétiques et écologiques et met à la disposition de sa clientèle son savoir-faire en matière d'exploitation et d'entretien. Jusqu'au 31 décembre 2018, ces activités étaient exercées par Énergie Ottawa.

Pour consulter la liste des principales filiales et coentreprises visées par les états financiers consolidés d'Hydro Ottawa, se reporter à la note 1 [Description des activités et renseignements sur l'entreprise] des états financiers consolidés figurant dans le présent rapport.

Notre orientation stratégique

En 2016, Hydro Ottawa a publié un nouveau plan stratégique [*Orientation stratégique 2016-2020*], qui donne un aperçu de la stratégie commerciale et des projections financières de la Société pour les cinq années suivantes. Cette stratégie reprend les éléments de base du plan stratégique précédent [*Orientation stratégique 2012-2016*] tout en prenant en compte l'évolution du contexte stratégique et en reflétant les changements importants apportés à la Société elle-même – notamment l'accroissement de ses activités de production d'énergie renouvelable. Elle énonce aussi une nouvelle vision pour Hydro Ottawa : *être un partenaire d'excellence dans un avenir énergétique intelligent*.

Stratégie

La stratégie d'Hydro Ottawa consiste essentiellement à mettre la clientèle au cœur de toutes ses activités. Le principal objectif de notre *Orientation stratégique 2012-2016* consistait à recentrer nos activités sur la clientèle. Or, l'importance primordiale accordée aux clients demeure le moteur de notre stratégie commerciale. À notre avis, en concentrant nos efforts sur la valeur offerte à nos clients, nous obtiendrons des résultats positifs dans tous les aspects du rendement – notre santé financière et la croissance de nos activités, notre efficacité et notre efficacité opérationnelles ainsi que notre contribution au bien-être de notre collectivité.

Notre *Orientation stratégique 2016-2020* repose sur un principe de base selon lequel le modèle des services d'électricité subit une profonde transformation – ce modèle prend une forme plus décentralisée, axée sur la clientèle, à la fine pointe de la technologie et respectueuse de l'environnement. Le passage de l'industrie de l'électricité à un modèle davantage axé sur la clientèle offrira des possibilités pour les fournisseurs d'énergie qui sont en mesure d'innover et posera des problèmes pour ceux qui ne sauront pas s'adapter. Compte tenu de ce nouveau paysage, nous avons opté pour une stratégie à huit volets :

- rehausser l'expérience client;
- poursuivre notre croissance stratégique, notamment l'accroissement de nos activités de production d'énergie renouvelable, évaluer les possibilités d'accroître nos activités de distribution d'électricité et élargir la gamme des services que nous offrons;
- avoir accès à du capital pour assurer notre croissance;
- nous doter des compétences et de la capacité organisationnelle qui nous permettront d'obtenir un bon rendement dans nos champs d'activité actuels et nouveaux;
- continuer d'améliorer notre rendement opérationnel, notamment au chapitre de la productivité et de la sécurité;

- mener à bien des projets essentiels, comme le projet d'agrandissement aux chutes de la Chaudière;
- continuer de renforcer la confiance du public;
- être en mesure de faire face aux changements et aux bouleversements au sein de notre industrie.

Notre but est d'être le conseiller énergétique de confiance pour nos clients – grands et petits – et notre collectivité. À mesure que les besoins en énergie de nos clients et les options qui s'offrent à eux évolueront et que les projets et réalisations phares verront le jour, Hydro Ottawa jouera un rôle de premier plan pour aider notre ville à passer à un avenir énergétique intelligent.

Nous continuerons par ailleurs d'accroître la valeur pour notre actionnaire, tout en mettant encore l'accent sur une croissance stratégique de nos activités dans les domaines où nous excellons. Notre programme de croissance comporte quatre grands volets :

- **Distribution d'électricité** : Continuer d'évaluer les possibilités d'offrir nos services de distribution à l'extérieur du territoire que nous desservons actuellement.
- **Production d'énergie renouvelable** : Accroître l'offre d'électricité propre pour nos clients et les bénéfiques pour notre actionnaire en faisant des investissements intelligents dans la production d'énergie renouvelable.
- **Services énergétiques** : Offrir des solutions novatrices pour aider les consommateurs, les entreprises et les collectivités à atteindre leurs objectifs dans le domaine de l'énergie, entre autres grâce à la gestion de l'énergie, à l'économie d'énergie, à l'éclairage de rue efficient, à la production d'énergie, au stockage d'énergie, à l'énergie collective ainsi qu'aux possibilités de gestion de la demande.
- **Services à d'autres compagnies d'électricité** : Tirer parti de nos actifs et de notre savoir-faire pour aider d'autres compagnies d'électricité à accroître la valeur qu'elles fournissent, ce qui créera de nouvelles sources de produits et se traduira par des économies d'échelle.

Dans l'ensemble, nous estimons que cette stratégie présente un programme équilibré pour permettre à la Société d'obtenir un bon rendement, de s'adapter à un environnement commercial en pleine évolution et d'assurer une croissance durable et rentable de ses activités.

Mission, vision et principes directeurs

NOTRE MISSION – *Créer de la valeur à long terme pour notre actionnaire en servant les intérêts de nos clients et des collectivités que nous desservons.*

La Société constitue à la fois un atout pour la collectivité et un investissement pour son actionnaire, la Ville d'Ottawa. En qualité d'atout pour la collectivité, nous avons pour objectif de fournir à nos clients des services efficaces et fiables ainsi qu'une expérience client exceptionnelle et de demeurer un solide partenaire stratégique pour la Ville en contribuant à la mise en œuvre de ses programmes de développement économique et de protection de l'environnement. En qualité d'investissement pour notre actionnaire, nous visons à générer un rendement stable, fiable et croissant et à accroître la valeur pour notre actionnaire à court et à long terme.

NOTRE VISION – *Hydro Ottawa – un partenaire d'excellence dans un avenir énergétique intelligent.*

NOS PRINCIPES DIRECTEURS

Hydro Ottawa est résolue à créer de la valeur à long terme, d'une manière propre à résister à l'examen public et à inspirer la confiance. À cette fin, nous ne ménageons pas nos efforts pour obtenir d'excellents résultats opérationnels et financiers tout en nous conformant à des normes de conduite professionnelle. Nous sommes guidés non seulement par nos obligations juridiques, mais aussi par des pratiques exemplaires en matière de gouvernance et d'opérations ainsi que par des normes établies par des organismes indépendants. Ces attentes, qui constituent l'assise de nos engagements envers toutes les parties intéressées, se concrétisent dans nos valeurs organisationnelles, notre code de conduite des affaires et nos politiques et méthodes d'exploitation.

NOS VALEURS ORGANISATIONNELLES

À Hydro Ottawa, nous avons à cœur de promouvoir un milieu organisationnel qui favorise l'éthique professionnelle et témoigne de son respect à tous les échelons, tout en reflétant nos valeurs communes, soit le travail d'équipe, l'intégrité, l'excellence et le service. Chaque employé doit donner l'exemple dans cette démarche.

NOS ENGAGEMENTS ENVERS LES PARTIES INTÉRESSÉES

Hydro Ottawa prend en compte les intérêts de toutes les parties intéressées, notamment les employés, les clients, les fournisseurs et son actionnaire, ainsi que ceux de la collectivité et de l'environnement où elle exerce ses activités.

Employés

Notre force réside dans la qualité de notre effectif. Nous mettrons tout en œuvre pour recruter les meilleurs candidats, maintenir en poste les membres les plus qualifiés de notre personnel et leur offrir les meilleures chances de réussite. Nous sommes résolus à créer un milieu de travail sûr, sécuritaire et sain, enrichi par la diversité et caractérisé par une communication ouverte, la confiance et un traitement équitable.

Clients

La qualité des interactions avec les clients est essentielle à notre succès continu et nous sommes déterminés à leur offrir une expérience à valeur ajoutée. Nous faisons preuve d'honnêteté et d'équité dans nos relations avec eux et leur fournissons des produits et services fiables, novateurs et adaptés à leurs besoins, dans le respect des droits prévus par la loi et conformément aux normes d'accessibilité, de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

Fournisseurs et entrepreneurs

Nous faisons preuve d'honnêteté et d'équité dans nos relations avec nos fournisseurs et nos entrepreneurs. Nous décidons de l'acquisition de l'équipement, des fournitures et des services en fonction de leur valeur, en privilégiant l'achat local. Nous payons les fournisseurs et les entrepreneurs conformément aux modalités convenues. Nous les encourageons à adopter des pratiques commerciales responsables et exigeons qu'ils respectent nos normes de santé, de sécurité et de protection de l'environnement lorsqu'ils travaillent pour Hydro Ottawa.

Collectivité et environnement

Nous sommes déterminés à agir à titre d'entreprise citoyenne responsable et contribuons à faire de la collectivité que nous desservons un meilleur endroit où vivre et faire des affaires. Nous sommes à l'écoute des besoins de la collectivité et avons à cœur la protection et la préservation de l'environnement où nous exerçons nos activités.

Actionnaire et autres sources de fonds

Nous sommes financièrement imputables à notre actionnaire et aux institutions qui financent nos activités et leur communiquons toute l'information qui revêt une importance pour l'organisation. Nous protégeons l'investissement de notre actionnaire et gérons le risque de manière efficace. Par ailleurs, nous communiquons à notre actionnaire toute l'information qui lui permettra de bien comprendre la gouvernance de l'entreprise.

Quatre secteurs d'intervention clés

Hydro Ottawa a obtenu du succès dans le passé en mettant l'accent sur quatre aspects essentiels du rendement – ses quatre secteurs d'intervention clés. Nous nous sommes fixé un objectif primordial dans chacun de ces secteurs :

- **VALEUR POUR LA CLIENTÈLE :** Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée en fournissant des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins à des tarifs concurrentiels.
- **SANTÉ FINANCIÈRE :** Nous favoriserons une croissance durable de nos activités et de nos bénéfices en augmentant notre productivité et en recherchant les possibilités de croissance de nos activités qui tirent parti de nos forces, soit nos principales capacités, nos actifs et notre personnel.
- **EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE :** Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement en préconisant une culture d'innovation et d'amélioration continue.
- **MISSION SOCIALE :** Nous contribuerons au bien-être de notre collectivité en agissant en tout temps à titre d'entreprise citoyenne responsable et engagée.

Ces quatre secteurs d'intervention et les objectifs stratégiques correspondants continueront d'orienter nos activités durant la période visée par l'orientation stratégique actuelle. La valeur pour la clientèle continue de revêtir une importance primordiale et demeure le principal moteur de notre stratégie commerciale.



Vue d'ensemble du secteur de l'électricité

Au sein du secteur de l'électricité, différentes entités sont chargées de produire l'électricité, de la transporter et de la livrer aux clients résidentiels et commerciaux, de gérer l'exploitation du réseau de transport et les opérations sur les marchés ainsi que de surveiller et de réglementer le réseau dans son ensemble. Ces entités ne sont pas les mêmes dans les trois marchés où Hydro Ottawa exerce ses activités, soit l'Ontario, le Québec et l'État de New York.

Production d'électricité

L'Ontario produit l'électricité dans des centrales utilisant l'énergie hydroélectrique, nucléaire, fossile, éolienne ou solaire, la biomasse et le biogaz ainsi que dans de petites installations décentralisées qui utilisent l'énergie [généralement renouvelable] se trouvant à l'emplacement même ou à proximité de l'utilisation finale. Certaines installations fonctionnent en continu [p. ex. les centrales nucléaires et les grandes centrales hydroélectriques], tandis que d'autres fonctionnent par intermittence [p. ex. les éoliennes et les installations solaires]. D'autres permettent de démarrer ou de ralentir la production selon les fluctuations de la demande [p. ex. les centrales au gaz naturel]. Par l'intermédiaire de sa filiale Énergie Ottawa, Hydro Ottawa possède un parc diversifié : centrales hydroélectriques, centrales aux gaz d'enfouissement et installations solaires. Il s'agit du principal producteur d'énergie verte appartenant à une municipalité en Ontario.

Transport d'électricité

À partir des installations de production, l'électricité est acheminée aux sociétés de distribution locale et aux gros clients industriels sur un réseau haute tension comprenant des postes de transformation, des pylônes et des lignes électriques. En Ontario, le réseau de transport est exploité principalement par Hydro One. Au Québec, il est exploité par Hydro-Québec TransÉnergie. Dans l'État de New York, ce réseau est exploité par plusieurs entités privées et publiques, entre autres National Grid et la New York Power Authority, désignées collectivement par l'expression « New York Transmission Owners ».

Distribution d'électricité

En Ontario, les SDL comme Hydro Ottawa limitée, livrent l'électricité aux habitations, aux entreprises, aux hôpitaux, aux écoles, aux usines et aux exploitations agricoles en utilisant des lignes basse tension. Elles font affaire directement avec les consommateurs d'électricité. En plus d'assurer l'entretien du réseau de lignes électriques dans leur collectivité, les SDL créent et mettent en œuvre des programmes d'économie d'énergie à l'intention des clients. Ces sociétés, qui font la plus grande partie de la facturation dans la province, perçoivent tous les frais liés à l'électricité. Hydro Ottawa limitée est une SDL

appartenant à une municipalité qui exerce ses activités dans la ville d'Ottawa et le village de Casselman.

C'est toujours une SDL qui livre l'électricité aux clients résidentiels ou commerciaux sur ses lignes de distribution, mais les clients peuvent l'acheter auprès de leur SDL même ou d'un détaillant. En Ontario, la plupart des clients font affaire avec la SDL de leur localité. Hydro Ottawa ne distribue de l'électricité dans aucun marché à l'extérieur de la province.

Exploitants de réseau

La *Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité* [« SIERE »] fait le lien entre tous les participants au réseau ontarien – les sociétés qui produisent l'électricité, celles qui la transportent dans toute la province, les détaillants qui l'achètent et la revendent, les entreprises industrielles qui la consomment en grande quantité et les SDL qui la livrent aux clients résidentiels et commerciaux. Elle prévoit la demande d'électricité à l'échelle de la province, met les données à jour toutes les cinq minutes et reçoit les offres des producteurs en mesure de fournir le volume nécessaire. Ainsi, les clients qui achètent l'électricité directement sur le marché provincial peuvent observer la fluctuation des prix en fonction de l'offre et de la demande et réagir en conséquence. La SIERE surveille le réseau, détermine les mesures à prendre pour assurer la fiabilité du service d'électricité à l'avenir et publie ses conclusions dans des rapports périodiques. Elle coordonne également la préparation aux situations d'urgence pour le réseau d'électricité provincial.

La *New York Independent System Operator* [« NYISO »] est au cœur du réseau d'électricité de l'État de New York. Il surveille le réseau de transport et l'infrastructure électrique, administre et surveille les marchés de gros de l'électricité et planifie l'avenir énergétique de l'État. Le NYISO a été créé pour donner un accès équitable et libre au réseau d'électricité. Dans chacune des 11 zones du réseau de l'État de New York, il doit prévoir la production et la charge, conclure les contrats visant la prestation des services nécessaires pour assurer la fiabilité du réseau de transport et prévoir les importations et les exportations. Le NYISO doit aussi publier en temps réel la demande ou la charge. Les installations d'Hydro Ottawa dans l'État de New York se trouvent dans la zone E du NYISO, soit Mohawk Valley.

Hydro-Québec exploite le réseau d'électricité québécois tout entier par l'intermédiaire de ses divisions. Celle qui fait office d'exploitant du réseau est Hydro-Québec TransÉnergie.

Cadre réglementaire

En Ontario, le ministère de l'Énergie établit la politique globale pour le secteur de l'énergie en s'appuyant sur les lois et règlements pertinents. Il surveille la SIERE et la Commission de l'énergie de l'Ontario [« CEO »], qui réglemente ce secteur comme le prévoient principalement trois lois, à savoir la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* [« Loi sur la CEO »], la *Loi de 1998 sur l'électricité* et la *Loi de 2010 sur la protection des consommateurs d'énergie*. La Loi sur la CEO confère à la Commission le pouvoir d'approuver et de fixer tous les tarifs pour le transport et la distribution d'électricité en Ontario et d'établir des normes de service, de conduite et de production de rapports dont le respect constitue une condition des permis.

Aux États-Unis, les producteurs d'électricité indépendants et les compagnies d'électricité sont réglementés au niveau de l'administration fédérale et à celui des États. En vertu de la *Federal Power Act*, la Federal Energy Regulatory Commission [« FERC »] réglemente le transport et la vente en gros de l'électricité dans le cadre des échanges commerciaux inter-États. À moins qu'elle n'en soit exemptée, toute entité qui possède ou exploite des installations servant au transport ou à la vente en gros d'électricité dans le cadre d'échanges commerciaux inter-États est une entreprise de services publics relevant de cet organisme indépendant du département de l'Énergie des États-Unis. En outre, la FERC exerce une surveillance sur les exploitants de réseaux régionaux, comme le NYISO, et sur les centrales hydroélectriques appartenant à des intérêts privés, auxquelles elle délivre les permis d'exploitation.

Au Québec, le secteur de l'électricité est réglementé par la Régie de l'énergie. La *Loi sur la Régie de l'énergie* attribue à cet organisme indépendant la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions applicables au transport et à la distribution de l'électricité par Hydro-Québec.

Tarifs

Hydro Ottawa limitée recouvre ses coûts auprès des clients grâce aux tarifs de distribution, qui incluent les coûts se rapportant aux activités suivantes :

- la conception, la construction et l'entretien des lignes de distribution aériennes et souterraines, des poteaux électriques, des postes et des transformateurs locaux;
- l'exploitation des réseaux de distribution locale, notamment les compteurs intelligents;
- le service à la clientèle et les interventions d'urgence.

Les coûts et les tarifs varient d'une société de distribution à l'autre en fonction de facteurs tels que l'âge et l'état des équipements, les caractéristiques géographiques et la distance, la densité et la croissance démographiques ainsi que la proportion relative, d'une part, de clients résidentiels et, d'autre part, de clients commerciaux et industriels.

Les frais de distribution que prélève Hydro Ottawa limitée représentent un peu plus de 20 % de la facture d'électricité de ses clients. Elle perçoit le plein montant de la facture, mais conserve uniquement les frais de distribution. Hydro Ottawa transfère le montant restant, sans majoration, aux organismes de réglementation, au gouvernement provincial et aux autres entreprises chargées de la production et du transport d'électricité.

La CEO fixe les tarifs de distribution d'Hydro Ottawa limitée après examen des demandes tarifaires déposées par l'entreprise. Pour en savoir plus sur le cadre d'établissement des tarifs et les tarifs d'Hydro Ottawa limitée, se reporter à la note 3d) [« Principales méthodes comptables – Réglementation – Hydro Ottawa »] afférente aux états financiers consolidés figurant dans le présent rapport.

Les tarifs de production d'énergie hydroélectrique perçus par **Énergie Ottawa** sont établis au moyen d'accords contractuels conclus pour chacune de ses centrales. Pour les centrales hydroélectriques qui fournissent de l'électricité à l'Ontario et au Québec, Énergie Ottawa assure l'exploitation en vertu de contrats d'achat d'électricité conclus respectivement avec la SIERE et Hydro-Québec, qui prévoient d'entrée de jeu un « tarif contractuel de base ». En Ontario, un facteur d'indexation est appliqué chaque année jusqu'à la fin de la durée du contrat. Au Québec, le tarif est fixe pour les deux premières années, après quoi il fluctue en fonction des tarifs pratiqués sur le marché. En juillet 2018, la Société a cessé d'exploiter ses deux centrales au Québec pour entreprendre d'importants travaux de remise à niveau. En 2020, après l'achèvement de ces travaux, elle vendra au gouvernement de l'Ontario, en vertu d'un contrat conclu avec la SIERE, l'électricité produite par ces centrales. Pour les centrales hydroélectriques du nord de l'État de New York, les contrats d'achat d'électricité d'Énergie Ottawa – tous conclus avec la Niagara Mohawk Power Corporation, filiale de National Grid plc – sont actuellement fondés sur le marché. Cette situation se traduit par une variation des tarifs qui déterminent les produits tirés de la production de ces centrales.

CAPACITÉ D'OBTENIR DES RÉSULTATS

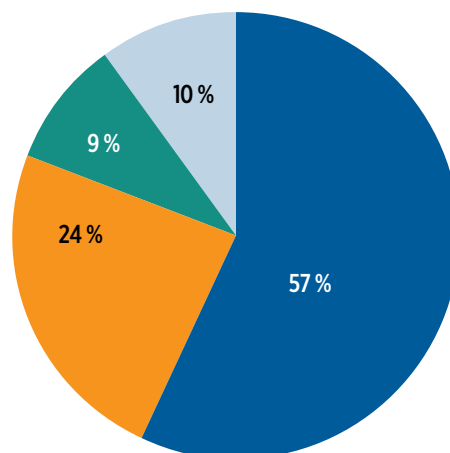
La capacité d'Hydro Ottawa à atteindre les objectifs énoncés dans son orientation stratégique repose sur ses immobilisations corporelles et incorporelles, son expertise, ses systèmes et ses ressources en capital dans les domaines suivants.

Actifs

Les actifs bruts d'Hydro Ottawa se chiffrent à 1,82 milliard de dollars, ce qui comprend les investissements continus et soutenus dans l'infrastructure de production et de distribution et les systèmes technologiques. Comme toutes les compagnies d'électricité, Hydro Ottawa n'échappe pas à la réalité du vieillissement de l'infrastructure. Elle continue de gérer la situation grâce à ses investissements accrus dans l'infrastructure et à son Plan du réseau de distribution détaillé visant à canaliser les investissements là où ils seront le plus utiles. En 2018, la Société a investi 85 millions de dollars dans l'entretien de son réseau de distribution et 41 millions supplémentaires dans l'expansion du réseau afin de répondre aux besoins des clients [pour en savoir plus, se reporter à la section « Activités d'investissement »]. Ces investissements ont l'effet souhaité, car la fiabilité du service d'électricité demeure élevée à l'échelle du réseau malgré les journées marquées par des phénomènes météorologiques majeurs en 2018. Par ailleurs, Hydro Ottawa a reconnu la nécessité de remplacer ses principaux centres de travail et centres opérationnels qui sont rendus à la fin de leur vie utile. En 2018, les travaux ont progressé dans le cadre du Programme de rationalisation des installations, notamment en ce qui concerne la construction et les préparatifs en vue du déménagement en 2019. Hydro Ottawa continue également d'accroître son infrastructure de production d'énergie renouvelable, dans laquelle elle a investi 49 millions de dollars en 2018.

- **Actifs de distribution d'électricité** – Depuis plus de 100 ans, Hydro Ottawa et les entreprises qu'elle a remplacées assurent un approvisionnement en électricité fiable aux clients résidentiels et commerciaux.
 - › Territoire desservi – 1 116 km²
 - › Lignes et câbles électriques – 5 767 km
 - › Postes – 88
 - › Transformateurs – 46 536
 - › Poteaux – 48 514
- **Actifs de production d'énergie renouvelable** – Avec une puissance installée de 128 MW, soit assez d'électricité pour alimenter 107 000 habitations, Hydro Ottawa est le principal producteur d'énergie verte appartenant à une municipalité en Ontario.
 - › Centrales au fil de l'eau – 16
 - › Centrales aux gaz d'enfouissement – 2
 - › Installations solaires – 14

Immobilisations corporelles et incorporelles brutes



Effectif

Pour continuer à connaître du succès, Hydro Ottawa doit avoir un effectif hautement qualifié, dûment formé et compétent – et créer un milieu sécuritaire et sain. Si elle veut atteindre ses objectifs stratégiques, la Société devra absolument déployer des efforts afin d'être efficace, de privilégier l'apprentissage continu et de se doter des compétences voulues pour obtenir un bon rendement dans ses champs d'activité actuels et nouveaux.

À la fin de 2018, la Société comptait environ 750 employés, dont 87 % à Hydro Ottawa limitée.

À l'instar de bien d'autres compagnies d'électricité, Hydro Ottawa continue de faire face à des problèmes associés au profil démographique de son effectif qui exigent une intervention concertée. Elle a mis en place une vaste stratégie intégrée de gestion des compétences. Cette stratégie prévoit les besoins sur le plan des compétences et y répond par divers moyens : planification; attraction et recrutement de personnes compétentes; déploiement efficace des ressources; offre de possibilités de perfectionnement; et bonne gestion du rendement. À cette fin, Hydro Ottawa s'engage plus précisément dans les activités suivantes :

- **Formation** : Nos programmes d'apprentissage à l'interne et de stages en ingénierie ont continué de prendre de l'ampleur en 2018 : nous avons embauché 15 nouveaux apprentis [ce qui porte leur nombre à 45, soit 25 % de nos gens de métier]; sept apprentis ont obtenu le statut de compagnon en 2018.
- **Relève** : Les programmes de planification et de gestion de la relève font en sorte que des employés qualifiés sont bien préparés à occuper des postes clés.
- **Gestion et transfert du savoir** : Une approche proactive pour les postes clés comprend une stratégie reposant sur la mobilisation des travailleurs âgés et des retraités afin que la transition se fasse en douceur entre nos travailleurs d'expérience et la prochaine génération.
- **Diversité et inclusion** : Un plan d'action favorise une culture d'inclusion qui tire parti de la diversité et renforce la mobilisation des employés et l'innovation.
- **Partenariats** : Il s'agit notamment de partenariats avec le Collège Algonquin, afin d'offrir les programmes de formation des techniciens en entretien de lignes électriques dans l'est de l'Ontario, et avec le département de génie de l'énergie durable et renouvelable de l'Université Carleton, afin de mettre sur pied un laboratoire pour les réseaux intelligents. Ce laboratoire favorise une recherche novatrice sur les réseaux d'électricité et la formation des ingénieurs dans l'environnement des réseaux intelligents.

Les programmes de rémunération de la Société, qui ont continué de favoriser l'instauration d'une culture du rendement élevé, comportent des volets dictés par le marché et axés sur le rendement afin d'attirer et de maintenir en poste des employés clés.

À mesure que nos activités changent, il en va de même pour notre effectif, qui est de plus en plus diversifié sur le plan de l'âge, des compétences, des antécédents, des croyances, de l'origine ethnique et de l'orientation sexuelle ainsi qu'à de nombreux autres égards. Nous souhaitons créer un milieu de travail dynamique et respectueux pour toutes ces personnes.

La très grande priorité qu'accorde Hydro Ottawa à la santé et à la sécurité de ses employés et de la collectivité constitue un volet fondamental de son engagement à exercer ses activités de façon efficace et efficiente. La Société a mis sur pied un système intégré de santé et de sécurité au travail et de gestion environnementale qui a conservé les certifications OHSAS 18001 [Occupational Health and Safety Assessment Series] et ISO 14001 [Organisation internationale de normalisation – ISO] depuis novembre 2007.

Systemes et processus

Hydro Ottawa a fait des investissements considérables dans les systèmes technologiques pour améliorer son efficacité. Mentionnons notamment les systèmes de facturation et d'information sur les clients, les compteurs évolués, les technologies de l'information et technologies opérationnelles, comme les systèmes d'information géographique, l'équipement de contrôle des systèmes ainsi que les systèmes de gestion des interruptions de service et des équipes mobiles. Nous prenons au sérieux la sécurité de notre infrastructure essentielle contre les cybermenaces et nous collaborons de façon proactive avec le gouvernement, les organismes de réglementation et des partenaires du secteur privé à la grandeur de l'Amérique du Nord pour gérer ce risque. En outre, nos décisions concernant la technologie continuent de reposer sur trois aspects fondamentaux : amélioration du service fourni à nos clients, création de gains d'efficacité propres à renforcer notre compétitivité et perfectionnement des fonctionnalités afin de gagner de la souplesse et de la résilience dans le contexte des perturbations au sein de l'industrie.

Hydro Ottawa s'attache aussi à maximiser l'efficacité et l'efficacité de ses activités en optimisant la productivité chaque fois qu'elle le peut.

Voici quelques exemples d'initiatives lancées en 2018 :

- mise en œuvre d'un nouveau système SCADA [Supervisory Control and Data Acquisition], qui permet au personnel chargé du contrôle des systèmes, aux équipes sur le terrain et à la direction d'avoir une meilleure idée de l'état du réseau d'électricité;

- amélioration du mécanisme de déclaration des pannes de courant pour permettre aux clients de les signaler dans MonCompte [portail Web d'Hydro Ottawa] et dans son application mobile;
- poursuite de la numérisation des processus et de la réduction de l'empreinte papier globale grâce à diverses technologies, comme Bluebeam et DocuSign;
- lancement d'une technologie audio intelligente permettant aux clients de poser des questions et d'obtenir des conseils d'économie d'énergie en utilisant une enceinte Alexa et Google Home – une première parmi les compagnies d'électricité au Canada.

Ressources en capital

Liquidités et ressources en capital

Les principales sources de liquidités et de ressources en capital de la Société sont ses activités d'exploitation, les facilités de crédit et le produit des obligations qu'elle émet selon ses besoins. Elles sont principalement nécessaires pour l'entretien du réseau de distribution d'Hydro Ottawa, les investissements dans les actifs de production, le coût de l'électricité, les charges d'intérêts et les exigences prudentielles.

Le 10 août 2018, la Société a renouvelé sa facilité de crédit de 340 millions de dollars, qu'elle peut utiliser jusqu'à concurrence de 190 millions afin de répondre aux besoins opérationnels généraux et de couvrir les dépenses en immobilisations annuelles. Les 150 millions restants assurent un financement provisoire à court terme pour les projets d'immobilisations et les acquisitions de grande valeur.

S'il y a lieu, les dépenses en immobilisations nécessaires supérieures au montant de la facilité de crédit seront financées grâce à l'émission d'obligations. Le secteur des services publics demeure très attrayant pour les investisseurs sur les marchés financiers. Quelle que soit l'échéance, les obligations sont très en demande. La Société a ainsi accès à des marchés possédant une forte capacité pour répondre à ses besoins d'investissement. Avec une échéance moyenne pondérée de 19 ans à un coût pondéré moyen de 3,49 %, elle affiche un très bon profil en matière d'obligations. En 2016, la Société a émis une série d'obligations d'une valeur de 204 millions de dollars sans recours portant intérêt au taux de 4,08 % et venant à échéance après 40 ans pour accroître la production hydroélectrique aux chutes de la Chaudière. Pour en savoir plus sur les sources de liquidités et de ressources en capital de la Société, se reporter aux notes 13, 17 et 18 afférentes aux états financiers consolidés.



Cotes de crédit

Le 31 juillet 2018, le Dominion Bond Rating Service Inc. [« DBRS »] a attribué de nouveau à Hydro Ottawa une cote de crédit « A » assortie de perspectives stables au cours de l'année. Le portefeuille d'actifs de production de la Société est financé au moyen de contrats d'achat d'électricité à long terme conclus avec des contreparties solvables, mais le DBRS a signalé que le profil de risque commercial d'Hydro Ottawa pourrait en souffrir si les bénéfices tirés des activités à tarifs non réglementés dépassaient 20 %. Le 7 novembre 2018, Standard & Poor's [« S&P »] a confirmé sa cote de « BBB+ » assortie de perspectives stables. S&P a souligné que le profil de risque commercial d'Hydro Ottawa demeure excellent pour plusieurs raisons : exploitation assurée dans un cadre réglementaire transparent, uniforme et prévisible pour la distribution d'électricité; clientèle vaste et diversifiée; et qualité de ses contrats d'achat d'électricité garantis par le gouvernement pour la majorité de ses actifs de production, qui assurent des flux de trésorerie constants, prévisibles et stables.

RÉSULTATS – PROGRÈS RÉALISÉS PAR RAPPORT AU PLAN

Pour s'assurer de progresser constamment dans la mise en œuvre de la stratégie énoncée dans son *Orientation stratégique 2016–2020*, la Société a défini des objectifs stratégiques intégrés pour chacun des quatre secteurs d'intervention clés et établi des objectifs de

rendement, qui ont été approuvés par le conseil d'administration. Le tableau ci-après résume l'information sur le rendement d'Hydro Ottawa par rapport à ses objectifs pour 2018.

SECTEURS D'INTERVENTION CLÉS	OBJECTIFS STRATÉGIQUES INTÉGRÉS	OBJECTIFS DE RENDEMENT EN 2018	POINTS SAILLANTS DU RENDEMENT EN 2018
VALEUR POUR LA CLIENTÈLE	Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée en <i>fournissant des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins à des tarifs concurrentiels</i>	Aider les clients à gérer leur consommation énergétique et leurs coûts d'électricité. Répondre aux attentes des clients en matière de qualité et de souplesse du service. Maintenir la fiabilité du réseau de distribution dans son ensemble.	<ul style="list-style-type: none"> Hydro Ottawa a continué d'obtenir de bons résultats au chapitre de la fiabilité du service d'électricité, sauf dans le cas de trois phénomènes météorologiques majeurs : une tempête de verglas [en avril], une tempête de vent [en mai] et des tornades [en septembre] qui ont gravement endommagé son réseau de distribution. Les tornades ont eu un effet plus dévastateur que tout autre événement survenu au cours des 20 années précédentes. Nous avons investi 84,7 millions de dollars pour préserver la sécurité et la fiabilité de notre réseau de distribution. Le taux de satisfaction de notre clientèle s'élève à 94 %. Nous avons reçu des éloges pour notre intervention et notre service à la clientèle durant les tornades. Hydro Ottawa s'est classée au deuxième rang parmi les grandes sociétés de distribution d'électricité en Ontario pour l'efficacité opérationnelle [charges d'exploitation par client les plus basses]. Nous avons mis en place de nouveaux mécanismes de déclaration des pannes pour permettre aux clients de les signaler dans le Web et sur notre application mobile. Nous avons atteint le taux d'adhésion à la facturation en ligne le plus élevé parmi les SDL en Ontario [48 % des clients], ce qui nous permet d'économiser chaque année 1,6 million de dollars. Hydro Ottawa est devenue la première entreprise de services publics au Canada à permettre à ses clients de demander de l'information et des conseils d'économie d'énergie en utilisant une enceinte Alexa ou Google Home.
SANTÉ FINANCIÈRE	Nous favoriserons une croissance durable de nos activités et de nos bénéfices en <i>augmentant notre productivité et en recherchant les possibilités de croissance de nos activités qui tirent parti de nos forces, soit nos principales capacités, nos actifs et notre personnel.</i>	Accroître les produits tirés d'autres sources. Accroître ou préserver les produits tirés des champs d'activité actuels.	<ul style="list-style-type: none"> Hydro Ottawa a enregistré un résultat net consolidé de 42,1 millions de dollars, surpassant ainsi de 4,1 millions l'engagement pris dans l'<i>Orientation stratégique 2016–2020</i>. Ce résultat est attribuable en grande partie à un incitatif de 4,1 millions reçu à mi-parcours pour le succès de ses efforts sur le plan de l'économie d'énergie et de la gestion de la demande. Nous sommes en bonne voie pour achever en 2020 les derniers travaux de remise à niveau à nos centrales hydroélectriques des chutes de la Chaudière au Québec. Lorsqu'elles seront en exploitation, nous vendrons à la province de l'Ontario, en vertu de contrats d'approvisionnement d'une durée de 40 ans, l'électricité produite par ces centrales, ce qui atténuera la pénurie prévue au centre-ville d'Ottawa. Nous avons continué de diversifier nos sources de produits en lançant la marque Envari en 2018 : <ul style="list-style-type: none"> conversion à la technologie DEL de 14 260 lampadaires de la Ville d'Ottawa, ce qui porte le total à 35 787 lampadaires et représente une économie de plus de 60 % des kilowattheures; réalisation de projets d'amélioration de l'efficacité énergétique pour des clients industriels et commerciaux; accroissement des produits et de la clientèle pour Cable Q [filiale d'Envari qui offre des services d'essais de câbles non destructifs].

SECTEURS D'INTERVENTION CLÉS	OBJECTIFS STRATÉGIQUES INTÉGRÉS	OBJECTIFS DE RENDEMENT EN 2018	POINTS SAILLANTS DU RENDEMENT EN 2018
EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE	Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement <i>en préconisant une culture d'innovation et d'amélioration continue.</i>	Continuer d'accroître le rendement opérationnel et la productivité. Maintenir un bilan remarquable en matière de santé et de sécurité. Renforcer la capacité de l'organisation et des employés.	<ul style="list-style-type: none"> Hydro Ottawa a continué de faire de la sécurité sa grande priorité – nous avons donné à tous les employés en moyenne 20 heures de formation sur les pratiques de travail sécuritaires et atteint un million d'heures de travail sans nouvel accident ayant entraîné une interruption de travail. Nous avons continué de mettre l'accent sur la productivité et l'amélioration continue. Nous avons investi 10,2 millions de dollars dans la technologie de prochaine génération à l'appui du service à la clientèle, de l'efficacité opérationnelle, de la modernisation du réseau et de la cybersécurité. Nous avons maintenu la certification de notre système intégré de santé et de sécurité au travail et de gestion environnementale selon des normes reconnues à l'échelle internationale. Nous avons fait progresser les dernières étapes des travaux de construction dans le cadre du Programme de rationalisation des installations et poursuivi les préparatifs en vue de notre déménagement en 2019. Nous avons poursuivi le renouvellement de notre effectif en embauchant des apprentis et des compagnons [sans accroître le nombre total de postes] et en mettant en œuvre des programmes exhaustifs de gestion des compétences.
MISSION SOCIALE	Nous contribuerons au bien-être de notre collectivité en agissant <i>en tout temps à titre d'entreprise citoyenne responsable et engagée.</i>	Améliorer notre image de marque au sein de la collectivité et de l'industrie. Continuer d'améliorer notre rendement environnemental et de réduire nos répercussions sur l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> Hydro Ottawa a apporté un soutien à la collectivité grâce aux activités de bénévolat de ses employés, à son Programme d'investissement communautaire et à la mise en œuvre de programmes provinciaux d'aide financière à l'échelon local. Nous avons recueilli plus de 370 000 \$ dans le cadre de la campagne de collecte de fonds de nos employés à des fins caritatives de 2018. Nous avons renforcé notre engagement envers la collectivité : <ul style="list-style-type: none"> participation à plus de 400 activités communautaires; sensibilisation de plus de 18 000 élèves [de la maternelle à la 12^e année] à la sécurité électrique, à l'économie d'énergie et à l'énergie renouvelable; organisation de neuf assemblées portes ouvertes portant sur les travaux prévus; présence dans les médias sociaux accrue de 344 % et augmentation du nombre d'abonnés sur toutes les plateformes [Twitter, Facebook et LinkedIn]. Nous avons continué de participer au North Atlantic Mutual Assistance Group [NAMAG], partenariat en vertu duquel les compagnies d'électricité se prêtent mutuellement assistance, sans réaliser de bénéfice, en situation d'urgence. Nous avons valorisé plus de 91 % de nos déchets solides et liquides non dangereux. Nous avons reçu 13 prix pour l'excellence de notre rendement, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> palmarès des meilleurs employeurs pour la diversité au Canada [1^{re} année] palmarès des meilleurs employeurs pour les jeunes Canadiens [5^e année] palmarès des meilleurs employeurs dans la région de la capitale [10^e année] prix d'excellence dans la catégorie des communications en cas de panne décerné par Chartwell

RÉSULTATS FINANCIERS

Les résultats financiers consolidés de la Société présentés ci-après doivent être consultés en parallèle avec les états financiers consolidés audités et les notes afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

État consolidé du résultat net [sommaire]

Par suite de l'adoption des Normes internationales d'information financière [International Financial Reporting Standards – IFRS] en 2015 – notamment l'adoption par anticipation de l'IFRS 14 – plusieurs postes de l'état consolidé du résultat net audité de la Société sont sujets à une grande volatilité. Plus précisément, selon l'IFRS 14, la variation nette des soldes de comptes de report réglementaires relatifs au résultat [c.-à-d. les soldes débiteurs et créditeurs, déduction faite de l'impôt] doit être présentée

séparément dans l'état consolidé du résultat net. Cette variation nette des soldes réglementaires se produit principalement en cas de manque de synchronisation entre le coût d'achat de l'électricité et le recouvrement des coûts liés à l'électricité. Cet écart est comptabilisé à titre d'écart lié au règlement. Il représente des montants futurs à recouvrer auprès des clients ou à leur rembourser à même les tarifs qu'approuvera la Commission de l'énergie de l'Ontario. C'est pourquoi ce manque de synchronisation peut avoir une grande incidence sur les postes de l'achat d'électricité et du recouvrement des coûts liés à l'électricité. Pour les besoins de l'analyse et de l'interprétation des écarts financiers présentés ci-après, la direction a déterminé et exclu l'incidence de l'adoption de l'IFRS 14 et utilisé les résultats « pré-IFRS 14 » aux fins d'analyse, à moins d'indication contraire. D'après la direction, cette façon de procéder permet de représenter avec plus d'exactitude le véritable rendement financier de la Société du fait qu'elle exerce des activités à tarifs réglementés comme le prescrit la CEO.

[en milliers de dollars canadiens]

	2018	Incidence de l'IFRS 14	2018 [pré-IFRS 14] ¹	2017	Incidence de l'IFRS 14	2017 [pré-IFRS 14] ¹	Variation [pré-IFRS 14] ¹
Produits des activités ordinaires et autres produits							
Produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité	857 383	(5 434)	851 949	896 528	(10 849)	885 679	(33 730)
Produits tirés de la distribution d'électricité	181 050	(834)	180 216	171 400	(418)	170 982	9 234
Produits tirés de la production d'électricité	32 325	-	32 325	22 898	-	22 898	9 427
Produits tirés des services offerts aux entreprises	28 998	-	28 998	26 960	-	26 960	2 038
Produits tirés de l'économie d'énergie et de la gestion de la demande	24 865	-	24 865	23 976	-	23 976	889
Profit net découlant d'un produit d'assurance	6 865	-	6 865	2 939	-	2 939	3 926
Autres produits	7 076	-	7 076	6 753	-	6 753	323
	1 138 562	(6 268)	1 132 294	1 151 454	(11 267)	1 140 187	(7 893)
Charges							
Achat d'électricité	857 877	(12 493)	845 384	908 649	(25 131)	883 518	(38 134)
Charges d'exploitation	145 694	162	145 856	139 797	(307)	139 490	6 366
Amortissement des corporelles et incorporelles	62 180	-	62 180	54 800	-	54 800	7 380
	1 065 751	(12 331)	1 053 420	1 103 246	(25 438)	1 077 808	(24 388)
Résultat avant les éléments suivants	72 811	6 063	78 874	48 208	14 171	62 379	16 495
Charges financières, produits d'intérêts et charge d'impôt	45 986	(8 629)	37 357	36 838	(9 342)	27 496	9 861
Quote-part du bénéfice des coentreprises	(621)	-	(621)	(1 092)	-	(1 092)	471
	45 365	(8 629)	36 736	35 746	(9 342)	26 404	10 332
Bénéfice net	27 446	14 692	42 138	12 462	23 513	35 975	6 163
Variation nette des soldes réglementaires, déduction faite de l'impôt	14 692	(14 692)	-	23 513	(23 513)	-	-
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	42 138	-	42 138	35 975	-	35 975	6 163

¹ Mesure financière non conforme aux PCGR.

Bénéfice net

En 2018, le bénéfice net a augmenté d'environ 6,2 millions de dollars, soit 17 %. Cette hausse est principalement attribuable à un accroissement de 9,2 millions des produits tirés de la distribution d'électricité et de 11,5 millions de ceux tirés de la production d'électricité et des services offerts aux entreprises, à un incitatif de mi-parcours de 4,1 millions pour l'économie d'énergie et la gestion de la demande ainsi qu'à la comptabilisation à long terme d'un produit d'assurance pour perte de produits de 3,9 millions. Une diminution de 4,4 millions des charges au titre de l'achat d'électricité [déduction faite du recouvrement des coûts liés à l'électricité] a également joué un rôle dans l'augmentation du bénéfice net. Ces variations favorables ont été neutralisées en partie par une augmentation des charges d'exploitation, en excluant les charges au titre de l'économie d'énergie et de la gestion de la demande [9,7 millions], d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles [7,4 millions] ainsi que des charges financières, déduction faite des produits d'intérêts, et le charge d'impôt [9,8 millions].

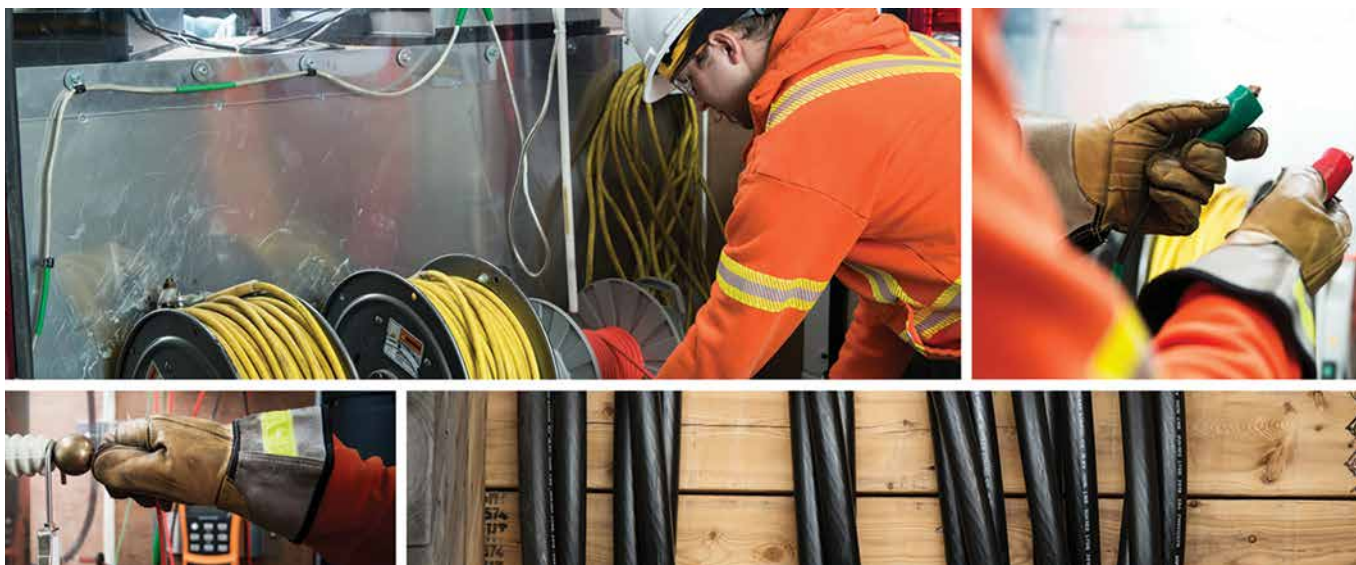
Produits des activités ordinaires et autres produits

Les produits des activités ordinaires et autres produits sont tirés de la distribution d'électricité, de la production d'électricité, des services de gestion de l'énergie, des services offerts aux entreprises ainsi que des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande et d'activités variées. En 2018, les produits d'Hydro Ottawa ont totalisé environ 1,1 milliard de dollars, ce qui est comparable aux produits enregistrés en 2017.

Le recouvrement des coûts liés à l'électricité auprès des clients en vertu des tarifs établis au niveau provincial représente l'élément le plus important des produits d'Hydro Ottawa. Le coût de l'électricité

est un montant transféré, ce qui limite le risque pour le rendement financier d'Hydro Ottawa. Il y a toutefois un écart entre les charges au titre de l'achat d'électricité et le recouvrement des coûts liés à l'électricité du fait que la facturation par la SIERE et la réception du paiement des clients ne sont pas synchronisés. Cet écart est comptabilisé à titre d'écart lié au règlement. Les produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité d'Hydro Ottawa limitée ont diminué de 33,7 millions de dollars, principalement en raison de la diminution des taux de rajustement global compris dans les charges au titre de l'achat d'électricité.

Les produits tirés de la distribution d'électricité sont comptabilisés en fonction des tarifs de distribution approuvés par la CEO, qui sont établis de manière à permettre le recouvrement des coûts engagés par Hydro Ottawa limitée pour livrer l'électricité aux clients. Ils comprennent les produits de la perception des avenants tarifaires approuvés par la CEO. L'année 2018 est la troisième pour laquelle les tarifs ont été approuvés à la suite de la présentation, par Hydro Ottawa limitée, d'une demande tarifaire selon la méthode incitative personnalisée pour la période allant de 2016 à 2020. Les produits tirés de la distribution d'électricité ont augmenté de 9,2 millions de dollars, soit 5 %, par rapport à 2017, en grande partie en raison des tarifs de distribution plus élevés et de la consommation accrue découlant des températures plus chaudes enregistrées à l'été 2018 par rapport à 2017. Le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables n'a aucune incidence sur les produits d'Hydro Ottawa tirés de la distribution d'électricité.



Les produits qu'Énergie Ottawa tire de la production d'électricité ont augmenté de 9,4 millions de dollars en 2018. Cette hausse est principalement attribuable à l'agrandissement de la centrale des chutes de la Chaudière, qui est entrée en exploitation commerciale le 18 août 2017. Bien qu'un de ses quatre groupes turbine-alternateur ait été hors service tout au long de 2018 – en raison d'un défaut de fabrication et de la défaillance mécanique en découlant dès le démarrage en 2017 –, la production a dépassé les attentes. Le groupe en question devrait être remis en service en 2019. La Société continue de recevoir une indemnisation de ses assureurs pour atténuer la perte de produits en question. En juillet 2018, elle a suspendu ses activités à ses deux centrales situées au Québec [qu'elle avait acquises auprès d'Hydro-Québec en 2016 et de Domtar en 2012] pour entreprendre des travaux majeurs de remise à niveau. Au terme de ces travaux en 2020, en vertu de contrats d'approvisionnement d'une durée de 40 ans conclus avec la SIERE dans le volet Projets municipaux du Programme d'offre standard en matière d'énergie hydroélectrique, la Société vendra à la province de l'Ontario l'électricité produite par ces centrales.

En 2018, les produits tirés des services offerts aux entreprises ont augmenté de 2,0 millions de dollars, en grande partie grâce aux services se rapportant aux activités de distribution d'électricité. Pendant l'année, le gouvernement de l'Ontario a aboli le Programme de plafonnement et d'échange provincial – qui finançait les rabais offerts pour les travaux de rénovation visant à améliorer l'efficacité énergétique et d'autres initiatives –, ce qui a eu une incidence sur la vente de services énergétiques et de produits d'infrastructure à des clients externes et limité les produits tirés d'autres services commerciaux. Le projet de conversion de l'éclairage de rue de la Ville d'Ottawa progresse comme prévu. Depuis 2016, nous avons converti à la technologie DEL 35 787 lampadaires. D'autres nouvelles initiatives ont pris de l'ampleur, entre autres les services d'essais de câbles non destructifs proposés en vertu d'une licence exclusive du Conseil national de recherches du Canada. Puisque le programme d'économie d'énergie et de gestion de la demande a atteint son objectif d'économie d'énergie à mi-parcours, la SIERE a versé à la Société un incitatif de 4,1 millions de dollars.

En 2018, la Société a déclaré un profit net de 6,9 millions de dollars découlant d'un produit d'assurance compensant la perte de produits attribuable à une défaillance mécanique d'un groupe turbine-alternateur survenue en août 2017 à la centrale nouvellement agrandie aux chutes de la Chaudière. En 2017, elle avait déclaré 1,6 million en indemnisation pour la perte de produits attribuable à la défaillance mécanique et 1,3 million de dollars supplémentaires pour l'interruption des activités et les dommages à la propriété liés à l'arrêt des installations de production aux chutes de la Chaudière, aux chutes Rideau et à Kingston Mills à la suite d'inondations à récurrence de 100 ans. Le profit net découlant d'un produit d'assurance a ainsi totalisé 2,9 millions de dollars en 2017.

Charges

Achat d'électricité et charges d'exploitation

Les charges au titre de l'achat d'électricité représentent le coût de l'électricité livrée aux clients sur le territoire du service de distribution d'Hydro Ottawa limitée. Il comprend le coût du produit de base, les frais de service sur le marché de gros, les frais de transport et le rajustement global. Ce coût a diminué de 38,1 millions de dollars en 2018, principalement en raison de la baisse des taux de rajustement global.

En 2018, les charges d'exploitation se sont élevées à 145,9 millions de dollars, en hausse de 6,4 millions, notamment en raison d'une augmentation des charges découlant d'une année entière d'exploitation à la centrale nouvellement agrandie aux chutes de la Chaudière. En outre, des travaux d'urgence exécutés pour rétablir le courant à la suite de trois phénomènes météorologiques majeurs survenus en 2018, surtout les tornades ayant frappé la ville d'Ottawa en septembre 2018, ont également fait grimper les charges d'exploitation.

Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles d'Hydro Ottawa a augmenté de 7,4 millions de dollars en 2018, principalement en raison de l'investissement soutenu dans l'infrastructure de distribution d'électricité de la Société et dans l'accroissement de ses actifs de production.

Quote-part du bénéfice des coentreprises

La quote-part du bénéfice des coentreprises représente la part du résultat net de la Société attribuable à la poursuite de l'exploitation de Moose Creek Energy LP [50,05 %] et de PowerTrail Inc. [60 %]. En 2018, la Société a établi un partenariat avec la Société en commandite Windmill Dream pour former Zibi Community Utility LP [50 %]. Ce partenariat visait à créer, posséder et exploiter une entreprise de services publics pour le projet d'aménagement Zibi au centre-ville d'Ottawa et de Gatineau. Pour en savoir plus sur les coentreprises auxquelles participe la Société, se reporter à la note 10 des états financiers consolidés.



Charges financières [déduction faite des produits d'intérêts] et charge d'impôt

Les charges financières [déduction faite des produits d'intérêts] ont augmenté de 6,8 millions de dollars en raison des emprunts contractés pour répondre aux besoins opérationnels généraux et couvrir les dépenses en immobilisations annuelles ainsi que de la comptabilisation des charges d'intérêts se rapportant au projet d'agrandissement aux chutes de la Chaudière, qui avaient été comptabilisées à l'étape de la construction.

Le taux d'imposition effectif de la Société a diminué légèrement, descendant de 29,15 % en 2017 à 28,92 % en 2018, en raison des écarts permanents et temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs enregistrés au cours de l'année. La hausse de 3,1 millions de dollars au titre de la charge d'impôt découle en grande partie d'une augmentation du bénéfice avant impôt sur le résultat et du résultat imposable. Pour en savoir plus concernant l'impôt sur le résultat, se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés.

Variation nette des soldes réglementaires [déduction faite de l'impôt]

Conformément à l'IFRS 14, la Société a présenté séparément la variation nette des soldes réglementaires dans les états consolidés du résultat net et du résultat global. La variation des soldes débiteurs et créditeurs des comptes réglementaires figurant au bilan consolidé pour l'exercice [respectivement 9,2 et 4,8 millions de dollars] correspond à la variation nette des soldes réglementaires, déduction faite de l'impôt, figurant aux états consolidés du résultat net [augmentation de 14,7 millions] et du résultat global [diminution de 0,7 million]. L'État consolidé du revenu net [sommaire] montre l'incidence des ajustements de 14,7 millions visant à prendre en compte l'incidence de l'IFRS 14. À mesure qu'Hydro Ottawa limitée transfère les avantages générés par l'impôt différé grâce aux rajustements annuels des tarifs de distribution d'électricité approuvés par la CEO, elle enregistre un solde créditeur [ou débiteur] sur les comptes de report réglementaires pour les montants d'impôt différé qui devraient être remboursés aux clients [ou recouverts auprès d'eux] à même les tarifs futurs.

Bilan consolidé [sommaire]

[en milliers de dollars canadiens]

	2018	2017	Variation
Actifs courants	208 337	284 005	(75 668)
Actifs non courants	1 612 612	1 422 863	189 749
Total des actifs	1 820 949	1 706 868	114 081
Soldes réglementaires	34 667	25 466	9 201
Total des actifs et des soldes réglementaires	1 855 616	1 732 334	123 282
Passifs courants	404 994	328 462	76 532
Passifs non courants	968 048	941 222	26 826
Total des passifs	1 373 042	1 269 684	103 358
Capitaux propres	462 882	438 141	24 741
Total des passifs et des capitaux propres	1 835 924	1 707 825	128 099
Soldes réglementaires	19 692	24 509	(4 817)
Total des passifs, des capitaux propres et des soldes réglementaires	1 855 616	1 732 334	123 282

Actifs

Le total des actifs s'est accru d'environ 114 millions de dollars en 2018. Cette hausse est attribuable en grande partie aux immobilisations corporelles et incorporelles, qui se sont accrues de 182 millions de dollars. L'augmentation des immobilisations est le résultat de la remise à niveau des centrales de Chaudière Hydro North LP et de Hull Energy LP, du Programme de rationalisation des installations ainsi que des investissements soutenus dans l'infrastructure de production et de distribution d'électricité. L'accroissement de la valeur des actifs a été compensé en partie par une diminution de 64 millions de la trésorerie soumise à des restrictions découlant de l'entente de financement pour le projet d'agrandissement aux chutes de la Chaudière. Conformément aux modalités de l'acte de fiducie, ce montant a été remis à la Société après l'achèvement des travaux. À terme, les produits tirés de la distribution d'électricité ont été utilisés pour financer le programme d'immobilisations et les autres initiatives de croissance.

Passifs

Le total des passifs s'est accru de 103 millions de dollars en 2018. Les passifs courants de la Société ont augmenté de 77 millions, principalement en raison d'une hausse de sa dette bancaire [69 millions] ainsi que des crédettes et des charges et de l'impôt sur le résultat à payer [8 millions]. Par ailleurs, les produits différés de la Société ont aussi augmenté de 20 millions grâce aux apports de capital reçus en 2018, déduction faite de l'amortissement des immobilisations incorporelles, et d'une augmentation de 15 millions de l'impôt différé, compensée par une diminution de 5 millions des dépôts de garantie des clients. Le montant plus élevé de ces dépôts au cours de l'année précédente est attribuable au transfert d'actifs provenant de Services publics et Approvisionnement Canada [14,6 millions] en décembre 2017.



Soldes des comptes réglementaires

Selon l'IFRS 14, le solde de comptes réglementaires constitue le solde de tout compte de charges [ou de produits] qui ne serait pas comptabilisé à titre d'actif ou de passif selon toute autre IFRS, mais qui est admissible au report parce que l'organisme de réglementation l'a pris ou devrait le prendre en compte pour l'établissement du ou des tarifs pouvant être facturés aux clients. Au 31 décembre 2018, Hydro Ottawa limitée avait comptabilisé 34,7 et 19,7 millions de dollars respectivement comme soldes débiteurs [actifs] et créditeurs [passifs] de comptes réglementaires.

L'augmentation de 9,2 millions de dollars des soldes débiteurs des comptes réglementaires est en grande partie attribuable à une hausse de 9,0 millions des actifs réglementaires pour l'impôt différé et de 0,5 million au titre du mécanisme d'ajustement pour pertes de produits, qui retrace et élimine les pertes de produits tirés de la distribution d'électricité induites par les programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande approuvés.

La diminution de 4,8 millions de dollars des soldes créditeurs de comptes réglementaires est en grande partie attribuable à une baisse de 7,3 millions du règlement des soldes créditeurs correspondant aux charges répercutées pour l'électricité et le rajustement global. Cette baisse liée au règlement est partiellement compensée par une hausse de 2,0 millions de dollars du compte d'écart lié au mécanisme de partage des bénéfices, qui englobe 50 % des produits tirés des activités à tarifs réglementés excédant le rendement des capitaux propres approuvé d'Hydro Ottawa pour les années 2016 à 2020, et une hausse de 0,5 million au titre des autres écarts et coûts reportés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie [sommaire]

[en milliers de dollars canadiens]

	2018	2017	Variation
Trésorerie (dette bancaire) à l'ouverture de l'exercice	(144 490)	(67 769)	(76 721)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	138 979	91 962	47 017
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(182 747)	(148 074)	(34 673)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(21 900)	(20 600)	(1 300)
Incidences des variations du taux de change sur la trésorerie détenue en dollars américains	52	(9)	61
Trésorerie (dette bancaire) à la clôture de l'exercice	(210 106)	(144 490)	(65 616)

Composition de la trésorerie (dette bancaire)

Trésorerie	16 737	13 570	3 167
Dette bancaire	(226 843)	(158 060)	(68 783)
	(210 106)	(144 490)	(65 616)

Activités d'exploitation

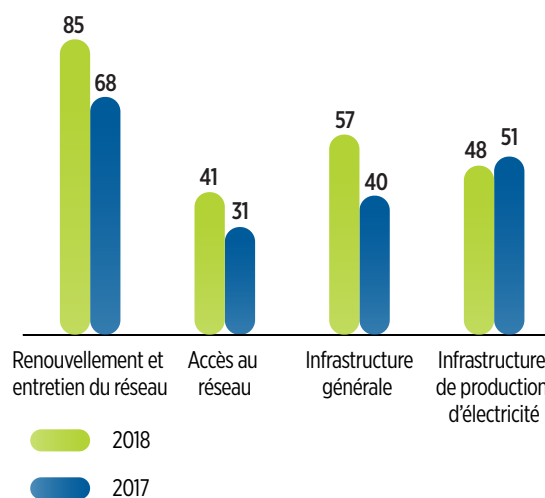
En 2018, la trésorerie générée par les activités d'exploitation s'est accrue de 47,0 millions de dollars. Cette hausse est en grande partie attribuable à l'augmentation du montant des dépôts de garantie des clients et à la variation nette des soldes réglementaires, qui découle principalement de changements influant sur les écarts liés au règlement. De plus, le bénéfice net de la Société a augmenté par suite des ajustements apportés pour tenir compte des charges hors trésorerie et d'une diminution de l'impôt sur le résultat payé [déduction faite des remboursements reçus].

Activités d'investissement

En 2018, la trésorerie affectée aux activités d'investissement s'est accrue de 34,7 millions de dollars. Cette hausse est attribuable à la remise à niveau des centrales de Chaudière Hydro North LP et de Hull Energy LP, au Programme de rationalisation des installations et aux investissements soutenus dans l'infrastructure de production et de distribution d'électricité. Elle a été compensée en partie par la remise à Hydro Ottawa du montant de trésorerie soumis à des restrictions détenu en fiducie, conformément à l'acte de fiducie pour le financement du projet d'agrandissement aux chutes de la Chaudière. L'investissement total dans les immobilisations corporelles et incorporelles s'est élevé à 231,5 millions de dollars en 2018. Le graphique ci-après montre les dépenses en immobilisations d'Hydro Ottawa par catégories pour 2018 et 2017.

En 2018, les dépenses en immobilisations comprenaient 85 millions de dollars pour le renouvellement et l'entretien du réseau afin de remplacer l'infrastructure vieillissante et de modifier le réseau de distribution en place; 41 millions pour les projets visant à faciliter

Dépenses en immobilisations brutes [en millions de dollars]



l'accès au réseau, ce qui englobe les projets d'expansion pilotés par des tiers, par exemple de nouvelles installations dans le secteur résidentiel ou commercial, ainsi que de nouveaux projets d'améliorations municipales, par exemple le projet de train léger sur rail de la Ville d'Ottawa; 57 millions pour l'infrastructure générale, notamment le Programme de rationalisation des installations, l'infrastructure de technologie de l'information, le parc de véhicules et d'autres charges variées; ainsi que 49 millions pour l'infrastructure de production d'électricité, dont 75 % pour les travaux de remise à niveau des centrales de Chaudière Hydro North LP et de Hull Energy LP.

Activités de financement

Les activités de financement comprennent les dividendes versés à l'actionnaire – la Ville d'Ottawa – ainsi que les produits de l'émission des titres d'emprunt à long terme.

En 2018, des dividendes ont été versés à l'actionnaire conformément à la politique approuvée à cet égard. Ils se sont chiffrés à 21,9 millions de dollars en fonction des résultats de 2017, comparativement aux 20,6 millions versés en 2017 en fonction des résultats de 2016. En vertu de la politique, les dividendes à verser représentent le montant le plus élevé entre 60 % du bénéfice net d'Hydro Ottawa limitée et 20 millions de dollars.

Comptabilité

Estimations comptables et jugements importants

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS oblige la direction à recourir à des estimations, à des jugements et à des hypothèses qui influent sur les montants déclarés au titre des produits, des charges, des actifs et des passifs consolidés. Elle exige aussi la présentation des engagements ainsi que des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés.

Ces estimations et ces jugements sont fondés sur l'expérience historique, la conjoncture et diverses autres hypothèses considérées comme raisonnables dans les circonstances. Puisqu'ils comportent divers degrés d'incertitude, les montants présentés dans les états financiers consolidés pourraient se révéler inexacts à l'avenir.

On a recours à des estimations et à des jugements dans le cadre de l'application des IFRS en ce qui a trait aux éléments importants suivants [voir l'analyse dans la note 2d) afférente aux états financiers consolidés] :

- Débiteurs
- Soldes réglementaires
- Comptabilisation des produits
- Durées d'utilité des actifs amortissables
- Dépréciation des actifs non financiers
- Avantages du personnel futurs
- Apports de capital
- Impôt différé
- Indice de dépréciation d'actifs

Nouvelles prises de position comptables

Plusieurs nouvelles normes, modifications et interprétations ont été adoptées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ou bien elles ont été publiées mais ne sont pas encore en vigueur et n'ont donc pas été appliquées dans la préparation des états financiers consolidés figurant dans le présent rapport annuel.

Normes comptables adoptées récemment

- **Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients** : Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* [l'« IFRS 15 »], au moyen de la méthode d'application rétrospective modifiée selon laquelle les informations relatives aux périodes antérieures ne sont pas retraitées. La Société a eu recours à une mesure de simplification, tel que l'autorise l'IFRS 15, qui lui permet d'appliquer la nouvelle norme uniquement aux contrats qui étaient en cours au 1^{er} janvier 2018 et à tous les contrats conclus à partir de cette date.

L'IFRS 15 annule et remplace les directives antérieures sur la comptabilisation des produits, notamment l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction* et les interprétations connexes. L'IFRS 15 fournit un modèle normalisé en cinq étapes pour la comptabilisation des produits tirés des activités ordinaires : l'identification du contrat, l'identification des obligations de prestation, la détermination du prix de transaction, la répartition du prix de transaction et la comptabilisation des produits des activités ordinaires. Si certaines conditions sont remplies, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés soit progressivement, d'une manière qui reflète le mieux le rendement de la Société, soit à un moment précis, lorsque le contrôle des biens ou des services est transféré au client. L'IFRS 15 s'applique à presque tous les contrats conclus avec des clients, sauf si les contrats sont couverts par une autre norme [c'est-à-dire les contrats de location, les instruments financiers, les contrats d'assurance] ou s'ils sont hors du champ d'application de l'IFRS 15.

L'adoption de l'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence sur les pratiques en matière de comptabilisation des produits mises en œuvre par la Société lors de l'exercice comparatif. Par conséquent, aucun ajustement n'a été comptabilisé par suite de l'adoption de l'IFRS 15. Cependant, la nouvelle norme a entraîné la présentation d'informations additionnelles [se reporter aux notes 15 et 21].

- **Instruments financiers** : Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté de façon rétrospective l'IFRS 9, *Instruments financiers* [l'« IFRS 9 »], qui remplace la Norme comptable internationale 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* [l'« IAS 39 »]. La Société a choisi de ne pas retraiter les informations comparatives en ce qui a trait aux exigences



en matière de classement et d'évaluation. Par conséquent, les informations présentées pour 2017 ne reflètent pas les exigences de l'IFRS 9, mais plutôt celles de l'IAS 39.

L'IFRS 9 comprend des directives révisées traitant du classement et de l'évaluation des actifs financiers, qui comprennent notamment le fait de fonder le classement des actifs financiers sur les caractéristiques contractuelles de flux de trésorerie qui en découlent et sur le modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers, tandis que l'IAS 39 fondait le classement sur des définitions spécifiques pour chaque catégorie. En outre, l'IFRS 9 simplifie l'ancien classement préconisé par l'IAS 39, qui le ramenait à trois grandes catégories, soit le coût amorti, la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et la juste valeur par le biais du résultat net, et instaure un nouveau modèle de perte de crédit attendue pour l'évaluation de la dépréciation des actifs financiers. En outre, l'IFRS 9 apporte des modifications corrélatives à la norme IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, également adoptée par la Société.

Le 1^{er} janvier 2018, la direction a évalué les modèles économiques qui s'appliquent aux actifs financiers détenus par la Société et a classé ses instruments financiers dans les catégories appropriées aux termes de l'IFRS 9. Toujours dans le cadre de l'IFRS 9, la Société a revu sa méthode de calcul de la dépréciation pour toutes ses catégories d'actifs financiers. Les instruments financiers de la Société continueront d'être évalués par la suite au coût amorti [auparavant, les actifs financiers étaient classés en tant que prêts et créances, conformément

à l'IAS 39]. Qui plus est, les résultats obtenus avec la nouvelle méthode de calcul en ce qui a trait aux pertes de crédit attendues [provision pour créances douteuses] sont les mêmes que ceux obtenus selon l'ancienne méthode de calcul. L'adoption de l'IFRS 9 par la Société n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'ajustements quantitatifs au 1^{er} janvier 2018. L'adoption de l'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence sur les méthodes comptables de la Société à l'égard des passifs financiers.

Directives comptables publiées récemment mais non encore adoptées

- **Contrats de location :** En janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 16, *Contrats de location* [l'« IFRS 16 »], qui remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*. L'IFRS 16 élimine le double modèle actuel [axé sur le bilan et hors bilan] et vise à faciliter la comparaison des entreprises qui louent des actifs et celles qui achètent des actifs, au moyen d'une méthode unique axée sur le bilan. Dans le cadre de l'IFRS 16, le preneur sera tenu de comptabiliser au bilan tous les contrats de location et les obligations locatives connexes; une exemption est toutefois prévue pour les contrats de location à court terme [< de un an] et les contrats de location de faible valeur.

La nouvelle norme entre en vigueur pour les périodes de présentation de l'information financière ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019. La Société prévoit adopter l'IFRS 16 au moyen de la méthode d'application rétrospective modifiée, selon laquelle les informations comparatives de 2018 ne sont pas retraitées. En outre, la Société se prévaut de l'exemption prévue par l'IFRS 16 pour les contrats de location de faible valeur et les contrats de location qui arrivent à échéance dans les 12 mois suivant la date de la première application et les comptabilisera en tant que contrats de location à court terme. La Société continue d'analyser l'IFRS 16 et son incidence éventuelle sur ses états financiers consolidés.

- **Positions fiscales incertaines :** Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation 23 de l'International Financial Reporting Interpretations Committee, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* [l'« IFRIC 23 »]. L'IFRIC 23 impose à une entité d'envisager si les traitements fiscaux incertains doivent être considérés séparément ou ensemble comme un groupe, de déterminer s'il est probable que les autorités fiscales acceptent le traitement fiscal incertain et d'évaluer l'incertitude fiscale compte tenu du montant ou de la valeur attendue le plus probable. L'IFRIC 23 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La Société continue d'analyser l'IFRIC 23 et son incidence éventuelle sur ses états financiers consolidés.

RISQUES ET INCERTITUDES

Hydro Ottawa a adopté pour la gestion des risques et incertitudes une approche systématique intégrée dans les processus opérationnels et la présentation périodique du rendement organisationnel. Les capacités et les processus ont été établis à l'échelle de l'organisation pour permettre une détection efficace des événements susceptibles de nuire à la réalisation des objectifs organisationnels et, le cas échéant, une intervention rapide.

Le cadre intégré de gestion des risques de la Société, établi par le conseil d'administration en 2006 et renouvelé chaque année, regroupe les rapports trimestriels sur les risques présentés au président et chef de la direction et au conseil d'administration. Les rapports mettent en évidence les facteurs de risque potentiels susceptibles d'avoir une incidence sur la réalisation des objectifs opérationnels à court terme d'Hydro Ottawa et la mise en œuvre de son orientation stratégique. Le cadre intégré vient appuyer et compléter les cycles de planification stratégique et de planification opérationnelle annuelle de la Société grâce à une mise à jour des analyses de la conjoncture et à un examen périodique des hypothèses de planification.

Hydro Ottawa surveille les sources de risques qui sont structurelles au sein de ses champs d'activité et de l'industrie. Mentionnons notamment les conditions météorologiques; l'environnement stratégique et réglementaire; la conjoncture économique et les tendances macroéconomiques; l'état des marchés de capitaux et de l'investissement dans le secteur des services publics; les politiques gouvernementales régissant la production et l'achat d'énergie renouvelable et propre ainsi que les émissions de carbone et l'économie d'énergie; la convergence de la technologie de l'information et de la technologie opérationnelle; la cybersécurité; le profil démographique de l'effectif, particulièrement sous l'angle du renouvellement des ressources humaines dans les corps de métier; et l'incidence des politiques budgétaires sur les clients. Ensemble, ces sources de risques façonneront l'évolution de l'industrie, ce qui pourrait entraîner des risques nouveaux et imminents qu'il faudra gérer de manière efficace.

Environnement stratégique et réglementaire

Orientation stratégique à long terme pour le secteur de l'électricité

Depuis son arrivée au pouvoir en juin 2018, le nouveau gouvernement de l'Ontario a fait de nombreuses annonces stratégiques qui pourraient avoir une grande incidence sur l'évolution à long terme du secteur de l'électricité provincial. Mentionnons l'annulation de nombreux contrats

d'approvisionnement en énergie renouvelable, suivie de l'abrogation de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte*; l'abolition du Plan d'action contre le changement climatique de l'Ontario, y compris le Programme de plafonnement et d'échange de l'Ontario; et, enfin, l'abandon des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande dans leur forme existante.

Dans le cadre de son Programme de renouvellement du marché, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) propose de délaissier les accords d'achat à long terme pour privilégier un mécanisme concurrentiel de mise aux enchères aux fins de l'approvisionnement en électricité supplémentaire. Ce changement, qui devrait débiter au milieu des années 2020, pourrait complexifier le marché.

Ensemble, ces initiatives stratégiques créent une incertitude considérable en ce qui a trait aux investissements futurs dans la production d'énergie renouvelable, les technologies de réseau émergentes, la remise à niveau de l'infrastructure énergétique et les services de gestion de l'énergie – tous des piliers de croissance clés que la Société a inclus dans son Orientation stratégique.

L'engagement du gouvernement à rendre l'électricité « plus abordable » pourrait entraîner des changements considérables dans l'environnement économique où les SDL dont les tarifs sont réglementés, comme Hydro Ottawa limitée, exercent leurs activités. Le soutien réglementaire à l'appui des investissements dans le renouvellement de l'infrastructure de distribution vieillissante pourrait être sensiblement moindre que celui qui a été reçu dans les cycles tarifaires précédents. Par ailleurs, les SDL qui souhaitent adapter leurs actifs et leurs activités en fonction des exigences d'un environnement de ressources énergétiques distribuées pourraient avoir plus de difficulté à obtenir une orientation et un soutien stratégiques et réglementaires.

Rendement réel en matière de distribution d'électricité par rapport aux prévisions

Hydro Ottawa limitée devrait être en mesure de mettre en œuvre ses programmes d'immobilisations prévus, d'offrir à ses clients un approvisionnement en électricité fiable en toute sécurité et d'obtenir le taux de rendement autorisé, conformément à l'autorisation obtenue de la CEO, qui lui permet de réviser ses tarifs de distribution pour la période allant de 2016 à 2020. Toutefois, les résultats pourraient en souffrir si les charges et la consommation d'énergie réelles différaient considérablement des valeurs prévues ou si les charges réelles d'exploitation, d'entretien, d'administration, d'immobilisations et de financement dépassaient sensiblement les projections présentées à l'appui des besoins de produits approuvés.

Prix du marché de l'électricité

Les prix du marché de l'électricité varient en fonction de plusieurs facteurs, entre autres la puissance excédentaire par rapport à la charge dans le marché; la structure du marché; les conditions météorologiques ayant une incidence sur la charge électrique; l'augmentation de la demande d'électricité; les prix de l'énergie absolus et relatifs; et les développements en matière d'économie d'énergie et de gestion de la demande ainsi que d'orientation stratégique gouvernementale.

Environ 18 % de la puissance installée de la Société est directement liée au prix du marché de l'électricité dans l'État de New York. En l'absence d'un accord d'achat d'électricité à tarif fixe, la Société pourra explorer plusieurs options pour réduire son exposition aux fluctuations du marché.

Réalisation des grands projets

Le succès des grands projets et leur réalisation dans les délais impartis sont essentiels pour l'orientation stratégique à long terme de la Société, en particulier la croissance prévue de ses produits tirés de la production.

En raison de leur nature, les grands projets présentent des facteurs de risque, entre autres des retards dans la construction; des dépassements de coûts; une performance de l'équipement ne répondant pas aux attentes; des délais dans l'obtention des autorisations de tous les ordres de gouvernement et de leurs organismes; ainsi que des problèmes techniques dans le raccordement au réseau.

Infrastructure de production et de distribution

Hydro Ottawa a élaboré un Plan du réseau de distribution à long terme afin de faire progressivement les investissements nécessaires pour remplacer son infrastructure de distribution vieillissante et de se conformer à des normes de fiabilité et d'exploitabilité élevées, tout en suivant le rythme de croissance du territoire qu'elle dessert. Ce plan prend aussi en compte les répercussions du changement climatique, par exemple les modifications dans la fréquence, la gravité et les profils d'occurrence des phénomènes météorologiques extrêmes.

Le vieillissement de l'infrastructure présente un risque à deux égards pour les SDL : en plus de la rendre particulièrement vulnérable aux défaillances [par exemple en cas de phénomène météorologique extrême], il accroît la complexité et le coût de remise en état du réseau de distribution.

Les défaillances d'équipement pourraient aussi avoir une incidence négative sur la production d'électricité à l'une ou à l'autre des diverses installations de la Société.

Fluctuations des taux de change

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien. Une forte dépréciation du dollar américain par rapport au huard peut réduire la valeur des actifs de la Société se trouvant aux États-Unis et des produits qui y sont associés. Inversement, une forte dépréciation du dollar canadien par rapport à la devise américaine peut réduire la capacité de la Société à financer une croissance supplémentaire sur le marché américain.

Économie

La conjoncture économique locale, nationale et internationale pourrait avoir une incidence considérable sur le rendement des activités de la Société en raison d'éléments tels que l'inflation, le risque lié au crédit des clients, le fléchissement de la demande d'électricité ou de services à valeur ajoutée et la disponibilité de capitaux sur le marché pour financer la croissance. Le climat économique pourrait aussi avoir un effet sur la stabilité et le rendement de certains partenaires commerciaux importants d'Hydro Ottawa.

Cotes de crédit et taux d'intérêt

La Société conserve ses cotes de crédit élevées [catégorie investissement], mais sa croissance soutenue dans des champs d'activité non réglementés pourrait avoir une incidence négative sur ses cotes futures.

Le taux d'intérêt est fixe pour environ 80 % de la dette de la Société, ce qui la met à l'abri de l'incidence d'une hausse des taux d'intérêt. Le cas échéant, la facilité de crédit de la Société serait touchée, mais dans une mesure limitée.

Infrastructure technologique

Le rendement de la Société repose sur des systèmes d'information complexes utilisés, d'une part, pour les activités de première ligne [par exemple le système d'information géographique, le système de gestion des interruptions de service et le système SCADA (Supervisory Control and Data Acquisition)], et, d'autre part, pour les processus administratifs [par exemple les systèmes de facturation et d'information sur la clientèle et les systèmes de planification des ressources de l'entreprise]. Une défaillance d'un ou de plusieurs systèmes clés, une planification inadéquate de la réponse aux besoins en technologie futurs ou un manque d'efficacité dans le passage aux nouveaux systèmes technologiques pourraient avoir une incidence négative sur les activités commerciales.

Nombre de ces systèmes clés utilisent les données et les signaux provenant de plusieurs centaines de milliers d'appareils intelligents [principalement les compteurs intelligents] ainsi que les systèmes et les interfaces Web connexes. Dans bien des cas, le traitement

des données fait appel à plusieurs interfaces automatisées et est tributaire de plusieurs entités internes et externes, notamment l'Entité responsable des compteurs intelligents de l'Ontario. Les risques associés à une fiabilité ou à une performance inadéquate de n'importe quel élément de ce réseau intégré, ou du réseau dans son ensemble, pourraient perturber des processus opérationnels clés.

On observe une convergence de plus en plus grande entre les systèmes opérationnels de base et les systèmes d'information organisationnels, ainsi qu'une automatisation accrue et une utilisation généralisée de technologies communes pour faciliter cette intégration et cette connectivité. La complexité et l'interconnexion de cette infrastructure technologique pourraient accroître les risques actuels et en créer de nouveaux.

Cybersécurité

La Société est tributaire des systèmes d'information et des réseaux étendus de transmission et d'échange de données. Par ailleurs, l'intégration des systèmes et données va en augmentant dans le secteur de l'électricité. De ce fait, la Société est de plus en plus exposée aux risques d'atteinte à la sécurité de l'information, notamment à la cybersécurité. Une atteinte à la sécurité, la corruption de données ou une défaillance d'un système dans une ressource partagée ou dans les installations d'un fournisseur de services communs pourraient compromettre les systèmes et les ressources d'information d'Hydro Ottawa.

Opinion des clients et des médias

Partout dans la province, les compagnies d'électricité sont exposées à des risques en raison de l'opinion négative de clients et de médias, qui est principalement attribuable aux prix élevés du produit de base, sur lesquels la Société n'exerce aucun contrôle.

Régimes de retraite

La Société offre à la majorité de ses employés un régime de retraite à prestations déterminées par l'intermédiaire du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario [« OMERS »]. Comme OMERS est un régime contributif interentreprises à prestations déterminées, on peut difficilement connaître la portion des obligations au titre des prestations de retraite ou la juste valeur des actifs du régime qui reviennent à la Société. Selon la stratégie de gestion de la capitalisation de la Société de promotion d'OMERS, une perte nette ou un déficit de financement éventuels pourraient entraîner un rajustement des cotisations et des prestations. La stratégie précise la façon dont ces rajustements se feraient au fil des périodes de déficit et d'excédent des cycles du Régime de retraite principal d'OMERS.

Hydro Ottawa a aussi créé un régime de retraite à prestations déterminées et un régime à cotisations déterminées distincts à l'intention de petits groupes d'employés en adoptant des procédures appropriées de financement et d'investissement ainsi que des mécanismes de surveillance, comme l'exige la loi. La volatilité des marchés de capitaux et des marchés financiers mondiaux pourrait se répercuter sur les obligations au titre des prestations de retraite et les charges de retraite nettes connexes. Rien ne garantit que les actifs des régimes de retraite permettront d'obtenir les taux de rendement prévus à long terme. Les changements induits par le marché qui se répercutent sur le rendement de ces actifs pourraient modifier grandement leur rendement réel.

Profil démographique de l'effectif

À l'échelle du secteur de l'électricité, le nombre d'employés qui partent à la retraite est plus élevé que celui des nouvelles recrues, ce qui pourrait limiter la capacité de la Société à se doter d'un effectif durable et à atteindre ses objectifs opérationnels. Les investissements d'Hydro Ottawa dans les programmes d'apprentissage, de stages, de diversité, de gestion des connaissances, de planification de la relève et de mobilisation des retraités et des travailleurs âgés visent à gérer les risques associés au profil démographique de l'effectif.

Consolidation du pouvoir de négociation des travailleurs

Par suite de modifications structurelles visant la propriété de plusieurs compagnies d'électricité en Ontario, on a observé une certaine consolidation du pouvoir de négociation des travailleurs dans le secteur de l'électricité provincial. À l'heure actuelle, il est difficile de déterminer l'ampleur que pourrait prendre cette consolidation, le cas échéant, ainsi que son incidence éventuelle sur les relations de travail et la prestation de services.

Conditions météorologiques et hydrologiques

Les mauvaises conditions météorologiques peuvent avoir une incidence considérable sur les résultats financiers, en partie en raison de la diminution des produits et de l'augmentation des dépenses en immobilisations et des coûts d'entretien nécessaires pour réparer ou remplacer l'infrastructure et l'équipement endommagés. Par ailleurs, de façon générale, les produits tirés de la distribution d'électricité augmentent lorsque les conditions météorologiques sont mauvaises et diminuent lorsqu'elles sont clémentes.

Les conditions météorologiques peuvent aussi avoir une incidence directe sur le parc d'énergie renouvelable d'Énergie Ottawa, en particulier ses installations solaires et ses centrales hydroélectriques. La production hydroélectrique est tributaire du débit d'eau, lequel est fonction des conditions météorologiques et varie d'une saison à l'autre et d'une année à l'autre. Les catastrophes naturelles ainsi que les politiques et contrôles gouvernementaux régissant le niveau d'eau peuvent aussi influencer sur le débit d'eau.



PERSPECTIVES D'AVENIR

Hydro Ottawa prévoit continuer en 2019 de générer un rendement stable et d'engager des dépenses d'investissement élevées conformément à sa structure tarifaire et à son plan d'investissement quinquennaux actuels. L'année 2019 sera l'avant-dernière de la période couverte par ce plan et par l'Orientation stratégique actuelle de la Société. Ces cadres continueront d'aider Hydro Ottawa à fournir un service d'électricité fiable en toute sécurité et à prix concurrentiels dans l'ensemble du territoire qu'elle dessert, malgré la possibilité d'une augmentation soutenue des phénomènes météorologiques extrêmes. La Société continuera de tirer parti des avantages commerciaux associés à ses vastes activités à tarifs non réglementés, tout en introduisant des innovations pour maintenir la compétitivité de tous ses champs d'activité au cours d'une période de transformation continue de l'industrie.

Comme c'est généralement le cas après un changement de gouvernement, une vaste réforme de la politique en matière d'électricité est en cours en Ontario. On ne peut encore prévoir avec précision les répercussions, pour les champs d'activité d'Hydro Ottawa, qui ressortiront des annonces faites par le gouvernement en mars 2019 concernant la réforme des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande et celle de la CEO. Hydro Ottawa préparera en 2019 sa demande tarifaire pour la période allant de 2021 à 2025, qu'elle devrait déposer à la fin de l'année. La Société prévoira alors des dépenses en immobilisations suffisantes et la souplesse voulue pour répondre aux besoins des clients, mais elle prendra aussi dûment en compte l'importance accrue de l'abordabilité, qui figure au nombre des priorités du gouvernement provincial. La politique sur l'approvisionnement en électricité fait aussi l'objet d'une transformation en profondeur. Toutefois, Hydro Ottawa peut bénéficier de contrats d'achat d'électricité à long terme pour toute sa production d'électricité vendue sur le réseau ontarien.

La Société maintiendra la résilience de son réseau de distribution local en 2019 et continuera de prolonger ce réseau [et d'accroître sa connectivité avec le réseau de transport provincial] en parallèle avec la demande locale. Elle améliorera encore la productivité et la rentabilité en 2019, entre autres en emménageant dans des installations opérationnelles et administratives modernes

expressément conçues pour répondre à ses besoins. Outre ces aspects névralgiques fondamentaux, Hydro Ottawa continuera de choisir avec soin ses investissements en fonction des possibilités et des besoins émergents dans des domaines comme l'utilisation des véhicules électriques et la gestion de la demande. Elle continuera également d'améliorer sa préparation à la gestion des risques concernant les menaces à la cybersécurité.

Les acquisitions et les expansions réalisées au cours des dernières années ont accru la portée des produits tirés de la production d'électricité et on prévoit un nouvel élan en 2019. La centrale agrandie aux chutes de la Chaudière a donné un bon rendement, même en fonctionnant à capacité réduite en 2018. Elle devrait fonctionner au maximum de sa capacité en 2019 lorsque le quatrième groupe turbine-alternateur sera mis en service. La remise à niveau en cours de deux centrales situées au Québec devrait être achevée en 2020. En ce qui concerne les services offerts aux entreprises et les services énergétiques, Envari ira de l'avant avec une stratégie visant à accroître considérablement sa sphère d'activité dans l'ensemble des segments de la clientèle, des gammes de services et des secteurs géographiques. En outre, Hydro Ottawa s'efforcera d'établir des partenariats semblables à celui qu'elle a conclu en 2018 afin de créer une entreprise communautaire de services publics pour le projet d'aménagement Zibi au centre-ville d'Ottawa-Gatineau – projet représentatif des approches hautement personnalisées et axées sur la collaboration et le développement durable qui devraient caractériser de plus en plus ses activités en 2019 et dans les années suivantes.



Société de portefeuille Hydro Ottawa inc.

États financiers consolidés

31 décembre 2018

Rapport de la direction

La direction est responsable de l'intégrité des données financières présentées par la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. (« la Société »). S'acquitter de cette responsabilité exige la préparation et la présentation des états financiers consolidés et d'autres données selon les meilleurs jugements et estimations de la direction, ainsi que les Normes internationales d'information financière, publiées par l'International Accounting Standards Board.

La direction maintient des systèmes appropriés de contrôle interne ainsi que des politiques et des procédures à l'échelle de la Société conçues en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la protection des actifs et à la pertinence et à la fiabilité des comptes de la Société.

Le conseil d'administration, par l'entremise du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière et du contrôle interne. Le comité d'audit est constitué d'administrateurs indépendants et, lors de réunions régulières, il examine avec la direction et les auditeurs externes les questions d'audit, de contrôle interne et de présentation de l'information financière. Le comité d'audit a examiné les états financiers consolidés et a soumis son rapport au conseil d'administration.

Au nom de la direction,



Bryce Conrad
Président et chef de la direction



Geoff Simpson
Chef des finances



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'actionnaire de Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. (« l'entité »), qui comprennent :

- le bilan consolidé au 31 décembre 2018
- l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos à cette date
- l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos à cette date
- l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent les informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

Le 16 avril 2019

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

État consolidé du résultat net

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

	2018 \$	2017 \$
Produits des activités ordinaires et autres produits		
Produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité	857 383	896 528
Produits tirés de la distribution d'électricité (note 21)	181 050	171 400
Produits tirés de la production d'électricité	32 325	22 898
Produits tirés des services offerts aux entreprises (note 21)	28 998	26 960
Autres produits (note 21)	7 076	6 753
Produits tirés de la conservation et gestion de la demande	24 865	23 976
Profit net découlant d'un produit d'assurance (note 11)	6 865	2 939
	1 138 562	1 151 454
Charges		
Achat d'électricité	857 877	908 649
Charges d'exploitation (note 22)	145 694	139 797
Amortissement des immobilisations corporelles (notes 7 et 9)	50 273	45 234
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 8)	11 907	9 566
	1 065 751	1 103 246
Résultat avant les éléments suivants :	72 811	48 208
Charges financières (note 23)	30 372	22 683
Produits d'intérêts	(1 530)	(648)
Quote-part du bénéfice des coentreprises [note 10 a)]	(577)	(1 063)
Bénéfice avant impôt sur le résultat	44 546	27 236
Charge d'impôt sur le résultat (note 24)	17 144	14 803
Bénéfice net	27 402	12 433
Variation nette des soldes réglementaires, déduction faite de l'impôt (note 6)	14 692	23 513
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	42 094	35 946
Attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	(44)	(29)
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires attribuable à l'actionnaire	42 138	35 975

The accompanying notes are an integral part of these consolidated financial statements.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

État consolidé du résultat global
Exercice clos le 31 décembre 2018
(en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
	\$	\$
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires attribuable à l'actionnaire	42 138	35 975
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat net		
Écarts de change à la conversion des établissements à l'étranger, déduction faite de l'impôt	4 415	(3 722)
Éléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés en résultat net		
Gain actuariel (perte actuarielle) au titre des avantages complémentaires de retraite, déduction faite de l'impôt	806	(663)
Variation nette des soldes réglementaires liés aux autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	(674)	405
Total du résultat global	46 685	31 995

The accompanying notes are an integral part of these consolidated financial statements.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Bilan consolidé

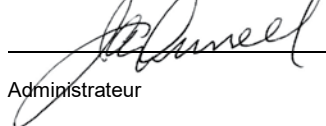
Au 31 décembre 2018

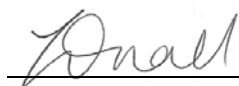
(en milliers de dollars canadiens)

	2018 \$	2017 \$
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	16 737	13 570
Débiteurs (note 5)	179 049	192 696
Impôt sur le résultat à recevoir	147	1 448
Charges payées d'avance	4 394	3 690
Stocks [note 12 c)]	1 435	2 162
Partie courante des billets à recevoir de parties liées (note 12)	6 575	4 641
Trésorerie soumise à des restrictions [note 17 b)]	–	65 798
	208 337	284 005
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 7)	1 449 791	1 261 191
Immobilisations incorporelles (note 8)	123 870	130 165
Immeubles de placement (note 9)	2 482	2 602
Participations dans des coentreprises [note 10 a)]	11 690	8 869
Autre actif [note 11 a)]	5 771	5 771
Billets à recevoir de parties liées (note 12)	9 386	8 767
Trésorerie soumise à des restrictions [note 17 b)]	1 350	–
Actifs d'impôt différé (note 24)	8 272	5 498
Total des actifs	1 820 949	1 706 868
Soldes réglementaires (note 6)	34 667	25 466
Total des actifs et des soldes réglementaires	1 855 616	1 732 334
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Dettes bancaires (note 13)	226 843	158 060
Créditeurs et charges à payer (note 14)	173 727	170 286
Impôt sur le résultat à payer	4 424	116
	404 994	328 462
Passifs non courants		
Produits différés (note 15)	108 395	88 570
Avantages du personnel futurs (note 16)	13 412	14 439
Dépôts de garantie des clients	26 503	31 423
Dettes à long terme (notes 17 et 26)	773 390	773 168
Passifs d'impôt différé (note 24)	45 213	30 133
Autres passifs	1 135	3 489
Total des passifs	1 373 042	1 269 684
Capitaux propres		
Capital social (note 19)	228 453	228 453
Cumul des autres éléments du résultat global	5 204	657
Résultats non distribués	229 318	209 080
Participation ne donnant pas le contrôle	(93)	(49)
Total des passifs et des capitaux propres	1 835 924	1 707 825
Soldes réglementaires (note 6)	19 692	24 509
Total des passifs, des capitaux propres et des soldes réglementaires	1 855 616	1 732 334

Passifs éventuels et engagements (notes 27 et 28)

Au nom du conseil,


Administrateur


Administrateur

The accompanying notes are an integral part of these consolidated financial statements.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

	Capital social \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Participation ne donnant pas le contrôle \$	Résultats non distribués \$	Total \$
Solde au 31 décembre 2016	228 453	4 637	(20)	193 705	426 775
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	–	–	(29)	35 975	35 946
Autres éléments du résultat global	–	(3 980)	–	–	(3 980)
Dividendes [note 19 b)]	–	–	–	(20 600)	(20 600)
Solde au 31 décembre 2017	228 453	657	(49)	209 080	438 141
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	–	–	(44)	42 138	42 094
Autres éléments du résultat global	–	4 547	–	–	4 547
Dividendes [note 19 b)]	–	–	–	(21 900)	(21 900)
Solde au 31 décembre 2018	228 453	5 204	(93)	229 318	462 882

The accompanying notes are an integral part of these consolidated financial statements.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Tableau consolidé des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 décembre 2018
(en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	42 094	35 946
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations corporelles	50 273	45 234
Amortissement des immobilisations incorporelles	11 907	9 566
Perte à la sortie d'actifs non financiers	131	581
Amortissement des frais d'émission de titres de créance	222	165
Quote-part du bénéfice des coentreprises	(577)	(1 063)
Amortissement des produits différés (note 21)	(2 811)	(2 180)
Avantages du personnel futurs	205	280
Charges financières, déduction faite des produits d'intérêts	28 842	22 035
Charge d'impôt sur le résultat	17 144	14 803
Autres	(563)	(53)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des autres soldes liés à l'exploitation (note 25)	2 000	(2 169)
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements reçus	(2 929)	(6 045)
Charges financières payées, déduction faite des produits d'intérêts reçus	(28 654)	(21 122)
Apports de capital provenant de la clientèle	10 985	10 964
Apports de capital provenant des promoteurs	11 651	8 578
Variation des dépôts de garantie des clients	13 751	(45)
Variations nettes des soldes réglementaires	(14 692)	(23 513)
	138 979	91 962
Investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(239 993)	(167 992)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(4 190)	(19 830)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles	573	1 183
Paiements relatifs à l'acquisition de filiales	-	(10 000)
Participations dans des coentreprises [note 10 a)]	(2 276)	-
Charges financières payées	(2 639)	(10 109)
Trésorerie soumise à des restrictions détenue en fiducie	64 448	58 288
Remboursement des billets à recevoir des coentreprises	1 330	386
	(182 747)	(148 074)
Financement		
Dividendes versés [note 19 c)]	(21 900)	(20 600)
Incidences des variations du taux de change sur la trésorerie détenue en dollars américains	52	(9)
Variation nette de la trésorerie	(65 616)	(76 721)
Dette bancaire, déduction faite de la trésorerie, à l'ouverture de l'exercice	(144 490)	(67 769)
Dette bancaire, déduction faite de la trésorerie, à la clôture de l'exercice	(210 106)	(144 490)

The accompanying notes are an integral part of these consolidated financial statements.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2018
(en milliers de dollars canadiens)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. (*Hydro Ottawa Holding Inc.*, « HOHI » ou la « Société ») est une société de portefeuille constituée en société le 3 octobre 2000 dont l'unique actionnaire est la Ville d'Ottawa. Les principales activités de la Société, lesquelles sont menées par ses filiales et par les coentreprises énumérées ci-dessous, consistent en la distribution d'électricité au sein de la Ville d'Ottawa, la production d'énergie renouvelable et la prestation des services aux entreprises liés à la distribution et à l'énergie. La Société est constituée et établie au Canada, son siège social étant situé au 3025 Albion Road North, Ottawa (Ontario) K1G 3S4.

Les principales filiales, toutes détenues en propriété exclusive par la Société, soit directement ou indirectement, étaient les suivantes au 31 décembre 2018 :

Filiale	Principales activités
Hydro Ottawa limitée (« Hydro Ottawa »)	Société réglementée de distribution d'électricité, régie par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») qui possède et exploite une infrastructure électrique dans la Ville d'Ottawa et le village de Casselman. Outre les services de distribution, Hydro Ottawa limitée facture à ses clients les montants qu'elle doit verser à d'autres organismes du réseau ontarien de l'électricité en contrepartie de services de production et de transport en gros.
Énergie Ottawa inc. (« Énergie Ottawa »)	Détient et exploite 16 centrales hydroélectriques d'une puissance totale de 115 MW situées en Ontario et au Québec (aux chutes de la Chaudière) et dans l'État de New York. Les principales filiales d'Énergie Ottawa comprennent Chaudière Hydro L.P. (« CHLP »), Hull Energy L.P. (« Hull Energy LP »), EONY Generation Limited (« EONY »), Chaudière Hydro North L.P. (« CHLP North ») et EO Generation LP (« EO Gen »).
Envari Holding Inc. (« Envari »)	Constituée en société le 29 novembre 2018, Envari fournit des services spécialisés de gestion de l'énergie et des services d'infrastructure, lesquels étaient auparavant fournis par Énergie Ottawa. Ces services comprennent principalement des solutions clé en main liées à l'électricité, la conception de lampadaires, des services de conversion et d'entretien et des services exclusifs de vérification de câbles non destructive. Au nombre des principales filiales d'Envari, on retrouve notamment Envari Energy Solutions Inc. et Energy Ottawa Cable Testing Services Inc. (« Cable Q »).

Les coentreprises dans lesquelles la Société participait au 31 décembre 2018 sont les suivantes :

Coentreprise	Principales activités
PowerTrail Inc. (« PowerTrail ») (détenue à 60 %)	Détient et exploite une usine de transformation des gaz d'enfouissement en électricité de 6 MW située au site d'enfouissement Trail Road, à Ottawa, en Ontario.
Moose Creek Energy LP (« Moose Creek LP ») (détenue à 50,05 %)	Détient et exploite une usine de transformation des gaz d'enfouissement en électricité de 4 MW située au site d'enfouissement Laflèche, à Moose Creek, en Ontario.
Zibi Community Utility LP (« ZCU ») (détenue à 50 %)	Actuellement à l'étape de la conception en vue de la construction, de la détention et de l'exploitation d'un service public destiné au projet Zibi situé dans le centre-ville d'Ottawa et à Gatineau.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

2. MODE DE PRÉSENTATION

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction sur la base de la continuité de l'exploitation conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») et leur publication a été approuvée et autorisée par le conseil d'administration de la Société le 16 avril 2019.

b) Mode d'évaluation

Les états financiers consolidés de la Société sont établis au coût historique, sauf en ce qui concerne les avantages du personnel futurs [voir la note 3 p]).

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS nécessite que la direction fasse des estimations, ait recours à son jugement et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des produits des activités ordinaires, des charges, des actifs et des passifs et sur les informations à fournir à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés.

En raison de l'incertitude inhérente à la réalisation d'estimations, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés, y compris les changements résultant des décisions futures des organismes de réglementation et des gouvernements. La direction révisé en permanence ses estimations et jugements à partir de l'information disponible la plus récente. Selon la direction, les présents états financiers consolidés ont été dûment préparés, en posant un jugement éclairé et en appliquant des seuils d'importance relative raisonnables en conformité avec les principales méthodes comptables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations et des jugements ont été formulés dans le cadre de l'application des IFRS sont présentés ci-après :

i) Débiteurs

Les débiteurs, qui comprennent les produits non facturés, sont présentés d'après les montants qui devraient être recouverts, déduction faite d'une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues. La direction se fonde sur l'historique de pertes et les informations prospectives, ainsi que sur le classement chronologique et les arriérés des débiteurs à la date de clôture pour calculer la provision.

ii) Soldes réglementaires

La comptabilisation et l'évaluation des soldes réglementaires sont tributaires de certaines estimations et hypothèses et de certains jugements, y compris des hypothèses relatives à l'interprétation des règlements et des décisions de la CEO.

iii) Comptabilisation des produits

La Société utilise la méthode à l'avancement pour comptabiliser ses contrats à prix fixe visant l'offre de certains produits et services. L'utilisation de la méthode à l'avancement exige que la Société estime les travaux exécutés jusqu'à la date considérée par rapport au travail total à exécuter. La direction effectue des examens périodiques des coûts estimés pour achever les travaux, le degré d'avancement estimé, ainsi que les produits et les marges comptabilisés, contrat par contrat. L'incidence de toute révision des estimations des coûts et des résultats est reflétée dans la période au cours de laquelle la nécessité d'une révision est connue.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

2. MODE DE PRÉSENTATION (SUITE)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

iv) Durées d'utilité des actifs amortissables

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé d'après des estimations des durées d'utilité des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement. La direction estime les durées d'utilité des divers types d'actifs en se fondant sur des hypothèses et des estimations quant aux caractéristiques de durée d'utilité d'actifs semblables d'après une longue expérience dans le secteur de la production et de la distribution d'électricité.

v) Dépréciation des actifs non financiers

La direction examine si les actifs non financiers sont dépréciés en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs décrite à la note 3 o). De par leur nature, les estimations des flux de trésorerie futurs, y compris les estimations des dépenses d'investissement, des produits des activités ordinaires, des charges d'exploitation, des taux d'actualisation, de la production d'électricité, de l'inflation, des taux de capitalisation finaux et des prix du marché futurs projetés, sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure. La direction tient compte de la conjoncture actuelle et de l'expérience passée et, au besoin, elle obtient l'avis de tiers pour étayer ses estimations.

vi) Avantages du personnel futurs

L'évaluation des avantages du personnel futurs nécessite de nombreuses estimations et hypothèses. Les actuaires formulent des hypothèses pour les éléments comme les taux d'actualisation, les augmentations de salaire futures et les taux de mortalité pour déterminer les charges au titre des prestations et les obligations au titre des prestations définies.

vii) Apports de capital

Le moment où la clientèle s'acquitte de ses obligations de prestation relativement aux apports de capital est fonction de certaines estimations et hypothèses.

viii) Impôt différé

Les interprétations, les réglementations et les lois fiscales des différents territoires où la Société et ses filiales exercent leurs activités sont sujettes à changement. Les actifs d'impôt différé sont évalués par la direction chaque date de clôture afin de déterminer leur probabilité de réalisation au titre du résultat imposable futur. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel les différences temporaires déductibles ainsi que les reports en avant des actifs d'impôt inutilisés et les pertes fiscales non utilisées pourront être imputés, sera disponible.

ix) Indice de dépréciation d'actifs

Chaque date de clôture, ou plus tôt si nécessaire, la direction exerce son jugement pour déterminer s'il existe un indice que la valeur comptable d'un actif non financier (ou d'une unité génératrice de trésorerie, « UGT ») est supérieure à sa valeur recouvrable. Aux fins de cette évaluation, la direction doit se demander si des événements ou des changements de situation pourraient avoir influé sur le caractère recouvrable de la valeur comptable d'un actif non financier ou d'une UGT. La direction prend en compte différents indicateurs, notamment l'évolution défavorable du secteur d'activité ou de la conjoncture économique, un changement du degré ou du moyen d'utilisation d'un actif, le rendement économique moins élevé que prévu d'un actif ou une variation importante des taux du marché ou des taux d'intérêt.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

2. MODE DE PRÉSENTATION (SUITE)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

ix) Indice de dépréciation d'actifs (suite)

D'après le jugement de la direction, un indice de dépréciation [au sens qu'en donne la norme comptable internationale IAS 36, *Dépréciation d'actifs* (l'« IAS 36 »)] existait pour EONY au 31 décembre 2018 relativement aux prix du marché de l'énergie dans l'État de New York. Cependant, l'analyse par la direction des flux de trésorerie actualisés selon la méthode de la valeur d'utilité (prescrite par l'IAS 36) n'a entraîné la comptabilisation d'aucune perte de valeur pour l'exercice 2018. Les hypothèses relatives aux flux de trésorerie sont sensibles aux différentes données d'entrée qui servent au calcul de la valeur d'utilité et, de ce fait, sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure [note 2 d) v)].

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société ainsi que ceux de ses filiales, y compris celles qui sont décrites à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés. Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société contrôle une entité quand elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements en dirigeant ou en contrôlant les activités de celle-ci. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle la Société en obtient le contrôle, et elles continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister. Toutes les opérations intersociétés et tous les soldes intersociétés ont été éliminés dans les présents états financiers consolidés. Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de présentation de l'information financière que celle de la Société selon des méthodes comptables uniformes.

Une des filiales détient une participation ne donnant pas le contrôle, qui est présentée au titre des capitaux propres.

b) Coentreprises

Tous les partenariats sont classés soit comme une coentreprise, soit comme une entreprise commune conformément à l'IFRS 11, *Partenariats*. Comme il est décrit à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés, la Société participe à trois coentreprises dans le cadre desquelles le contrôle est partagé avec des tiers aux termes d'un accord contractuel. Les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations de la Société dans les coentreprises sont comptabilisées initialement au coût, et ensuite ajustées pour refléter la quote-part de la Société des profits ou des pertes, des variations des autres éléments du résultat global et des dividendes ou distributions reçus de ses coentreprises après l'acquisition.

c) Conversion des monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Chaque date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés au coût historique ne sont pas reconvertis; ils demeurent au taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été établie. Les écarts de change en résultant sont inclus dans le résultat net de l'exercice.

Les actifs et passifs d'EONY sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de la période de présentation. Les produits des activités ordinaires et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au cours de la période de présentation. Les écarts de change en résultant sont inclus dans les autres éléments du résultat global de l'exercice.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

c) Conversion des monnaies étrangères (suite)

Les ajustements de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris dans le cadre de l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de cet établissement et convertis au taux de change en vigueur à la fin de chaque période de présentation. Les écarts de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

d) Réglementation – Hydro Ottawa

Hydro Ottawa est régie par la CEO sous l'autorité de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Il incombe à la CEO d'approuver ou d'établir des tarifs de transport et de distribution d'électricité et de s'assurer que les sociétés de distribution s'acquittent de leurs obligations de branchement et de prestation de services envers leur clientèle.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, Hydro Ottawa a continué d'exercer ses activités selon une méthode d'établissement des tarifs incitative personnalisée (la « méthode incitative personnalisée ») prescrite par la CEO. Cette méthode est l'une des options d'établissement des tarifs que prévoit la politique intitulée *Renewed Regulatory Framework for Electricity Distributors: A Performance- Based Approach*. Hydro Ottawa a déposé une demande d'établissement des tarifs incitative personnalisée auprès de la CEO le 29 avril 2015 demandant l'autorisation de changer les tarifs qu'elle facture pour la livraison d'électricité, les services de détail, les provisions, le facteur de perte et les services spécifiques pour une période de cinq ans, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020. Cette demande portait sur le calcul des produits des activités ordinaires nécessaires au recouvrement des coûts et l'établissement d'un taux de rendement sur une structure du capital présumée, appliqué à l'actif de la base tarifaire.

Les éléments clés du cadre de la méthode incitative personnalisée d'Hydro Ottawa comprennent l'établissement de plusieurs comptes réglementaires, à savoir : un compte d'écart lié au mécanisme de partage des bénéfices asymétrique, un compte d'écart lié aux besoins en revenus découlant de l'entrée d'immobilisations, un compte de report lié aux nouvelles installations, un compte de report lié aux ententes de recouvrement des coûts de raccordement et un compte de report lié au mécanisme de rajustement en fonction de l'efficacité. Une demande d'établissement des tarifs incitative annuelle est requise pour fixer les tarifs annuels pour la période allant de 2017 à 2020. Les tarifs de 2018 ont été établis en fonction de la demande d'établissement des tarifs incitative mise à jour pour l'année 3 déposée par Hydro Ottawa.

Hydro Ottawa demande l'établissement des tarifs de distribution en fonction des coûts estimatifs. Une fois les tarifs approuvés, ils ne sont pas ajustés si le coût réel diffère de l'estimation, à l'exception de certains coûts prescrits qui sont admissibles au report et qui seront soit perçus, soit remboursés à même les tarifs futurs. La CEO a le pouvoir général d'inclure ou d'exclure certains coûts et produits des tarifs d'une période donnée.

En janvier 2014, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié l'IFRS 14, *Comptes de report réglementaires* (l'« IFRS 14 »), qui permet aux entités à tarifs réglementés de recourir à ses pratiques actuelles en matière d'activités à tarifs réglementés si, et seulement si, dans leur premier jeu d'états financiers établis selon les IFRS, elles ont opté pour la comptabilisation des soldes des comptes de report réglementaires conformément aux exigences de l'IFRS 14.

Hydro Ottawa a déterminé que certains soldes débiteurs et créditeurs attribuables aux activités à tarifs réglementés sont admissibles au traitement comptable réglementaire conformément à l'IFRS 14 et aux principes comptables prescrits par la CEO dans le *Manuel des procédures comptables* destiné aux distributeurs d'électricité. Les soldes débiteurs et créditeurs des comptes réglementaires représentent principalement des coûts qui ont été reportés parce qu'il est probable qu'ils seront recouverts à même les tarifs futurs, des produits qui doivent être remis aux clients ou recouverts auprès d'eux, ou des soldes qui peuvent résulter d'écarts entre les montants facturés aux clients pour les services d'électricité et les coûts engagés par Hydro Ottawa relativement à l'acquisition de ces services.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

d) Réglementation – Hydro Ottawa (suite)

Les soldes réglementaires se composent surtout des éléments suivants :

- Le compte de remboursement des actifs et des passifs réglementaires est constitué des soldes des actifs réglementaires ou des passifs réglementaires dont le règlement a été approuvé par la CEO au moyen de tarifs additionnels temporaires appelés avenants tarifaires.
- Les écarts liés au règlement représentent essentiellement les frais qu'Hydro Ottawa a engagés relativement aux services de transport, au produit de base, aux activités sur le marché de gros et à l'ajustement global par rapport aux frais qui ont été réglés avec les clients au cours de l'exercice. La nature des écarts liés au règlement est telle que le solde peut varier entre les actifs et les passifs au fil du temps, et ces écarts sont comptabilisés à la fin de chaque exercice conformément aux règles de la CEO.
- Le mécanisme d'ajustement pour pertes de produits (le « MAPP ») retrace et élimine les pertes de produits tirés de la distribution d'électricité qui résultent des programmes de conservation et de gestion de la demande.
- Le compte d'écart lié au mécanisme de partage des bénéfices (« MPB ») englobe 50 % des revenus tirés des activités réglementées excédant le rendement des capitaux propres approuvé d'Hydro Ottawa pour les années 2016 à 2020.
- Le compte de report au titre des avantages complémentaires de retraite a été autorisé par la CEO en 2011 afin de comptabiliser l'ajustement des avantages complémentaires de retraite lié aux écarts actuariels cumulés. Ce compte fait l'objet d'un ajustement annuel et les variations sont imputées aux écarts actuariels cumulés. En conformité avec les directives de la CEO, aucune charge d'intérêt n'est portée à ce compte.

Les autres écarts et coûts reportés comprennent les éléments suivants :

- l'écart entre les frais de basse tension payés à Hydro One Networks Inc. (« HONI ») et ceux qui sont facturés aux clients;
- l'écart entre les profits réels ou les pertes réelles attribuables à la sortie d'immobilisations et les profits et pertes prévus;
- l'écart entre le facteur d'extension calculé au point de départ de 2014 et au point d'arrivée de l'exercice à l'étude tel qu'il est multiplié par les besoins en revenus énoncés dans le plan annuel portant sur les taux de l'année en question, aussi appelé le mécanisme de rajustement en fonction de l'efficacité.

Hydro Ottawa comptabilise des intérêts sur les soldes réglementaires conformément aux exigences de la CEO.

Hydro Ottawa continue d'évaluer la probabilité de recouvrement de tous les soldes débiteurs des comptes réglementaires pouvant faire l'objet d'un recouvrement suivant une demande d'établissement des tarifs ultérieure, et elle tient compte de l'absence d'approbation de la CEO dans son évaluation. S'il est plus probable qu'improbable qu'une provision soit nécessaire, Hydro Ottawa comptabilise la provision dans les charges d'exploitation de l'exercice.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

e) Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), comme il est décrit à la note 4 a) i) des présents états financiers consolidés.

Selon que certains critères sont remplis ou non, la Société comptabilise les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients lorsqu'elle transfère un bien ou un service à un client, que ce soit progressivement ou à un moment précis. Dans le cas de produits tirés d'autres sources, la Société comptabilise les produits des activités ordinaires progressivement en tenant compte des faits et circonstances de l'accord.

Les produits des activités ordinaires correspondent à la contrepartie reçue ou à recevoir, exclusion faite des escomptes, des remises et des taxes de vente et d'autres sommes perçues pour le compte de tiers, dans le cadre des ententes génératrices de produits qui suivent :

i) Recouvrement des coûts liés à l'électricité

Les produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité représentent la refacturation aux clients des coûts de l'électricité achetée par la Société et ils sont comptabilisés à mesure que l'électricité est livrée aux clients, sur la base de la lecture des compteurs ou de l'estimation de l'utilisation. Les produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité sont réglementés par la CEO et ils comprennent les coûts facturés aux clients pour l'électricité, le transport de l'électricité et l'administration du réseau électrique du marché de gros. La Société a déterminé qu'elle agit pour son propre compte dans le cadre de la présente entente génératrice de produits et, par conséquent, elle les a présentés selon le montant brut.

ii) Distribution d'électricité

La Société facture la distribution de l'électricité aux clients, selon les tarifs établis par la CEO. Les tarifs sont fixés afin de permettre à la Société de recouvrer les coûts prudemment engagés et de réaliser un rendement équitable sur le capital investi. Les produits tirés de la distribution d'électricité sont comptabilisés à mesure que l'électricité est livrée aux clients, sur la base de la lecture des compteurs ou de l'estimation de l'utilisation.

iii) Production d'électricité

Les produits tirés de la production d'électricité sont comptabilisés à mesure que l'électricité produite est livrée aux clients, sur la base de la lecture des compteurs conformément à l'entente contractuelle applicable.

iv) Services offerts aux entreprises

Les produits tirés des services aux entreprises s'entendent des produits gagnés aux termes de contrats pour prestation de services liés à des activités de distribution, à des projets clé en main liés à l'électricité, aux services d'installation et d'entretien des lampadaires, à des projets de raccordement de poteaux et de location de conduites, et à la vérification de câbles non destructive.

Certains services offerts aux entreprises (projets liés à la distribution, projets clé en main et services d'installation de lampadaires) sont comptabilisés selon la méthode à l'avancement, en fonction de laquelle les produits et les coûts qui s'y rattachent sont comptabilisés progressivement et au prorata du degré d'achèvement de la prestation de services en vertu des contrats. Les pertes sur ces contrats sont entièrement comptabilisées lorsqu'elles deviennent évidentes. Les produits tirés des autres services offerts aux entreprises sont comptabilisés progressivement, à mesure que les services sont rendus ou selon le mode linéaire sur la durée du contrat si les services rendus se composent d'un nombre indéterminé de prestations sur une durée prédéfinie.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

e) Comptabilisation des produits des activités ordinaires (suite)

v) Autres

Les autres produits visent essentiellement la location d'immeubles de placement, les apports de capital provenant de la clientèle amortis dans les produits des activités ordinaires, et les autres frais liés aux comptes tels que les frais d'ouverture de compte et les pénalités de retard.

Les produits tirés de la location d'immeubles de placement sont comptabilisés progressivement, à mesure que les services sont fournis, tandis que les autres frais liés aux comptes sont comptabilisés à un moment précis. Dans certaines situations, une aide financière sous forme d'apports provenant de la clientèle est nécessaire pour financer des entrées d'immobilisations corporelles. Cela survient lorsque les produits estimés résultant de l'entrée d'immobilisations corporelles sont inférieurs au coût de prestation des services ou lorsque du matériel spécial est nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques des clients. Étant donné que les apports fourniront aux clients actuels et futurs un accès continu à une alimentation en électricité, ces apports sont classés comme des produits différés et sont amortis dans les produits des activités ordinaires selon le mode linéaire de façon progressive (c'est-à-dire au long de la période où le client recevra les services), ce qui correspond habituellement au taux utilisé pour l'amortissement de l'immobilisation corporelle connexe (c'est-à-dire la durée d'utilité des biens connexes).

Les apports de capital reçus des promoteurs pour construire ou acquérir des immobilisations corporelles afin de raccorder les futurs clients au réseau de distribution de la Société sont considérés comme hors du champ d'application de l'IFRS 15. Les apports de capital reçus des promoteurs sont comptabilisés en tant que produits différés et amortis dans les produits tirés d'autres sources à un taux équivalent à celui utilisé pour l'amortissement de l'immobilisation corporelle correspondante.

Les produits tirés des immeubles de placement sont considérés comme hors du champ d'application de l'IFRS 15, ils sont donc classés en tant que produits tirés d'autres sources. Les produits tirés de la location d'immeubles de placement sont comptabilisés en tant que produits des activités ordinaires, selon le mode linéaire, sur la durée du contrat de location.

f) Produits d'intérêts et charges financières

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils s'accumulent au moyen de la méthode de l'intérêt effectif et comprennent les intérêts gagnés sur la trésorerie et les billets à recevoir des parties liées.

Les charges financières sont calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées en charges à moins qu'elles ne soient incorporées au coût d'un actif admissible.

g) Produits tirés des subventions gouvernementales

Les produits tirés des programmes de conservation et de gestion de la demande (« CGD ») proviennent de l'exécution de programmes du gouvernement provincial faisant la promotion de la conservation. Les subventions gouvernementales aux termes des programmes de CGD sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la subvention sera reçue et que toutes les conditions connexes ont été remplies. Les subventions reçues aux termes de la méthode de financement visant le recouvrement intégral des coûts sont comptabilisées à titre de produits sur une base systématique au cours de la période afin de correspondre aux coûts qu'elles sont censées compenser. Les primes fondées sur le rendement en vertu de la CGM sont comptabilisées lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

h) Impôt sur le résultat

La Société, Hydro Ottawa, Énergie Ottawa et Envari sont considérées comme un service municipal d'électricité et sont tenues de faire des paiements tenant lieu d'impôt sur les bénéfices comme le prévoit la *Loi de 1998 sur l'électricité*, étant donné que la totalité de leur capital social est détenue indirectement par la Ville d'Ottawa et qu'au plus 10 % de leurs produits des activités ordinaires sont tirés d'activités exercées à l'extérieur des limites municipales de la Ville d'Ottawa. La *Loi de 1998 sur l'électricité* prévoit qu'un service municipal d'électricité qui est exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la « LIR ») du Canada et de la *Loi sur les impôts* de l'Ontario doit verser à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO »), pour chaque année d'imposition, un montant égal à l'impôt qu'il serait tenu de verser en vertu de ces deux dernières lois, s'il n'en était pas exonéré.

La Société, Hydro Ottawa et Énergie Ottawa comptabilisent l'impôt sur le résultat selon la méthode du report variable axée sur le bilan. Aux termes de cette méthode, l'impôt sur le résultat exigible de l'exercice est calculé d'après le résultat imposable. L'impôt différé découlant des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs est calculé au moyen des taux d'imposition quasi adoptés qui devraient s'appliquer à la période au cours de laquelle il est prévu que les différences temporaires se résorberont.

Hydro Ottawa comptabilise les soldes réglementaires au titre du montant d'impôt futur devant être remis aux clients, ou recouvré auprès de ceux-ci, à même les tarifs d'électricité futurs, tel que le prescrit la CEO.

EONY est assujettie au régime fiscal des États-Unis (le *Internal Revenue Service*) étant donné que plus de 10 % des produits qu'elle tire des activités ordinaires proviennent d'activités menées hors des frontières municipales de la Ville d'Ottawa. PowerTrail est assujettie à l'impôt en vertu de la LIR et de la *Loi sur les impôts* de l'Ontario étant donné que moins de 90 % du capital social de chacune de ces sociétés est détenu par la Ville d'Ottawa par l'entremise d'Énergie Ottawa et de la Société. Ces impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode du report variable axée sur le bilan comme il est décrit ci-dessus.

Moose Creek LP, CHLP, EO Gen., CHLP North et Hull Energy LP sont des entités non assujetties à l'impôt fédéral et provincial. L'impôt sur le résultat net est assumé par chacun des partenaires par le truchement de l'attribution du bénéfice imposable.

i) Trésorerie soumise à des restrictions

La trésorerie et les équivalents (placements temporaires très liquides dont la durée jusqu'à l'échéance est comprise entre trois mois et un an) qui sont soumis à des restrictions concernant les retraits ou l'utilisation aux termes de certains accords contractuels sont classés en tant que trésorerie soumise à des restrictions.

j) Dette bancaire

La dette bancaire comprend les avances à court terme et les acceptations bancaires tirées sur la facilité de crédit de la Société dont la durée jusqu'à l'échéance est d'au plus trois mois ainsi que les chèques en circulation. La trésorerie et la dette bancaire sont compensées, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé, si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Au 31 décembre 2017, un montant en trésorerie de 12 637 \$, qui avait antérieurement été retranché de la dette bancaire, a été reclassé dans la trésorerie, puisqu'il n'existe aucun droit juridiquement exécutoire de déduire ce montant de la facilité de crédit de la Société.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2018
(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

k) Instruments financiers

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), comme il est décrit à la note 4 a) ii) des présents états financiers consolidés.

Les instruments financiers sont initialement évalués à la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'instrument financier.

Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs financiers de la Société sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur (et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées soit par le biais des autres éléments du résultat global, soit par le biais du résultat net, en tant que profit ou perte latent découlant des ajustements à la valeur de marché). Les actifs financiers sont classés selon le modèle économique de la Société qui sous-tend la gestion de ces actifs financiers et selon les modalités contractuelles des flux de trésorerie connexes.

Au moment de la comptabilisation initiale, les passifs financiers de la Société sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Un passif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est détenu à des fins de transaction, s'il est un dérivé ou s'il a été désigné comme un dérivé lors de la comptabilisation initiale.

La Société classe et évalue ensuite ses instruments financiers comme suit :

- La trésorerie, la trésorerie soumise à des restrictions, les débiteurs et les billets à recevoir de parties liées sont des actifs financiers classés et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, le cas échéant.
- La dette bancaire, les créditeurs et charges à payer, les dépôts de garantie des clients et la dette à long terme sont des passifs financiers classés et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties agissant en toute liberté. Le risque de crédit propre à la Société et le risque de crédit de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les instruments financiers sont classés en utilisant une hiérarchie comportant trois niveaux. Les niveaux reflètent les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, et se présentent comme suit :

- Niveau 1 : les données sont les prix cotés non ajustés pour des instruments identiques dans des marchés actifs;
- Niveau 2 : les données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 : les données relatives au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Tous les actifs financiers, sauf ceux qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, font l'objet d'un test de dépréciation au moins chaque date de clôture. Les pertes de valeur, le cas échéant, sont comptabilisées dans le résultat net. Une perte de valeur est reprise si cette reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Société comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. La Société évalue les corrections de valeur pour pertes au titre des créances liées à l'électricité, des produits non facturés et des créances clients au moyen d'une méthode simplifiée, tel que le permet l'IFRS 9, au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

k) Instruments financiers (suite)

Pour déterminer si le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté, la Société effectue une analyse quantitative et qualitative d'après sa propre expérience et en fonction des informations prospectives. La Société suppose que le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon importante s'il est en souffrance depuis plus de 30 jours. La Société considère qu'un actif financier est en souffrance s'il est improbable que l'emprunteur rembourse ses créances intégralement à la Société sans qu'il soit nécessaire que la Société prenne des mesures appropriées telles que la réalisation d'une garantie.

Les corrections de valeur pour pertes au titre des actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs. La valeur comptable brute d'un actif financier est sortie du bilan dans la mesure où il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement.

l) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent essentiellement des terrains, des immeubles et agencements, de l'infrastructure et de la distribution d'électricité, du mobilier et du matériel, du matériel roulant, du matériel de production d'électricité, des bassins, barrages et voies navigables, ouvrages de génie civil ainsi que des actifs en cours de construction.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts des actifs produits par la Société pour elle-même comprennent les dépenses directement attribuables pour la mise en service de l'actif, incluant la main-d'œuvre, les matériaux, les avantages du personnel, le transport, les services impartis et les coûts d'emprunt. Lorsque des parties d'un élément des immobilisations corporelles sont importantes et ont des durées d'utilité économiques estimées distinctes, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts (composantes principales) des immobilisations corporelles. Certaines immobilisations peuvent être acquises ou construites avec de l'aide financière sous forme d'apports provenant de la clientèle et des promoteurs. Ces apports sont traités comme des produits différés.

Le coût des inspections importantes et des entretiens majeurs est comptabilisé au titre de la valeur comptable d'un actif pourvu que la Société tire des avantages économiques futurs de cette dépense. La valeur comptable d'une pièce remplacée est décomptabilisée. Les coûts de l'entretien courant, des réparations et de la maintenance sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée de service estimée de chaque composante des immobilisations corporelles. Les pièces de rechange d'urgence qui devraient être utilisées sur plus d'un exercice sont considérées comme des actifs en cours de construction et ne sont amorties qu'au moment où elles sont mises en service.

Les profits et pertes à la sortie des immobilisations corporelles mises hors service, vendues, ou autrement décomptabilisées sont comptabilisés en résultat net et calculés comme la différence entre le produit net tiré de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation. Les indemnités versées par des tiers pour les immobilisations corporelles perdues, dépréciées ou abandonnées sont évaluées à la juste valeur et comptabilisées lorsque l'indemnité devient exigible.

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et le mode d'amortissement sont passés en revue à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement d'estimation est comptabilisée de façon prospective.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

l) Immobilisations corporelles (suite)

La durée de service estimée des catégories d'immobilisations corporelles s'établit comme suit :

Terrains, immeubles et ouvrages	
Terrains	Indéfinie
Immeubles et agencements	20 à 100 ans
Ouvrages de génie civil	100 ans
Infrastructure de distribution d'électricité	10 à 60 ans
Production et autre	
Matériel de production	10 à 50 ans
Bassins, barrages et voies navigables	100 à 125 ans
Mobilier et matériel	5 à 10 ans
Matériel roulant	7 à 15 ans

Les actifs en cours de construction et les terrains ne sont pas amortis.

Les coûts d'emprunt sont incorporés au coût de l'actif à titre de composante du coût des immobilisations corporelles produites par la Société pour elle-même qui nécessitent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées. Le taux de capitalisation correspond au coût d'emprunt moyen pondéré de la Société.

m) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les droits fonciers et les droits relatifs à l'eau, les logiciels, les apports de capital, les contrats d'achat d'électricité, les coûts contractuels différés et les actifs en cours de développement. Les droits relatifs à l'eau représentent la valeur intrinsèque du droit de soutirer de l'eau des rivières et des lacs appartenant à l'État aux fins de la production d'électricité.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont amorties selon le mode linéaire sur la durée de service estimée des immobilisations connexes, tandis que les immobilisations incorporelles à durée indéfinie ne sont pas amorties.

Les immobilisations incorporelles sont décomptabilisées à leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation. Les profits ou pertes à la sortie des immobilisations incorporelles sont comptabilisés en résultat net et calculés comme la différence entre le produit net tiré de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation.

Les durées d'utilité estimées et le mode d'amortissement sont passés en revue à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement d'estimation est comptabilisée de façon prospective.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

m) Immobilisations incorporelles (suite)

La durée de service estimée des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée s'établit comme suit :

Droits fonciers	50 ans
Droits relatifs à l'eau d'une durée déterminée	7 à 100 ans
Logiciels	5 à 10 ans
Autres droits contractuels	
Ententes visant des apports de capital	45 ans
Contrats d'achat d'électricité (« CAE »)	15 ans
Coûts contractuels différés	15 ans

n) Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un terrain ou un immeuble détenu à des fins autres que son utilisation pour les activités d'exploitation de la Société. La Société détient des immeubles de placement en vue de l'expansion éventuelle du réseau de prestation des services ou comme immeuble administratif excédentaire. Les immeubles de placement sont évalués au coût majoré des coûts de transaction et ont une durée d'utilité estimée allant de 25 ans à 50 ans. Tout profit ou perte résultant de la vente d'un immeuble de placement est comptabilisé immédiatement dans l'état consolidé du résultat net.

o) Dépréciation des actifs non financiers

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, ou avant si cela s'impose, la Société évalue s'il existe une indication de dépréciation d'un actif non financier (ou d'une UGT). Une UGT désigne le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs. S'il existe une indication de dépréciation, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Si la valeur comptable d'un actif non financier excède sa valeur recouvrable, l'écart est immédiatement comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net à titre de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (c'est-à-dire certains droits relatifs à l'eau) et les actifs en cours de développement sont soumises à un test de dépréciation (au sein de leur UGT respective) au moins une fois l'an et chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée.

Pour établir la valeur recouvrable de l'actif d'une UGT, la Société détermine sa valeur d'utilité, en actualisant les flux de trésorerie futurs estimatifs par application d'un taux d'actualisation qui reflète les variations de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif de l'UGT. Le taux d'actualisation estimé et utilisé par la direction correspond au coût moyen pondéré du capital pour l'UGT faisant l'objet du test de dépréciation. Les valeurs finales sont prises en compte dans le cadre de la détermination du calcul de la valeur d'utilité par la direction et elles s'appuient sur une approche fondée sur les multiples du bénéfice faisant intervenir le taux de capitalisation final.

Le calcul le plus récent de la valeur d'utilité continuera d'être utilisé pour évaluer la dépréciation au cours de l'exercice en cours, tant que les actifs et les passifs d'une UGT comprenant des droits relatifs à l'eau à durée d'utilité indéterminée n'auront pas changé de manière importante, que l'UGT ne sera pas touchée par des événements ou des circonstances qui donneraient lieu à un changement significatif du calcul de sa valeur d'utilité, et que le calcul le plus récent de la valeur d'utilité a abouti à un montant qui dépasse substantiellement la valeur comptable de l'UGT.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

o) Dépréciation des actifs non financiers (suite)

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée dans une période antérieure n'existe plus ou a diminué, cette perte est reprise et la valeur recouvrable est rétablie. La valeur comptable qui fait suite à une reprise ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été inscrite (déduction faite de l'amortissement) si la perte de valeur initiale n'avait pas été comptabilisée antérieurement.

Les mesures d'indemnisation de la dépréciation d'actifs non financiers, comme les recouvrements d'assurance, sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont acquises et elles ne font pas l'objet d'une compensation au titre du coût de restauration, d'achat ou de construction d'actifs de remplacement.

p) Avantages du personnel futurs

i) Régimes de retraite

La Société fournit à ses employés des prestations de retraite par l'intermédiaire du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (le « Régime », « OMERS »). OMERS est un régime de retraite interentreprises établi pour les employés des municipalités, des conseils locaux, des services publics et des conseils scolaires de l'Ontario. Le Régime est un régime de retraite à prestations déterminées, financé à parts égales au moyen des cotisations des employeurs et des employés participants, ainsi que par les revenus de placement du Régime.

Bien qu'il s'agisse d'un régime à prestations déterminées, la Société ne peut le comptabiliser comme tel puisqu'elle ne dispose pas d'assez d'informations pour permettre la répartition des actifs et des passifs du Régime entre les différents employeurs qui y contribuent. Par conséquent, la Société le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées et les cotisations à payer en raison des services rendus par les salariés sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées à titre de charges d'exploitation. La Société partage les risques actuariels des autres entités participantes au régime, et ses cotisations futures peuvent donc être accrues en raison de pertes actuarielles provenant des autres entités participantes. En outre, les cotisations de la Société pourraient être accrues si d'autres entités se retirent du régime.

CHLP est le promoteur du régime de retraite des employés d'Hydro Chaudière S.E.C. et des employeurs participants (le « régime de retraite Hydro Chaudière »), régime qui offre des prestations de retraite à certains des employés de la Société. Le régime de retraite Hydro Chaudière est comptabilisé comme suit :

- Les actifs du régime de retraite Hydro Chaudière sont détenus par une compagnie d'assurance et sont évalués à leur juste valeur, laquelle est calculée comme suit : les placements dans des fonds d'obligations, des fonds d'actions et d'autres fonds de placement sont évalués d'après les valeurs par part fournies par le gestionnaire de fonds, lesquelles reflètent la quote-part du fonds dans l'actif net sous-jacent à la juste valeur établie en fonction des cours de clôture fournis par des courtiers en valeurs mobilières canadiens, et les placements à court terme sont évalués au coût, compte tenu des intérêts courus, lequel se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.
- Les obligations au titre des prestations définies du régime de retraite Hydro Chaudière sont déterminées en fonction des prestations futures prévues actualisées selon les taux d'intérêt du marché pour les titres d'emprunt de qualité supérieure dont les flux de trésorerie concordent avec le montant des prestations prévues et le moment où elles devraient être versées.
- Le coût des pensions gagnées par les employés est calculé de manière actuarielle selon la méthode des prestations au prorata des services et selon les meilleures estimations que fait la direction de la croissance des salaires, de l'âge de la retraite et de l'espérance de vie.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

p) Avantages du personnel futurs (suite)

i) Régimes de retraite (suite)

- La charge au titre des prestations définies est présentée au titre des avantages du personnel au poste « Résultat net » à l'état consolidé du résultat net et elle comprend, selon le cas, le coût estimatif des avantages du personnel liés aux services rendus pour l'exercice considéré, le coût financier, les produits d'intérêts sur les actifs du régime de retraite Hydro Chaudière, les modifications du régime, les compressions, les autres frais d'administration liés aux régimes de retraite et les profits et pertes sur règlement, le cas échéant. Le coût des services rendus, les produits d'intérêts sur les actifs du régime de retraite Hydro Chaudière et le coût financier sont calculés par application du taux d'actualisation ayant servi à évaluer l'obligation au titre du régime à l'ouverture de l'exercice.
- Les réévaluations des actifs du régime de retraite Hydro Chaudière et de l'obligation au titre des prestations définies sont présentées dans les autres éléments du résultat global à l'état consolidé du résultat global et elles découlent des écarts actuariels sur les obligations au titre des prestations définies, l'écart entre le rendement réel (déduction faite des coûts liés à la gestion des actifs du régime de retraite Hydro Chaudière) et les produits d'intérêts sur les actifs du régime, s'il y a lieu. Les principales hypothèses relatives au régime de retraite Hydro Chaudière sont évaluées et révisées au besoin.
- Le coût des services passés est inclus dans le coût du régime de retraite Hydro Chaudière pour l'exercice au cours duquel il survient.

La juste valeur des actifs du régime de retraite Hydro Chaudière est déduite de l'obligation au titre des prestations définies. Le montant net est comptabilisé comme actif au titre des prestations définies ou passif au titre des prestations définies.

ii) Avantages complémentaires de retraite

Les avantages complémentaires de retraite offerts par la Société comprennent une couverture d'assurance-vie, une prestation forfaitaire de retraite et d'autres avantages. Certains employés continuent de bénéficier de ces avantages à la fin de leur service actif.

Les charges au titre des avantages du personnel futurs sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les employés rendent des services.

Les avantages du personnel futurs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les obligations au titre des prestations définies et le coût des services rendus durant l'exercice sont calculés selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sont fondés sur des hypothèses qui reflètent la meilleure estimation de la direction. Le coût des services rendus durant l'exercice est égal à la valeur actuarielle actualisée des prestations attribuées en fonction des services rendus des employés durant cet exercice. Les gains et pertes actuariels résultant d'une situation différente de celle qui était prévue ou de modifications apportées aux hypothèses actuarielles sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Cependant, dans le cas d'Hydro Ottawa, ces montants sont reclassés dans le solde débiteur de comptes réglementaires, comme l'autorise la CEO.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

p) Avantages du personnel futurs (suite)

iii) Avantages du personnel

La Société offre des avantages du personnel à court terme comme une assurance salaire, une assurance emploi, des congés à court terme rémunérés, des congés de maladie et une assurance soins médicaux et dentaires. Ces avantages sont comptabilisés lorsque les services connexes sont rendus et leur valeur n'est pas actualisée. Les avantages du personnel à court terme sont comptabilisés à titre de charge, sauf s'ils peuvent être inscrits à l'actif au titre du coût d'une immobilisation corporelle ou incorporelle. Un passif est inscrit au titre des avantages du personnel à court terme non payés, le cas échéant, relativement aux services rendus pour la période écoulée.

La Société comptabilise un passif au titre du coût prévu des congés de maladie accumulés non acquis à la clôture de la période de présentation de l'information financière. La Société présente son obligation au titre des congés de maladie accumulés non acquis en tant que passif non courant puisqu'elle ne prévoit pas devoir régler l'ensemble des congés de maladie dans les 12 mois suivant la date de clôture.

q) Dépôts de garantie des clients

Les dépôts de garantie des clients représentent les montants perçus auprès des clients non résidentiels pour garantir le paiement de leurs factures d'électricité et la bonne exécution des obligations en matière de construction. Les dépôts de garantie des clients visant à garantir le paiement des factures d'électricité comprennent les intérêts connexes qui sont dus aux clients. Les dépôts qui devraient être remboursés aux clients au cours du prochain exercice sont comptabilisés à titre de passif à court terme et sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

r) Provisions et éventualités

La Société comptabilise des provisions lorsqu'elle a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire afin d'éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque l'effet est significatif, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques propres au passif.

L'évaluation de la probabilité des événements éventuels exige que la direction exerce son jugement quant à la probabilité de l'exposition à une perte potentielle. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Un actif éventuel n'est pas comptabilisé dans les états financiers consolidés. Toutefois, un actif éventuel est présenté lorsqu'une entrée d'avantages économiques est probable.

s) Produits différés

Dans certaines situations, une aide financière sous forme d'apports provenant de la clientèle et des promoteurs est nécessaire pour financer des entrées d'immobilisations corporelles. Cela survient lorsque les produits estimés résultant de l'entrée d'immobilisations corporelles sont inférieurs au coût de prestation des services ou lorsque du matériel spécial est nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques des clients. Étant donné que les apports fourniront aux clients un accès continu à une alimentation en électricité, ces apports sont classés comme des produits différés et comptabilisés dans les produits des activités ordinaires conformément à ce qui est énoncé à la note 3 f) v).

t) Frais d'émission de titres d'emprunt

La Société engage des frais d'émission de titres d'emprunt qui sont externes, directs et différentiels par nature dans le cadre de ses placements de débentures et d'obligations. Les frais d'émission de titres d'emprunt associés aux placements de débentures et d'obligations sont déduits du produit de l'émission des titres d'emprunt et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

u) Contrats de location

Les contrats de location dans le cadre desquels la Société assume tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés comme des contrats de location-financement. À la comptabilisation initiale, l'actif loué est évalué au montant égal au moindre de sa juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après la comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à l'actif. Les paiements au titre des contrats de location-financement sont ventilés entre les charges d'intérêts et la réduction du solde de la dette.

Tous les autres contrats de location sont classés comme des contrats de location simple et les actifs loués ne sont pas comptabilisés aux bilans consolidés de la Société. Les paiements effectués en vertu des contrats de location simple sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

v) Stocks

Les stocks se composent des travaux en cours et des biens finis utilisés aux fins de l'installation et de l'entretien des lampadaires dans le cadre des services aux entreprises fournis par la Société. Les stocks sont évalués à la moyenne pondérée des coûts variables ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Le coût des stocks est établi selon la formule du premier entré, premier sorti en fonction des coûts standard. La valeur nette de réalisation s'entend du prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, diminué des frais de vente applicables, le cas échéant.

4. NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

Un certain nombre de nouvelles normes, modifications et interprétations pertinentes dans le cas de la Société n'ont pas encore été adoptées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ou ne sont pas encore en vigueur et elles n'ont pas été appliquées dans la préparation des présents états financiers consolidés.

a) Normes comptables adoptées récemment

i) Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), au moyen de la méthode d'application rétrospective modifiée selon laquelle les informations relatives aux périodes antérieures ne sont pas retraitées. La Société a eu recours à une mesure de simplification, tel que l'autorise l'IFRS 15, qui lui permet d'appliquer la nouvelle norme uniquement aux contrats qui étaient en cours au 1^{er} janvier 2018 et à tous les contrats conclus à partir de cette date.

L'IFRS 15 annule et remplace les directives antérieures sur la comptabilisation des produits, notamment l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction* et les interprétations connexes. L'IFRS 15 fournit un modèle normalisé en cinq étapes pour la comptabilisation des produits tirés des activités ordinaires : l'identification du contrat, l'identification des obligations de prestation, la détermination du prix de transaction, la répartition du prix de transaction et la comptabilisation des produits des activités ordinaires. Si certaines conditions sont remplies, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés soit progressivement, d'une manière qui reflète le mieux le rendement de la Société, soit à un moment précis, lorsque le contrôle des biens ou des services est transféré au client. L'IFRS 15 s'applique à presque tous les contrats conclus avec des clients, sauf si les contrats sont couverts par une autre norme (c'est-à-dire les contrats de location, les instruments financiers, les contrats d'assurance) ou s'ils sont hors du champ d'application de l'IFRS 15.

L'adoption de l'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence sur les pratiques en matière de comptabilisation des produits mises en œuvre par la Société lors de l'exercice comparatif. Par conséquent, aucun ajustement n'a été comptabilisé par suite de l'adoption de l'IFRS 15. Cependant, la nouvelle norme a entraîné la présentation d'informations additionnelles, il y a lieu de se reporter aux notes 15 et 21.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

4. NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES (SUITE)

a) Normes comptables adoptées récemment (suite)

ii) Instruments financiers

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté de façon rétrospective l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), qui remplace la Norme comptable internationale 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (l'« IAS 39 »). La Société a choisi de ne pas retraiter les informations comparatives en ce qui a trait aux exigences en matière de classement et d'évaluation. Par conséquent, les informations présentées pour 2017 ne reflètent pas les exigences de l'IFRS 9, mais plutôt celles de l'IAS 39.

L'IFRS 9 comprend des directives révisées traitant du classement et de l'évaluation des actifs financiers, qui comprennent notamment le fait de fonder le classement des actifs financiers sur les caractéristiques contractuelles de flux de trésorerie qui en découlent et sur le modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers, tandis que l'IAS 39 fondait le classement sur des définitions spécifiques pour chaque catégorie. En outre, l'IFRS 9 simplifie l'ancien classement préconisé par l'IAS 39, qui le ramenait à trois grandes catégories, soit le coût amorti, la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et la juste valeur par le biais du résultat net, et instaure un nouveau modèle de perte de crédit attendue pour l'évaluation de la dépréciation des actifs financiers. En outre, l'IFRS 9 apporte des modifications corrélatives à la norme IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, également adoptée par la Société.

Le 1^{er} janvier 2018, la direction a évalué les modèles économiques qui s'appliquent aux actifs financiers détenus par la Société et a classé ses instruments financiers dans les catégories appropriées aux termes de l'IFRS 9. Toujours dans le cadre de l'IFRS 9, la Société a revu sa méthode de calcul de la dépréciation pour toutes ses catégories d'actifs financiers. Les instruments financiers de la Société continueront d'être évalués par la suite au coût amorti (auparavant, les actifs financiers étaient classés en tant que prêts et créances, conformément à l'IAS 39). Qui plus est, les résultats obtenus avec la nouvelle méthode de calcul en ce qui a trait aux pertes de crédit attendues (provision pour créances douteuses) sont les mêmes que ceux obtenus selon l'ancienne méthode de calcul. L'adoption de l'IFRS 9 par la Société n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'ajustements quantitatifs au 1^{er} janvier 2018.

L'adoption de l'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence sur les méthodes comptables de la Société à l'égard des passifs financiers.

b) Directives comptables publiées récemment mais non encore adoptées

i) Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 »), qui remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*. L'IFRS 16 élimine le double modèle actuel (axé sur le bilan et hors bilan) et vise à faciliter la comparaison des entreprises qui louent des actifs et celles qui achètent des actifs, au moyen d'une méthode unique axée sur le bilan. Dans le cadre de l'IFRS 16, le preneur sera tenu de comptabiliser au bilan tous les contrats de location et les obligations locatives connexes; une exemption est toutefois prévue pour les contrats de location à court terme (< de un an) et les contrats de location de faible valeur.

La nouvelle norme entre en vigueur pour les périodes de présentation de l'information financière ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019. La Société prévoit adopter l'IFRS 16 au moyen de la méthode d'application rétrospective modifiée, selon laquelle les informations comparatives de 2018 ne sont pas retraitées. En outre, la Société se prévaut de l'exemption prévue par l'IFRS 16 pour les contrats de location de faible valeur et les contrats de location qui arrivent à échéance dans les 12 mois suivant la date de la première application et les comptabilisera en tant que contrats de location à court terme. La Société continue d'analyser l'IFRS 16 et son incidence éventuelle sur ses états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

4. NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES (SUITE)

b) Directives comptables publiées récemment mais non encore adoptées (suite)

ii) Positions fiscales incertaines

Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation 23 de l'International Financial Reporting Interpretations Committee, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* (l'« IFRIC 23 »). L'IFRIC 23 impose à une entité d'envisager si les traitements fiscaux incertains doivent être considérés séparément ou ensemble comme un groupe, de déterminer s'il est probable que les autorités fiscales accepteront le traitement fiscal incertain, et d'évaluer l'incertitude fiscale compte tenu du montant ou de la valeur attendue le plus probable. L'IFRIC 23 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La Société continue d'analyser l'IFRIC 23 et son incidence éventuelle sur ses états financiers consolidés.

5. DÉBITEURS

	2018	2017
	\$	\$
Créances liées à des contrats conclus avec des clients		
Créances liées à l'électricité	59 933	54 056
Produits non facturés liés à l'électricité	80 180	84 963
Créances clients et autres débiteurs	18 801	44 124
Montants à recevoir de parties liées (note 29)	15 009	9 031
Moins la correction de valeur pour pertes [note 20 c)]	(2 541)	(2 512)
	171 382	189 662
Créances liées à d'autres sources		
Conservation et gestion de la demande	1 503	1 813
Taxes de vente à recevoir	6 164	1 221
	179 049	192 696

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

6. SOLDES RÉGLEMENTAIRES

Les informations sur les soldes réglementaires de la Société se présentent comme suit :

	Recouvrement résiduel/ reprise résiduelle (en années)	2017 \$	Soldes établis au cours de l'exercice \$	Recouvrement /reprise \$	Autres variations ¹⁾ \$	2018 \$
Soldes débiteurs de comptes réglementaires						
Compte de remboursement d'actifs réglementaires	1	438	196	(241)	–	393
Écarts liés au règlement	1 à 5	2 508	(505)	–	–	2 003
Compte de report au titre des avantages complémentaires de retraite	1 à 5	782	–	–	(782)	–
Mécanisme d'ajustement pour pertes de produits	1 à 5	2 571	529	–	–	3 100
Actif réglementaire au titre de l'impôt différé	2)	16 797	9 009	–	–	25 806
Autres écarts et coûts reportés	1 à 5	2 370	995	–	–	3 365
		25 466	10 224	(241)	(782)	34 667
Soldes créditeurs de comptes réglementaires						
Compte de remboursement de passifs réglementaires	1	1 464	13 214	(13 056)	–	1 622
Écarts liés au règlement	1 à 5	20 761	(7 325)	–	–	13 436
MPB	1 à 5	1 385	2 002	–	–	3 387
Compte de report au titre des avantages complémentaires de retraite	1 à 5	–	1 054	–	(782)	272
Autres écarts et coûts reportés	1 à 5	899	76	–	–	975
		24 509	9 021	(13 056)	(782)	19 692

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

6. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

	Recouvrement résiduel/ reprise résiduelle (en années)	2016 \$	Soldes établis au cours de l'exercice \$	Recouvrement /reprise \$	Autres variations ¹⁾ \$	2017 \$
Soldes débiteurs de comptes réglementaires						
Compte de remboursement des actifs réglementaires	1	274	(5 679)	4 868	975	438
Écarts liés au règlement	1 à 5	2 496	(805)	–	817	2 508
Compte de report au titre des avantages complémentaires de retraite	1 à 5	147	635	–	–	782
MAPP	1 à 5	1 469	1 102	–	–	2 571
Actif réglementaire au titre de l'impôt différé	2)	7 684	9 113	–	–	16 797
Autres écarts et coûts reportés	1 à 5	1 674	682	13	1	2 370
		13 744	5 048	4 881	1 793	25 466
Soldes créditeurs de comptes réglementaires						
Compte de remboursement de passifs réglementaires	1	409	15 162	(15 083)	976	1 464
Écarts liés au règlement	1 à 5	36 137	(16 193)	–	817	20 761
MPB	1 à 5	–	1 385	–	–	1 385
Autres écarts et coûts reportés	1 à 5	159	740	–	–	899
		36 705	1 094	(15 083)	1 793	24 509

¹⁾ Les autres variations représentent les reclassements des soldes.

²⁾ Le solde fait l'objet d'une reprise au titre des différences temporaires lors de la comptabilisation des actifs d'impôt différé.

Les soldes réglementaires suivants incluent les intérêts courus, qui sont présentés dans la variation nette des soldes réglementaires :

- Les comptes de remboursement d'actifs et de passifs réglementaires comprennent des intérêts à payer de 145 \$ (129 \$ en 2017).
- Les écarts liés au règlement comprennent des intérêts à payer de 52 \$ (137 \$ en 2017).
- Les autres écarts et coûts reportés comprennent des intérêts à recevoir de 36 \$ (37 \$ en 2017).

Plus de précisions et des descriptions ayant trait aux soldes débiteurs et créditeurs de comptes réglementaires susmentionnés sont présentées aux notes 3 d) i) et 3 d) ii) des présents états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains, immeubles et ouvrages \$	Distribution \$	Production et autre \$	Actifs en cours de construction \$	Total \$
Coût					
Solde au 31 décembre 2016	126 127	803 916	161 759	163 073	1 254 875
Entrées, déduction faite des virements	71 053	97 518	85 471	(82 835)	171 207
Sorties	–	(2 602)	(8 762)	–	(11 364)
Écarts de change	(1 186)	–	(2 443)	(102)	(3 731)
Solde au 31 décembre 2017	195 994	898 832	236 025	80 136	1 410 987
Entrées, déduction faite des virements	8 662	110 378	13 666	102 560	235 266
Sorties	–	(563)	(617)	(290)	(1 470)
Écarts de change	1 476	–	3 186	76	4 738
Solde au 31 décembre 2018	206 132	1 008 647	252 260	182 482	1 649 521
Cumul des amortissements					
Solde au 31 décembre 2016	(9 415)	(75 550)	(23 740)	–	(108 705)
Amortissement	(3 962)	(30 277)	(10 883)	–	(45 122)
Sorties	–	1 206	2 619	–	3 825
Écarts de change	55	–	151	–	206
Solde au 31 décembre 2017	(13 322)	(104 621)	(31 853)	–	(149 796)
Amortissement	(4 878)	(33 221)	(12 054)	–	(50 153)
Sorties	–	383	230	–	613
Écarts de change	(19)	–	(375)	–	(394)
Solde au 31 décembre 2018	(18 219)	(137 459)	(44 052)	–	(199 730)
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2017	182 672	794 211	204 172	80 136	1 261 191
Au 31 décembre 2018	187 913	871 188	208 208	182 482	1 449 791

Au 31 décembre 2018, les actifs en cours de construction comprennent les dépenses consacrées aux travaux de construction des nouvelles installations d'administration et d'exploitation de la Société actuellement en cours et les importants travaux de remise à niveau des installations de production détenues par Hull Energy LP et CHLP North (les « projets de remise à niveau »). Une fois les projets de remise à niveau achevés, Hull Energy LP et CHLP North vendront de l'électricité à la province de l'Ontario dans le cadre de deux contrats distincts d'approvisionnement en électricité d'une durée de 40 ans en vertu du Volet projets municipaux du programme d'offre standard en matière d'énergie hydroélectrique avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIÈRE »).

Le 20 octobre 2017, la Société a achevé en grande partie l'agrandissement d'une centrale hydroélectrique aux chutes de la Chaudière, ce qui a donné lieu à la décomposition d'actifs importants précédemment comptabilisés dans les actifs en cours de construction, au début de l'amortissement de ces actifs et à la cessation de l'inscription à l'actif des coûts d'emprunt. Les montants répartis entre les terrains, les bâtiments et les ouvrages en 2017 comprenaient un montant de 56 514 \$ au titre des ouvrages de génie civil se rapportant à ces travaux d'agrandissement.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Droits fonciers et droits relatifs à l'eau \$	Logiciels \$	Autres droits contractuels \$	Actifs en cours de développement \$	Total \$
Coût					
Solde au 31 décembre 2016	62 039	52 451	22 228	9 909	146 627
Entrées, déduction faite des virements	11	14 202	2 218	3 102	19 533
Écarts de change	(1 704)	(26)	–	–	(1 730)
Sorties	–	(1 063)	–	–	(1 063)
Solde au 31 décembre 2017	60 346	65 564	24 446	13 011	163 367
Entrées, déduction faite des virements	(5)	1 743	1 851	613	4 202
Écarts de change	2 119	33	–	12	2 164
Sorties	–	–	–	(252)	(252)
Solde au 31 décembre 2018	62 460	67 340	26 297	13 384	169 481
Cumul des amortissements					
Solde au 31 décembre 2016	(3 432)	(20 650)	(877)	–	(24 959)
Amortissement	(2 258)	(6 763)	(545)	–	(9 566)
Écarts de change	250	10	–	–	260
Sorties	–	1 063	–	–	1 063
Solde au 31 décembre 2017	(5 440)	(26 340)	(1 422)	–	(33 202)
Amortissement	(2 136)	(9 104)	(667)	–	(11 907)
Écarts de change	(482)	(20)	–	–	(502)
Sorties	–	–	–	–	–
Solde au 31 décembre 2018	(8 058)	(35 464)	(2 089)	–	(45 611)
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2017	54 906	39 224	23 024	13 011	130 165
Au 31 décembre 2018	54 402	31 876	24 208	13 384	123 870

Au cours de l'exercice, la Société a incorporé au coût de l'actif des coûts d'emprunt de 79 \$ (900 \$ en 2017) inscrits au titre des immobilisations corporelles. Le taux d'intérêt annuel moyen pour 2018 s'est établi à 3,4 % (3,9 % en 2017).

Les autres droits contractuels s'entendent surtout des ententes portant sur le raccordement à une installation de production d'électricité et sur le recouvrement des coûts (« ententes relatives aux apports de capital ») qui régissent la construction par HONI de postes de transformation nouveaux ou modifiés aux fins de la prestation de services aux clients d'Hydro Ottawa. Chaque entente relative aux apports de capital est d'une durée de 25 ans.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SUITE)

Une part importante des droits relatifs à l'eau à durée indéterminée de la Société (70 % ou 16 941 \$) découle d'un contrat de location datant de 1889 avec Services publics et Approvisionnement Canada (« SPAC »). Ce contrat accorde à deux UGT de la Société des droits relatifs à l'eau de la rivière des Outaouais à la hauteur des chutes de la Chaudière soit l'UGT CHLP (droits relatifs à l'eau d'une valeur comptable de 9 575 \$) et l'UGT CHLP North (droits relatifs à l'eau d'une valeur comptable de 7 366 \$), lesquels droits sont renouvelables tous les 21 ans à perpétuité. La Société conserve également les droits relatifs à l'eau à durée indéterminée (30 % ou 7 092 \$ US convertis en \$ CA) visant deux de ses centrales hydroélectriques d'EONY, droits qui découlent de contrats conclus avec la Federal Energy Regulatory Commission des États-Unis (la « FERC »). Les licences accordées par la FERC sont d'une durée indéterminée, car la Société a été dûment exemptée de devoir se qualifier à nouveau pour obtenir ces licences vu l'ampleur des centrales.

Les tests de dépréciation annuels auxquels la Société soumet les UGT CHLP et CHLP North sont fondés sur le calcul de la valeur d'utilité; ils n'ont révélé aucune dépréciation pour l'exercice 2018 (néant en 2017). Les calculs de la valeur d'utilité effectués par la direction, qui font l'objet de certaines estimations tel qu'il est décrit à la note 2 d) v), sont fondés sur l'actualisation des entrées de trésorerie futures attendues aux termes du contrat d'offre standard de 40 ans de chacune des UGT, alors que les sorties de trésorerie sont fondées sur l'expérience de la direction et les données fournies par des tiers et, dans le cas de CHLP North, compte tenu du coût estimé des projets de remise en état. La principale hypothèse aux fins de tous les calculs de la valeur d'utilité a été le coût moyen pondéré du capital (le « CMPC ») de 4,6 % (4,6 % en 2017).

Le test de dépréciation que la Société a effectué à la lumière des circonstances présentées à la note 2 d) ix) était fondé sur le calcul de la valeur d'utilité; le test n'a révélé aucune dépréciation pour l'exercice 2018. Le calcul de la valeur d'utilité effectué par la direction était fondé sur les prévisions, établies par suite d'une consultation avec des tiers, des prix de l'énergie propres à sa zone d'exploitation à New York sur une durée de 20 ans (durée typique dans l'industrie de l'électricité). Les autres hypothèses clés retenues dans le calcul de la valeur d'utilité comprenaient un CMPC de 6,9 %, un taux d'inflation aux États-Unis de 2,2 % et un taux de capitalisation final de 6,7 %.

9. IMMEUBLES DE PLACEMENT

	2018	2017
	\$	\$
Valeur comptable nette à l'ouverture de l'exercice	2 602	2 297
Entrées	–	417
Amortissement	(120)	(112)
Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice	2 482	2 602

La juste valeur des immeubles de placement de 5 220 \$ est fondée sur la dernière évaluation de Municipal Property Assessment Corporation datée du 17 mai 2018.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

10. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

a) Sommaire des participations dans des coentreprises

	2018	2017
	\$	\$
Moose Creek LP (50,05 %)		
Participation dans la coentreprise à l'ouverture de l'exercice	4 503	4 055
Quote-part du bénéfice	231	448
Participation dans la coentreprise à la clôture de l'exercice	4 734	4 503
PowerTrail (60 %)		
Participation dans la coentreprise à l'ouverture de l'exercice	4 366	3 820
Quote-part du bénéfice, déduction faite de l'impôt	382	594
Autres éléments d'ajustement liés au bénéfice	21	21
(Distributions) apports sans effet sur la trésorerie	(32)	(69)
Participation dans la coentreprise à la clôture de l'exercice	4 737	4 366
Zibi Community Utility LP (50 %)		
Participation dans la coentreprise à l'ouverture de l'exercice	–	–
Dépenses en immobilisations	2 276	–
Quote-part de la perte	(57)	–
Participation dans la coentreprise à la clôture de l'exercice	2 219	–
Total des participations dans des coentreprises	11 690	8 869

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

10. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (SUITE)

b) Sommaire du bilan et de l'état du résultat net

	2018	2017
	\$	\$
Moose Creek LP		
Actifs courants	946	1 306
Actifs non courants	12 625	13 269
Total des actifs	13 571	14 575
Passifs courants	2 271	2 016
Passifs non courants	1 600	3 320
Total des passifs	3 871	5 336
Produits des activités ordinaires	3 590	2 739
Bénéfice net	461	895
PowerTrail		
Actifs courants	1 192	1 182
Actifs non courants	11 134	11 167
Total des actifs	12 326	12 349
Passifs courants	1 557	859
Passifs non courants	2 523	3 826
Total des passifs	4 080	4 685
Produits des activités ordinaires	3 638	3 682
Bénéfice net	636	990

Au 31 décembre 2018, les actifs, les passifs, les produits des activités ordinaires et le bénéfice net liés à la coentreprise Zibi Community Utility LP n'étaient pas considérés comme importants pour la Société.

c) Facilité de crédit

PowerTrail maintient une ligne de crédit d'exploitation renouvelable d'un montant de 1 000 \$ pour répondre aux besoins généraux de l'entreprise. Celle-ci porte intérêt annuellement au taux préférentiel. Par ailleurs, Power Trail continue de maintenir une facilité de crédit de 200 \$ (200 \$ en 2017) pour fournir des lettres de crédit de soutien à la SIERE. Au 31 décembre 2018, PowerTrail avait prélevé un montant de 133 \$ (133 \$ au 31 décembre 2017) sous forme de lettres de crédit de soutien et n'avait aucun solde impayé sur cette ligne de crédit d'exploitation renouvelable (néant au 31 décembre 2017). Les deux facilités prévoient des clauses restrictives et des cas de défaut habituels, y compris une clause restrictive visant à maintenir une valeur nette des immobilisations corporelles de 1 000 \$.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

11. PROFIT NET DÉCOULANT D'UN PRODUIT D'ASSURANCE

	2018 \$	2017 \$
Événement relatif au groupe 1	6 865	1 600
Événement relatif à l'inondation	—	1 339
	6 865	2 939

a) Événement relatif au groupe 1 et autres actifs à long terme

Le 19 août 2017, le groupe turbine-alternateur 1 (un groupe parmi quatre) de CHLP a subi une défaillance mécanique en cours d'exploitation en raison d'un défaut de fabrication et a subi des dommages importants, ce qui a nécessité une révision complète (l'« événement relatif au groupe 1 »). Conformément aux dispositions contractuelles de la garantie, l'entrepreneur est responsable de la reconstruction du groupe 1 et a accepté de le faire. Par conséquent, les diverses composantes de l'actif du groupe 1, totalisant 5 771 \$, ont été décomptabilisées à l'exercice précédent et sorties des immobilisations corporelles et la Société a constaté un actif sous garantie du même montant dans son bilan consolidé aux 31 décembre 2017 et 2018. Les travaux de construction relativement au groupe 1 devraient être terminés en 2019 et l'actif sous garantie sera alors reclassé dans les immobilisations corporelles.

De plus, le contrat de la Société avec ledit entrepreneur et sa police d'assurance relative à la construction de la nouvelle centrale électrique de CHLP prévoit une indemnisation pour interruption d'activité dans des circonstances telles que l'événement relatif au groupe 1. Par conséquent, un profit de 6 865 \$ (1 600 \$ en 2017) découlant du produit d'assurance a été constaté, ce qui compense les pertes de produits de la Société. Au 31 décembre 2018, la Société avait reçu un produit en trésorerie de 8 000 \$ au titre des réclamations déposées dans le cadre de l'événement relatif au groupe 1. La Société continuera de présenter des réclamations pour perte de produits jusqu'à concurrence du montant maximal admissible en vertu du présent contrat et de sa police d'assurance jusqu'à ce que le groupe 1 soit de nouveau en service en 2019.

b) Événement relatif à l'inondation

En mai 2017, la fonte printanière et les fortes pluies ont entraîné une inondation du réseau hydrographique de la rivière des Outaouais (l'« inondation »), ce qui a entraîné la fermeture de plusieurs centrales de la Société, principalement aux chutes de la Chaudière. Les activités de remise en état ont commencé dès que les niveaux d'eau l'ont permis et les centrales touchées ont été remises en service entre octobre et novembre 2017. Du fait de ce qui précède, la Société a comptabilisé un profit net découlant d'un produit d'assurance de 1 339 \$ en 2017. Le produit de l'assurance a été touché par la Société au cours de l'exercice à l'étude.

12. BILLETS À RECEVOIR DE PARTIES LIÉES

	2018 \$	2017 \$
Billet de Moose Creek LP, 6,0 %, échéant le 1 ^{er} janvier 2025	1 653	2 324
Billets de PowerTrail, ne portant pas intérêt	798	1 338
Billet de la ville d'Ottawa, 3,0 %	13 510	9 746
	15 961	13 408
Moins la partie courante	(6 575)	(4 641)
	9 386	8 767

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2018
(en milliers de dollars canadiens)

12. BILLETS À RECEVOIR DE PARTIES LIÉES (SUITE)

a) Moose Creek LP

Le billet à recevoir consiste en un billet non garanti d'une durée de 10 ans, prévoyant des remboursements trimestriels de capital et d'intérêts réunis. Comme il a été approuvé par le conseil d'administration de Moose Creek LP en 2018, des paiements accélérés de capital totalisant 500 \$ doivent être versés à la Société en plus des paiements trimestriels réguliers de capital et d'intérêts réunis en 2019. Les paiements futurs de capital et d'intérêts sur les billets à recevoir sont donc les suivants : 943 \$ en 2019, 442 \$ en 2020 et 405 \$ en 2021.

b) PowerTrail

Afin de financer la construction de sa centrale électrique au gaz au site d'enfouissement Trail Road, entre 2005 et 2007, la Société a émis à Power Trail des billets non garantis ne portant pas intérêt totalisant 4 860 \$. Aux termes de la convention d'actionnaires, tout prêt de la Société (par l'intermédiaire d'Énergie Ottawa) à PowerTrail est effectué au prorata, en fonction de sa quote-part des apports de capital à la Société (60 %). Les remboursements sur ces billets sont effectués lorsque cela est possible, de la manière convenue avec les actionnaires. La juste valeur initiale de chaque avance a été calculée selon des taux d'actualisation variant entre 7,6 % et 8,0 %. Les remboursements en trésorerie futurs sur les billets à recevoir devraient s'échelonner comme suit : 660 \$ en 2019 et 180 \$ en 2020, tandis que le solde des intérêts théoriques devant être perçu par la Société au cours des deux prochains exercices s'élève à 42 \$.

c) Ville d'Ottawa

La Société est partie à deux ententes avec la Ville d'Ottawa (la « Ville »). Sur une période estimative de six ans à compter de la date de signature des ententes en février 2016, la Société a pour mandat de convertir d'anciens lampadaires aux ampoules DEL (le « contrat de conversion ») et d'assurer les services d'entretien de l'ensemble des anciens lampadaires et des lampadaires à ampoules DEL (le « contrat d'entretien »).

Les modalités de paiement aux termes du contrat d'entretien concordent avec les modalités de crédit habituelles de la Société, mais la Société et la Ville ont négocié un billet qui porte intérêt au taux de 3 %, les intérêts étant calculés chaque trimestre et les modalités de remboursement n'étant pas fixes, pour le contrat de conversion. Selon ces modalités, la Ville doit payer à la Société chaque trimestre un montant calculé en fonction des économies que réalise la Ville à l'égard de l'électricité, de l'entretien et des dépenses d'investissement du fait de la conversion des lampadaires aux ampoules DEL. De l'encours de 13 510 \$ au 31 décembre 2018, une tranche de 2 412 \$ représente les travaux facturés au début de 2019. La Société estime qu'un montant de 5 064 \$ sera remboursé en 2019.

Au 31 décembre 2018, la Société détenait des stocks de 1 435 \$ (2 162 \$ au 31 décembre 2017) relativement aux contrats de conversion et d'entretien des lampadaires de la Ville d'Ottawa. Au cours de l'exercice, la Société a passé en charges des stocks de 5 423 \$ (4 826 \$ en 2017) à titre de coûts des produits vendus, montant qui est inclus dans les coûts d'exploitation.

13. FACILITÉ DE CRÉDIT

La Société maintient une facilité de crédit d'un montant de 340 750 \$ et de 200 \$ US (340 750 \$ et 200 \$ US au 31 décembre 2017). La facilité comprend une ligne de crédit d'exploitation renouvelable de 190 000 \$ (190 000 \$ en 2017), qui vient à échéance le 1^{er} août 2021, ainsi qu'une ligne de crédit d'exploitation à terme renouvelable de 364 jours de 150 000 \$ (150 000 \$ en 2017) qui peut servir au refinancement de la dette et au soutien des activités quotidiennes, et une facilité de carte de crédit commerciale de 750 \$ et 200 \$ US (750 \$ et 200 \$ US en 2017), venant toutes à échéance le 1^{er} août 2021. Les lignes de crédit d'exploitation renouvelables peuvent être utilisées au moyen d'avances directes, d'acceptations bancaires ou de lettres de crédit et autres garanties.

La facilité de crédit n'est pas garantie et est assortie de clauses financières restrictives habituelles, y compris un ratio d'endettement qui ne dépasse pas 75 % du total de la structure du capital et une clause de sûreté négative interdisant de grever les actifs de la Société, d'Hydro Ottawa ou d'Énergie Ottawa inc., sauf dans les cas où la facilité de crédit le permet.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

13. FACILITÉ DE CRÉDIT (SUITE)

Au 31 décembre 2018, la Société avait prélevé un montant de 33 400 \$ (28 400 \$ en 2017) sous forme d'avances directes sur sa ligne de crédit d'exploitation renouvelable, un montant de 42 000 \$ (néant en 2017) sous forme d'acceptations bancaires sur sa ligne de crédit d'exploitation renouvelable de 190 000 \$ et un montant de 150 000 \$ (129 000 \$ en 2017) sous forme d'acceptations bancaires sur sa ligne de crédit d'exploitation renouvelable de 150 000 \$.

Au 31 décembre 2018, la Société a prélevé 14 738 \$ (24 771 \$ en 2017) sur ses facilités sous forme de lettres de crédit de soutien. Les prélèvements sont les suivants : 10 000 \$ (10 000 \$ au 31 décembre 2017) prélevés sur une facilité de crédit pour couvrir l'obligation complémentaire de prudence, tel que décrit à la note 27; 538 \$ (538 \$ au 31 décembre 2017) prélevés sur une lettre de crédit du Bureau du Receveur général du Canada pour le compte de Pêches et Océans Canada liée à l'achèvement des travaux d'agrandissement de la centrale électrique des chutes de la Chaudière; et 4 200 \$ (12 900 \$ au 31 décembre 2017) prélevés sur une lettre de crédit en faveur de Compagnie Trust BNY du Canada en lien avec l'acte de fiducie daté du 7 septembre 2016 décrit à la note 17. Aucun montant n'a été prélevé sur ces lettres de crédit.

14. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2018 \$	2017 \$
Achats d'électricité à payer	74 747	79 120
Comptes fournisseurs et charges à payer	60 061	56 081
Dépôts de garantie des clients	20 092	16 017
Soldes créditeurs des clients	10 964	11 203
Intérêts courus sur la dette à long terme	7 809	7 812
Montants à payer à des parties liées (note 29)	54	53
	173 727	170 286

15. PRODUITS DIFFÉRÉS

	2018 \$	2017 \$
Apports de capital provenant de la clientèle	53 771	44 202
Apports de capital provenant des promoteurs	54 624	44 368
	108 395	88 570

16. AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS

a) Régimes de retraite

La Société cotise à deux régimes de retraite à prestations définies offerts à la quasi-totalité de ses employés.

Les cotisations versées par la Société aux termes du OMERS ont totalisé 6 726 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (6 434 \$ en 2017). La Société fournit également des prestations de retraite à certains employés par l'entremise du régime de retraite Hydro Chaudière. Au 31 décembre 2018, CWPI et Chaudière Hydro North L.P. étaient les deux seules entités dont les employés participent au régime de retraite Hydro Chaudière.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

16. AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS (SUITE)

a) Régimes de retraite (suite)

i) Obligation au titre des prestations définies

	2018	2017
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 549	5 753
Coût des services rendus au cours de l'exercice	222	196
Coût financier	222	221
Prestations versées	(279)	(111)
Cotisations des employés	59	75
(Gains actuariels) perte actuarielle	(480)	415
Solde à la clôture de l'exercice	6 293	6 549

ii) Actifs du régime

	2018	2017
	\$	\$
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	6 432	5 914
Intérêts créditeurs	221	231
Cotisations de l'employeur	209	199
Prestations versées	(279)	(111)
Charges autres que de placement	(40)	(40)
Cotisations des employés	59	75
(Perte actuarielle) gains actuariels	(382)	164
Juste valeur à la clôture de l'exercice	6 220	6 432

iii) Situation de capitalisation

	2018	2017
	\$	\$
Actif au titre des prestations de retraite à l'ouverture de l'exercice	(117)	161
Variation de l'actif au titre des prestations de retraite	44	(278)
Actif (passif) au titre des prestations de retraite à la clôture de l'exercice	(73)	(117)

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

16. AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS (SUITE)

a) Régimes de retraite (suite)

Les actifs du régime de retraite Hydro Chaudière sont détenus et gérés par un dépositaire indépendant et sont comptabilisés séparément dans le régime de retraite de la Société. La répartition des actifs est assujettie à des limites et à des exigences en matière de diversification qui réduisent les risques en limitant l'exposition à des placements en actions particuliers, à des catégories de notation de crédit et à des positions de change. En fonction de la juste valeur des actifs détenus au 31 décembre 2018, les actifs du régime de retraite Hydro Chaudière étaient composés à 90,5 % (89,8 % en 2017) d'obligations canadiennes à revenu fixe, à 5,9 % (6,9 % en 2017) d'actions canadiennes et internationales et à 3,6 % (3,3 % en 2017) d'autres placements. Les placements du régime de retraite Hydro Chaudière étant principalement détenus et gérés par l'intermédiaire de fonds communs, ils n'ont pas de prix coté sur un marché actif.

Les avantages du personnel futurs du régime de retraite Hydro Chaudière sont calculés en fonction d'un taux de rémunération annuel de 2,0 % (2,0 % en 2017), d'un taux d'inflation de 2,0 % (2,0 % en 2017) et d'un taux d'actualisation de 3,9 % (3,4 % en 2017). Les évaluations comprennent également plusieurs autres hypothèses économiques et démographiques, notamment les taux de mortalité qui reposent sur le rapport intitulé « La mortalité des retraités canadiens » publié par l'Institut canadien des actuaires en février 2014.

Une extrapolation actuarielle a été réalisée en date du 31 décembre 2018 et aucune provision pour moins-valeur n'avait été comptabilisée par la Société au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 à l'égard du passif au titre des prestations de retraite (extrapolation actuarielle au 31 décembre 2017). La dernière évaluation actuarielle a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2018.

Les principales hypothèses actuarielles aux fins de l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies sont le taux d'actualisation et l'échelle salariale. L'analyse de sensibilité qui suit est fondée sur des variations raisonnables des hypothèses, prises isolément, à la clôture de la période de présentation de l'information financière. Une baisse de 1,0 % du taux d'actualisation ferait augmenter l'obligation au titre des prestations définies de 1 067 \$ ou 34,6 % (1 216 \$ ou 37,7 % en 2017), tandis qu'une hausse de 1,0 % de l'échelle salariale ferait augmenter l'obligation au titre des prestations définies de 187 \$ ou 6,6 % (172 \$ ou 5,7 % en 2017).

b) Avantages complémentaires de retraite et avantages du personnel à court terme

La Société offre une couverture d'assurance-vie, de soins médicaux et dentaires à certains employés. Les avantages du personnel futurs sont calculés selon un rythme annuel de croissance de la rémunération de 2,0 % (2,0 % en 2017) et un taux d'actualisation de 3,9 % (3,4 % en 2017). Le taux de croissance tendanciel des coûts des soins de santé devrait baisser de 7,5 % à 5,0 % et les coûts des soins dentaires devraient augmenter de 5,0 % par année. Les évaluations tiennent également compte de plusieurs autres hypothèses économiques et démographiques, notamment les taux de mortalité qui reposent sur le rapport intitulé « La mortalité des retraités canadiens » publié par l'Institut canadien des actuaires en février 2014.

L'information concernant les avantages complémentaires de retraite de la Société se présente comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	14 322	13 335
Coût des services rendus au cours de l'exercice	392	341
Intérêt sur les obligations au titre des prestations définies	434	516
Prestations versées	(672)	(661)
(Gains actuariels) perte actuarielle	(1 137)	791
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	13 339	14 322

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

16. AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS (SUITE)

b) Avantages complémentaires de retraite et avantages du personnel à court terme (suite)

Une extrapolation actuarielle a été réalisée en date du 31 décembre 2018 et du 31 décembre 2017 et la dernière évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 décembre 2016.

Des variations significatives des hypothèses actuarielles concernant les taux d'actualisation, les coûts futurs des soins de santé et des soins dentaires, les taux de mortalité et l'âge de la retraite pourraient se répercuter sur l'obligation au titre des prestations définies.

17. DETTE À LONG TERME

	2018 \$	2017 \$
Débetures de premier rang non garanties		
Série 2006-1, 4,97 %, échéant le 19 décembre 2036	50 000	50 000
Série 2013-1, 3,99 %, échéant le 14 mai 2043	150 000	150 000
Série 2015-1, 2,61 %, échéant le 3 février 2025	200 000	200 000
Série 2015-2, 3,64 %, échéant le 2 février 2045	175 000	175 000
Obligations décroissantes de premier rang garanties		
Série 2016-1, 4,08 %, échéant le 31 mars 2057	203 802	203 802
	778 802	778 802
Moins les frais d'émission de titres d'emprunt non amortis	(5 412)	(5 634)
	773 390	773 168

a) Débetures de premier rang non garanties

Les versements d'intérêts sur chacune des débetures susmentionnées sont exigibles semestriellement à terme échu en tranches égales. Les débetures sont assorties de clauses restrictives et de cas de défaut habituels, dont une clause restrictive selon laquelle le montant en capital des obligations financées consolidées ne dépasse pas 75 % du total de la structure du capital consolidée. Les versements d'intérêts sur ces débetures s'élèveront à 20 067 \$ par année pour les cinq prochains exercices.

b) Obligations décroissantes de premier rang garanties

Les obligations décroissantes de premier rang garanties de la Société (les « obligations ») portent intérêt au taux de 4,08 % et viennent à échéance le 31 mars 2057 (la « date d'échéance »). Des versements semestriels égaux d'intérêts sont exigibles les 31 mars et les 30 septembre de chaque année jusqu'au 31 mars 2022 inclusivement. Par la suite, des versements d'intérêts et de capital semestriels seront exigibles les 31 mars et les 30 septembre de chaque année à compter du 30 septembre 2022 jusqu'à la date d'échéance inclusivement. En outre, un ballon de 30 570 \$ (15 % du capital) sera exigible à la date d'échéance. Les obligations sont garanties par une sûreté de premier rang grevant les actifs de CHLP, et la Société est tenue de maintenir un ratio de couverture du service de la dette minimal. Ce ratio correspond à la somme des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et aux activités d'investissement de CHLP (de la manière définie dans l'acte de fiducie), divisée par la partie courante des remboursements de capital et d'intérêts exigible jusqu'au début de la prochaine année civile. Aux 31 décembre 2018 et 2017, la Société respectait toutes les clauses restrictives de nature financière dont sont assorties les obligations.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

17. DETTE À LONG TERME (SUITE)

b) Obligations décroissantes de premier rang garanties (suite)

Au cours de l'exercice, l'achèvement définitif (c'est-à-dire l'approbation des coûts de construction définitifs pour les composantes autres que celles liées à la production d'électricité et l'expiration de toutes les périodes de retenue en vertu de la *Loi sur les privilèges* relatives à la construction) ayant trait à la nouvelle centrale électrique de la Société aux chutes de la Chaudière a été réalisé. Cet achèvement définitif a permis de libérer et de mettre à la disposition de la Société le produit en trésorerie des obligations, qui était soumis à des restrictions et détenu en fiducie durant les travaux de construction conformément à l'acte de fiducie. Comme l'exige l'acte de fiducie, la Société doit maintenir, dans un compte de réserve, un montant correspondant à la somme des intérêts et du capital pour les six prochains mois et, dans un compte aux fins de travaux d'entretien majeur, un montant qui couvre les travaux d'entretien majeur prévus au cours des trois prochains exercices.

Pour les cinq prochains exercices, le montant annuel des paiements d'intérêts sur les obligations devrait s'élever à 8 315 \$ de 2019 à 2022 et à 8 244 \$ en 2023.

18. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Les principaux objectifs de la Société concernant la gestion de capital sont comme suit :

- assurer un accès constant au financement pour maintenir et améliorer l'exploitation et l'infrastructure de la Société;
- veiller au respect des clauses restrictives des facilités de crédit et de la dette à long terme;
- arrimer la structure du capital d'Hydro Ottawa, filiale réglementée de la Société, au ratio d'endettement recommandé par la CEO.

Le capital de la Société se compose des éléments suivants :

	2018 \$	2017 \$
Dette bancaire, déduction faite de la trésorerie	210 106	144 490
Dette à long terme	773 390	773 168
Dette totale	983 496	917 658
Capitaux propres	462 882	438 141
Capital total	1 446 378	1 355 799

La filiale de la Société, Hydro Ottawa, est réputée, selon la CEO, avoir une structure du capital comprenant 56 % de dette à long terme, 4 % de dette à court terme et 40 % de capitaux propres. La CEO utilise cette structure présumée uniquement comme base pour l'établissement des tarifs de distribution. De ce fait, la structure du capital réelle de la Société peut différer de la structure présumée par la CEO.

Au 31 décembre 2018, le ratio d'endettement de la Société, dont le calcul tient compte des lettres de crédit en cours, était de 68,3 % (68,3 % au 31 décembre 2017). La Société respecte toutes les clauses restrictives et limites de nature financière associées à ses facilités de crédit et à sa dette à long terme.

La Société a atteint ses objectifs en matière de gestion du capital, et ceux-ci n'ont pas changé au cours de l'exercice.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

19. CAPITAL SOCIAL

a) Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, avec droit de vote, rachetables à un dollar l'action
Nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang, sans droit de vote, rachetables à dix dollars l'action
Nombre illimité d'actions privilégiées de troisième rang, sans droit de vote, rachetables à cent dollars l'action
Nombre illimité d'actions privilégiées de quatrième rang, avec droit de vote (dix votes par action), rachetables à cent dollars l'action
Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A, avec droit de vote
Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie B, sans droit de vote
Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie C, sans droit de vote, rachetables au prix d'émission de ces actions

Les actions ci-dessus n'ont aucune valeur nominale.

Les détenteurs des actions privilégiées de deuxième rang, des actions privilégiées de quatrième rang et des actions ordinaires ont droit à des dividendes pouvant être déclarés à la discrétion du conseil d'administration.

b) Émis

	2018	2017
	\$	\$
214 901 003 actions ordinaires de catégorie A	228 453	228 453

Tout placement des actions de la Société par appel public à l'épargne est interdit par résolution de l'actionnaire.

Une résolution de l'actionnaire stipule que la Société doit verser des dividendes correspondant à 60 % du résultat net de sa filiale Hydro Ottawa ou 20 000 \$, si ce montant est plus élevé, à condition que la Société se conforme aux exigences de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et aux directives pertinentes de la CEO, qu'elle ne soit pas en défaut selon l'une quelconque clause restrictive aux termes de ses débentures de premier rang non garanties ou de sa facilité de crédit, et que le versement correspondant n'ait eu aucune incidence négative sur la note de crédit de la Société.

Le 19 avril 2018, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 21 900 \$ à la Ville d'Ottawa, lequel a été versé le 26 avril 2018 (le 20 avril 2017, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 20 600 \$ à la Ville d'Ottawa, lequel a été versé le 28 avril 2017).

20. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

a) Informations concernant la juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers de la Société, exclusion faite des instruments décrits ci-dessous, se rapproche de leur juste valeur étant donné leur échéance à court terme et leur nature. L'évaluation de la juste valeur d'un instrument financier dont la juste valeur a été présentée se situe au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur [note 3 k)].

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

20. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

a) Informations concernant la juste valeur (suite)

La Société a estimé la juste valeur des billets à recevoir de coentreprises au 31 décembre 2018 à 2 488 \$ (3 745 \$ au 31 décembre 2017). La juste valeur a été calculée au moyen de l'actualisation de tous les remboursements futurs estimés du capital et des intérêts théoriques requis pour régler entièrement les emprunts au taux d'intérêt estimé de 5,7 % (5,7 % au 31 décembre 2017), soit le taux qui serait offert à PowerTrail et à Moose Creek LP le 31 décembre 2018.

La Société a estimé la juste valeur des débetures de premier rang non garanties au 31 décembre 2018 à 575 912 \$ (574 693 \$ au 31 décembre 2017). La juste valeur a été calculée au moyen de l'actualisation de tous les remboursements futurs du capital et des intérêts entre le 3 février 2025 et le 31 mars 2057, au taux d'intérêt estimatif de 3,7 % (3,7 % au 31 décembre 2017), soit le taux qui serait offert à la Société le 31 décembre 2018.

La Société a estimé la juste valeur de ses obligations décroissantes de premier rang garanties au 31 décembre 2018 à 203 802 \$ (203 802 \$ au 31 décembre 2017). La juste valeur a été calculée au moyen de l'actualisation de tous les remboursements futurs estimés de capital et d'intérêts requis pour régler entièrement l'emprunt au taux d'intérêt estimé de 4,0 % (4,0 % au 31 décembre 2017), soit le taux qui serait offert à la Société le 31 décembre 2018.

b) Risque de marché

La Société est exposée au risque de marché, à savoir le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue du fait des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au prix des produits de base. Étant donné que la Société n'a pas conclu de transactions de couverture ni de contrats dérivés importants, elle n'est pas exposée au risque lié au prix des produits de base.

i) Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses emprunts. La Société réduit l'exposition au risque de taux d'intérêt en émettant des titres d'emprunt à long terme à taux d'intérêt fixe. En vertu de la facilité de crédit de la Société, les emprunts aux termes de ses lignes de crédit exposent la Société aux fluctuations des taux d'intérêt à court terme liés aux prêts au taux préférentiel et aux acceptations bancaires. Étant donné que les besoins d'emprunt sur les lignes de crédit sont généralement de courte durée (c'est-à-dire que les avances servent à combler les écarts entre les sorties de fonds liées aux factures mensuelles d'énergie électrique de la Société et les rentrées de fonds liées aux règlements avec les clients ou à combler les écarts entre les sorties de fonds liées aux acquisitions d'immobilisations importantes et les rentrées de fonds liées à l'émission de titres d'emprunt à taux d'intérêt fixe à long terme additionnels), l'exposition au risque de taux d'intérêt est limitée.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

20. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

b) Risque de marché (suite)

ii) Risque de change

Le bénéfice que la Société tire de sa filiale EONY, qui est un établissement à l'étranger, et son investissement net dans cette dernière sont exposés aux fluctuations du taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien. En outre, la Société achète quelques biens et services qui sont libellés en monnaies étrangères, surtout en dollars américains. La Société surveille son exposition aux fluctuations des taux de change de façon régulière et n'a pas utilisé d'instruments dérivés pour se couvrir à l'égard de ces expositions à ce jour. Sur une base annuelle, on estime qu'une variation à la hausse ou à la baisse de 5 % du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1 \$ US = 0,73 \$ CA au 31 décembre 2018 se traduirait par une variation à la hausse ou à la baisse des capitaux propres de la Société d'environ 2 979 \$.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie manque à ses obligations, entraînant une perte financière pour la Société. La concentration du risque de crédit associée aux débiteurs est limitée en raison du grand nombre de clients que sert la Société. La Société compte environ 335 000 clients, desservis par Hydro Ottawa, dont la majorité sont des clients résidentiels. Par conséquent, la Société ne touche pas de produits importants et ne compte pas de créance importante à l'égard d'un client en particulier.

La Société effectue régulièrement des évaluations de la solvabilité des clients desservis par Hydro Ottawa, et exige des garanties pour soutenir les créances relatives à certains comptes clients non résidentiels afin de réduire les pertes importantes, conformément aux règles de la CEO. Au 31 décembre 2018, la Société détenait des dépôts de garantie relativement au recouvrement des coûts liés à l'électricité et aux produits tirés de la distribution d'un montant de 16 009 \$ (15 121 \$ au 31 décembre 2017) à l'égard de ces clients.

Les autres filiales de la Société limitent leur risque de crédit en traitant avec des clients qui sont considérés comme étant très solvables. Ces clients comprennent les organismes gouvernementaux, les services publics, les municipalités, les universités, les conseils scolaires, les hôpitaux et les clients ayant des notes de crédit de bonne qualité. La Société contrôle et limite son exposition au risque de crédit de façon continue.

Pour évaluer les pertes de crédit attendues, la Société applique la méthode simplifiée prévue par l'IFRS 9 aux termes de laquelle le modèle de correction de valeur pour pertes attendues pour la durée de vie s'applique à l'ensemble des créances clients et autres débiteurs. Les taux de perte attendue en ce qui a trait aux créances clients sont fondés sur les profils de paiement au titre des ventes sur une période de 12 mois avant le 31 décembre 2018 ou le 1^{er} janvier 2018, respectivement, et sur les pertes de crédit historiques correspondantes enregistrées pour cette période dans le passé et sur d'autres informations. Les taux des pertes historiques sont ajustés afin de tenir compte des informations actuelles et prospectives sur les facteurs macroéconomiques touchant la capacité des clients de régler les créances.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

20. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

c) Risque de crédit (suite)

Par conséquent, la correction de valeur pour pertes à l'égard des créances clients et autres débiteurs au 31 décembre 2018 et au 1^{er} janvier 2018 (à l'adoption de l'IFRS 9) se présente comme suit :

	Valeur comptable brute \$	Taux moyen pondéré des pertes	Correction de valeur pour pertes \$	Valeur comptable nette \$
31 décembre 2018				
Impayées depuis 30 jours ou moins	88 565	0,00 %	–	88 565
Impayées depuis plus de 30 jours, mais moins de 120 jours	8 319	8,80 %	736	7 583
Impayées depuis 120 jours ou plus	4 526	36,50 %	1 654	2 872
Produits non facturés liés à l'électricité	80 180	0,19 %	151	80 029
	181 590		2 541	179 049
1^{er} janvier 2018				
Impayées depuis 30 jours ou moins	100 532	0,00 %	–	100 532
Impayées depuis plus de 30 jours, mais moins de 120 jours	6 881	8,30 %	573	6 308
Impayées depuis 120 jours ou plus	2 832	66,30 %	1 879	953
Produits non facturés liés à l'électricité	84 963	0,07 %	60	84 903
	195 208		2 512	192 696

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

20. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

c) Risque de crédit (suite)

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre la correction de valeur pour pertes à l'égard des créances clients et autres débiteurs à l'ouverture et à la clôture de l'exercice :

	2018 \$
Correction de valeur pour pertes d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2018 selon l'IFRS 9	2 512
Réévaluation nette de la correction de valeur pour pertes	1 726
Radiations	(2 023)
Recouvrements des montants radiés antérieurement	326
Correction de valeur pour pertes au 31 décembre 2018	2 541

Les pertes de valeur des créances clients et autres débiteurs sont présentées selon leur montant net dans l'état du résultat net. Si une créance est réputée irrécouvrable, elle est radiée et la correction de valeur pour pertes de crédit attendue est ajustée en conséquence. Les recouvrements ultérieurs de débiteurs ayant fait l'objet d'une provision ou d'une radiation entraînent la diminution des pertes de valeur comprises dans les charges d'exploitation dans l'état du résultat net.

Au 31 décembre 2018, il n'y avait pas de concentration importante du risque de crédit à l'égard d'une catégorie d'actifs financiers ou des contreparties et l'exposition maximale de la Société au risque de crédit est égale à la valeur comptable des débiteurs diminuée des dépôts de garantie des clients.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

20. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne s'acquitte pas de ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. La Société contrôle et gère de façon régulière son risque de liquidité afin d'avoir accès à des fonds suffisants pour combler ses besoins de capitaux aux fins d'exploitation et d'investissement. La Société atteint cet objectif en veillant à maintenir des facilités suffisantes, tel qu'il est décrit à la note 13, pour pouvoir s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, tout en réduisant au minimum les commissions d'attente et les frais d'intérêt.

Les risques de liquidité associés aux engagements financiers se présentent comme suit :

	2018		
	Échéant dans moins d'un an \$	Échéant dans 1 an à 5 ans \$	Échéant après 5 ans \$
Créditeurs et charges à payer	165 918	–	–
Débetures de premier rang non garanties			
Série 2006-1, à 4,968 %, échéant le 19 décembre 2036	–	–	50 000
Série 2013-1, à 3,991 %, échéant le 14 mai 2043	–	–	150 000
Série 2015-1, à 2,614 %, échéant le 3 février 2025	–	–	200 000
Série 2015-2, à 3,639 %, échéant le 2 février 2045	–	–	175 000
Obligation décroissante de premier rang garantie			
Série 2016-1, à 4,080 %, échéant le 31 mars 2057	–	–	203 802
Intérêts à payer sur la dette à long terme	28 382	113 457	471 492
	194 300	113 457	1 250 294

Les créiteurs et charges à payer dans le tableau ci-dessus ne tiennent pas compte d'intérêts courus de 7 809 \$ qui sont inclus dans les intérêts à payer sur la dette à long terme.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

21. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DES CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS ET AUTRES SOURCES DE PRODUITS

Les produits des activités ordinaires de la Société sont tirés des sources suivantes :

	2018 \$	2017 \$
Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients		
Produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité	857 383	896 528
Produits tirés de la distribution d'électricité		
Services résidentiels ¹⁾	101 632	94 757
Services généraux ²⁾	72 847	70 531
Grands consommateurs ³⁾	6 571	6 112
Produits tirés de la production d'électricité	32 325	22 898
Produits tirés des services offerts aux entreprises		
Installation et entretien des lampadaires	12 565	12 632
Projets clé en main et services de gestion de l'énergie	5 822	6 400
Prestation de services liés aux activités de distribution	6 171	3 612
Raccordement de poteaux et location de conduites	4 440	4 316
Autres		
Charges liées aux comptes	3 332	3 359
Apports de capital provenant de la clientèle amortis dans les produits des activités ordinaires	1 416	1 053
	1 104 504	1 122 198
Produits tirés d'autres sources		
Autres		
Location d'immeubles de placement	933	1 214
Apports de capital provenant des promoteurs amortis dans les produits des activités ordinaires	1 395	1 127
	1 106 832	1 124 539

¹⁾ Les services résidentiels englobent les services destinés à un usage domestique ou ménager, y compris les logements unifamiliaux et les logements multiples à compteurs individuels, de même que les locaux à occupation saisonnière.

²⁾ Les services généraux désignent les services fournis à des locaux autres que ceux qui reçoivent les services résidentiels et les grands consommateurs et ils comprennent habituellement les services fournis aux petites entreprises et aux immeubles résidentiels à logements multiples à compteurs collectifs. Ces services sont fournis aux clients ayant une demande mensuelle de pointe de moins de 5 000 kW, selon une moyenne établie sur douze mois.

³⁾ Les grands consommateurs désignent les services fournis aux clients dont la demande mensuelle de pointe est d'au moins 5 000 kW, selon une moyenne établie sur douze mois.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

22. CHARGES D'EXPLOITATION

	2018	2017
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	88 756	84 993
Services impartis – entretien du système de distribution d'électricité	10 828	10 115
Services impartis – centrale électrique détenue par le client	19 340	21 662
Services impartis – autres	10 292	9 942
Frais généraux et frais d'administration	34 777	32 896
Autres coûts de distribution d'électricité	8 331	7 945
Stocks passés en charges à titre de coûts des produits vendus et autres	5 504	5 252
Recouvrement de dépenses d'investissement	(32 134)	(33 008)
	145 694	139 797

23. CHARGES FINANCIÈRES

	2018	2017
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	28 470	27 725
Intérêts à court terme et frais liés à la facilité de crédit	4 541	2 534
Moins les coûts d'emprunt incorporés au coût de l'actif	(2 639)	(7 576)
	30 372	22 683

24. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt comptabilisée dans le résultat net comprend ce qui suit :

	2018	2017
	\$	\$
Charge d'impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	6 102	4 120
Charge d'impôt différé		
Naissance et résorption de différences temporaires	11 042	10 683
Charge d'impôt comptabilisée dans le résultat net	17 144	14 803

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2018
(en milliers de dollars canadiens)

24. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

La charge (le recouvrement) d'impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global comprend ce qui suit :

	2018	2017
	\$	\$
Incidence fiscale sur les écarts de change à la conversion de la filiale étrangère	1 983	(1 536)

La charge d'impôt sur le résultat diffère du montant qui aurait été comptabilisé si l'on avait utilisé le taux d'imposition combiné fédéral et de l'Ontario prévu par la loi. Le rapprochement du taux d'impôt prévu par la loi et du taux d'impôt effectif s'établit comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Taux d'imposition combiné fédéral et de l'Ontario prévu par la loi	26,50 %	26,50 %
Résultat attribuable à l'actionnaire avant l'impôt sur le résultat	59 282	50 778
Impôt au taux prévu par la loi	15 710	13 457
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat découlant des éléments suivants :		
Différences permanentes	4 603	30
Écart des taux d'impôt	(928)	–
Réserve pour impôts inversée	(2 168)	–
Incidence sur la conversion de la filiale	492	(407)
Incidence de la modification du taux d'impôt américain futur	–	1 676
Écart des taux d'impôt à l'étranger	14	14
Impôt minimum des sociétés, déduction faite du crédit d'impôt	–	79
Avantage fiscal non comptabilisé	–	189
Incidence fiscale sur la coentreprise	(168)	(282)
Ajustement	–	(126)
Divers	(411)	173
	17 144	14 803
Taux d'impôt effectif	28,92 %	29,15 %

La filiale de la Société, Hydro Ottawa, en tant qu'entreprise à tarifs réglementés, est tenue de comptabiliser les actifs et passifs d'impôt différé et les soldes créditeurs et débiteurs de comptes de report réglementaires connexes associés au montant d'impôt différé dont on prévoit le remboursement aux clients, ou le recouvrement auprès de ceux-ci, à même les tarifs d'électricité futurs.

Les principales composantes de l'actif d'impôt différé net de la Société sont les suivantes :

	2018	2017
	\$	\$
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	2 009	(812)
Avantages du personnel futurs	95	–
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	6 350	6 620
Autres différences temporaires	(182)	(310)
	8 272	5 498

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

24. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Les principales composantes du passif d'impôt différé net de la Société sont les suivantes :

	2018	2017
	\$	\$
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	(47 306)	(34 988)
Impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global liés à la conversion de la filiale étrangère	(2 073)	(479)
Écarts de change et autres	(586)	63
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	183	–
Avantages du personnel futurs	4 561	4 934
Divers	8	337
	(45 213)	(30 133)

Les variations des soldes de l'actif d'impôt différé net au cours de l'exercice se sont établies comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Actif d'impôt différé à l'ouverture de l'exercice	5 498	5 645
Incidence du taux de change sur le solde d'ouverture de l'actif d'impôt différé	1 859	(321)
Comptabilisé dans le résultat net	466	260
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(9)	11
Autres	458	(97)
Actif d'impôt différé à la clôture de l'exercice	8 272	5 498

Les variations des soldes du passif d'impôt différé net au cours de l'exercice se sont établies comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Passif d'impôt différé à l'ouverture de l'exercice	(30 133)	(20 936)
Comptabilisé dans le résultat net	(13 106)	(10 819)
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(1 974)	1 525
Autres	–	97
Passif d'impôt différé à la fin de l'exercice	(45 213)	(30 133)

Le solde créditeur du compte de report réglementaire de la Société pour les montants d'impôt différé qui devraient être recouverts auprès des clients ou remboursés aux clients à même les tarifs d'électricité futurs s'établit à 25 806 \$ (16 798 \$ en 2017).

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2018
(en milliers de dollars canadiens)

24. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Au 31 décembre 2018, la Société avait des pertes en capital de 708 \$ (708 \$ au 31 décembre 2017) et des pertes autres qu'en capital de 1 052 \$ (1 069 \$ au 31 décembre 2017) aux fins de l'impôt dont l'avantage fiscal n'avait pas été comptabilisé dans les états financiers consolidés. La Société dispose de reports en avant de pertes aux États-Unis de 21 763 \$, dont une tranche de 16 514 \$ expire entre 2035 et 2037. Les pertes restantes de 5 249 \$ peuvent être reportées en avant indéfiniment. Comme leur réalisation est, dans tous les cas, considérée comme étant plus probable qu'improbable, un actif d'impôt différé de 5 688 \$ a été comptabilisé.

Au 31 décembre 2018, la Société et sa coentreprise PowerTrail disposaient de reports en avant de crédits d'impôt au titre de l'impôt minimum des sociétés de néant (19 \$ au 31 décembre 2017).

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel les différences temporaires déductibles ainsi que les reports en avant des actifs d'impôt inutilisés et les pertes fiscales non utilisées pourront être imputés, sera disponible. Des actifs d'impôt différé net d'un montant de 5 686 \$ ont été comptabilisés à l'égard d'EONY puisqu'il existe suffisamment d'indications positives pour démontrer qu'il est probable qu'un actif d'impôt différé sera réalisé. Les facteurs pris en compte comprennent : le bénéfice imposable historique et prévu ainsi que la nature, le montant et le moment prévu de la résorption des écarts temporaires imposables.

Un passif d'impôt différé pour toutes les différences temporaires imposables associées aux participations dans des filiales et des coentreprises n'a pas été comptabilisé puisque la Société est capable de contrôler le moment auquel la différence temporaire se résorbera et qu'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

25. VARIATIONS DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT ET DES AUTRES SOLDES LIÉS À L'EXPLOITATION

	2018 \$	2017 \$
Débiteurs	13 658	128
Charges payées d'avance	(698)	732
Billet à recevoir de la société mère	(3 764)	(6 125)
Créditeurs et charges à payer	3 175	(29 227)
Stocks	727	(585)
Dépôts de garantie des clients inclus dans les débiteurs	(18 671)	14 586
Variation nette des charges à payer liées aux immobilisations corporelles	7 030	8 331
Variation nette des charges à payer liées aux immobilisations incorporelles	543	(9)
Variation nette des charges à payer liées aux regroupements d'entreprises	–	10 000
	2 000	(2 169)

26. RAPPROCHEMENT DES PASSIFS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	2018 \$	2017 \$
Dettes à long terme à l'ouverture de l'exercice	773 168	772 960
Amortissement des frais d'émission de titres de créance passés en charges	222	165
Amortissement des frais d'émission de titres de créance inscrits au bilan	–	43
Dettes à long terme à la clôture de l'exercice	773 390	773 168

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

27. PASSIFS ÉVENTUELS

Les acheteurs d'électricité en Ontario par l'entremise de la SIERE, doivent fournir des garanties afin de réduire les risques de défaut de paiement, en fonction de leur niveau d'activité prévu sur le marché. La SIERE pourrait effectuer des prélèvements sur ces garanties si la Société ne peut effectuer un paiement en vertu d'un avis de défaut émis par la SIERE. L'obligation complémentaire de prudence est calculée en fonction d'un montant de garantie contre les défauts de paiement et de la limite de transfert du distributeur, moins une réduction associée à la note de crédit du distributeur. Au 31 décembre 2018, la Société avait tiré des lettres de crédit de soutien totalisant 10 000 \$ (10 000 \$ au 31 décembre 2017) sur sa facilité de crédit pour couvrir son obligation complémentaire de prudence.

La Société et les autres services publics d'électricité de l'Ontario ont conclu une entente d'échange de contrats réciproques d'indemnité par l'entremise du Programme réciproque d'échange d'assurance de la Municipal Electrical Association. La Société est responsable de tout appel de fonds supplémentaires dans la mesure où les primes perçues et les fonds mis en réserve ne couvrent pas les coûts des réclamations et les frais engagés. Si de tels appels de fonds supplémentaires ont lieu dans l'avenir, leur coût sera imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

La Société est partie à des ententes portant sur le raccordement et le recouvrement des coûts avec HONI, tel qu'il en est question à la note 8 des présents états financiers consolidés. Dans la mesure où le coût d'un projet n'est pas recouvrable à même les produits futurs issus des raccordements aux postes de transformation, la Société est tenue de verser un apport en capital égal à la différence entre ces produits et les coûts de construction attribués à la Société.

Diverses poursuites ont été intentées contre la Société pour des incidents survenus dans le cours normal des affaires. D'après la direction, l'issue des poursuites en cours ne peut être déterminée et n'est pas importante. Dans l'éventualité où ces poursuites entraîneraient des pertes, ces dernières feraient l'objet de réclamations auprès de la compagnie d'assurance de la Société, et tout montant non remboursable serait imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu.

28. ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2018, la Société avait des engagements en cours totalisant 141 435 \$ pour la période allant de 2019 à 2025. Ces engagements comprennent une entente de services au titre d'un centre d'appels, des projets de construction liés à la distribution d'électricité, des installations, les services de branchement aérien et souterrain et d'autres services ayant trait aux activités de la Société. Par ailleurs, la Société a des engagements d'achat en cours de 59 109 \$ en lien avec les projets de remise à niveau aux chutes de la Chaudière, dont il a été question à la note 7 afférente aux présents états financiers consolidés.

Énergie Ottawa maintient certains contrats de location avec diverses entités au titre des droits liés à des terres, des cours d'eau, des bâtiments et d'autres actifs de production d'électricité pour ses centrales électriques en Ontario, au Québec et dans l'État de New York. Ces contrats de location sont en vigueur jusqu'à diverses dates allant du 19 août 2019 au 13 décembre 2116. Certains contrats de location prévoient des paiements annuels comportant une tranche fixe et une tranche conditionnelle, cette dernière étant fondée soit sur le montant brut des produits des activités ordinaires annuels, soit sur les niveaux de production d'électricité. Au cours de l'exercice 2018, la Société a comptabilisé en charges des paiements de location de 471 \$ (400 \$ en 2017), y compris des paiements de location conditionnels de 110 \$ (136 \$ en 2017). Les paiements minimaux futurs de la Société au titre de la location, y compris les paiements conditionnels, devraient être de 168 \$ pour 2019, de 1 134 \$ de 2020 à 2023 et de 38 692 \$ par la suite.

29. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions avec des parties liées ont lieu dans le cours normal des activités et au montant de la contrepartie déterminée et convenue entre les parties liées. Les montants à recevoir des parties liées et à payer à celles-ci ne portent pas intérêt, découlent de l'exploitation normale et sont exigibles dans un délai d'un an.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

29. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

a) Transactions et soldes avec la société mère

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé auprès de la Ville d'Ottawa et de ses autres filiales, des produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité et de la distribution, facturés aux prix et aux conditions approuvés par la CEO. En outre, la Société a réalisé, auprès de la Ville d'Ottawa et de ses autres filiales, des produits tirés de services offerts aux entreprises totalisant 387 \$ (744 \$ en 2017) par l'intermédiaire d'Hydro Ottawa, sa filiale réglementée, et 15 997 \$ (16 314 \$ en 2017) par l'entremise d'Énergie Ottawa. Au cours de l'exercice, la Société a également reçu 3 580 \$ (2 028 \$ en 2017) sous forme d'apports liés à la mise à niveau ou à l'expansion de son infrastructure de distribution d'électricité existante et elle a touché des produits d'intérêts de 310 \$ (152 \$ en 2017) en lien avec le billet à recevoir de la Ville d'Ottawa.

La Société a engagé auprès de la Ville d'Ottawa des charges d'exploitation de 3 067 \$ (2 875 \$ en 2017). La Société a également engagé des frais au titre de permis et des frais de développement de 269 \$ (2 872 \$ en 2017), lesquels sont inclus dans les immobilisations corporelles.

Au 31 décembre 2018, les débiteurs et les dépôts de garantie des clients de la Société comprenaient un montant de 14 980 \$ (8 872 \$ au 31 décembre 2017) et de 652 \$ (2 129 \$ au 31 décembre 2017), respectivement, alors que les créditeurs et charges à payer de la Société comprennent un montant de 54 \$ (53 \$ au 31 décembre 2017) à payer à la Ville d'Ottawa et à ses filiales en lien avec les transactions décrites ci-dessus. Par ailleurs, le billet à recevoir de la Ville d'Ottawa par la Société est présenté à la note 12 afférente aux présents états financiers consolidés.

b) Transactions et soldes avec les coentreprises

i) Moose Creek LP

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé des produits d'intérêts totalisant 112 \$ (147 \$ en 2017) sur son billet à recevoir de la coentreprise Moose Creek LP, ainsi que d'autres produits de 25 \$ (34 \$ en 2017) au titre de la prestation de services administratifs. Au 31 décembre 2018, les débiteurs de la Société comprenaient un montant de 27 \$ (142 \$ au 31 décembre 2017) à recevoir en lien avec les transactions décrites se rapportant aux soldes payés au nom de Moose Creek LP.

Le billet à recevoir de Moose Creek LP par la Société est présenté à la note 12 afférente aux présents états financiers consolidés.

ii) PowerTrail

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé des produits d'intérêts théoriques totalisant 87 \$ (90 \$ en 2017) sur son billet à recevoir de la coentreprise PowerTrail, ainsi que d'autres produits de 25 \$ (37 \$ en 2017) au titre de la prestation de services administratifs. Au 31 décembre 2018, les débiteurs de la Société comprenaient un montant de 2 \$ (17 \$ au 31 décembre 2017) à recevoir en lien avec les transactions décrites.

Le billet à recevoir de PowerTrail par la Société est présenté à la note 12 afférente aux présents états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

29. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

c) Rémunération des principaux dirigeants

	2018	2017
	\$	\$
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	1 545	1 401
Avantages du personnel futurs	181	160
Autres avantages à long terme	15	12
	1 741	1 573

30. INFORMATION COMPARATIVE

Dans certains cas, l'information de 2017 présentée à des fins de comparaison a été reclassée afin de la rendre conforme à la présentation adoptée pour les états financiers consolidés de l'exercice considéré.

Carol Anne Meehan @MeehanCarolAnne Following

Met a local hero while campaigning today. Brad works for Ottawa Hydro. He worked 32 hours over two days to help restore the power after the tornadoes. No, I didn't wake him. He was up and getting ready to go back to work. What a nice young man. Thanks @hydroottawa crews!!



Ms. Casey @MsKCasey Follow

This morning we talked about all the people who showed us what it truly means to be a Good Samaritan over the weekend. We want to say THANK YOU from the bottom of our hearts @StAnneOCSB @hydroottawa @OttFire @OttawaPolice @OttawaParamedic



art in jest @artinjest Follow

I first made this during the #icestorm2018 and it feels more appropriate than ever now. Thank you @hydroottawa for working like crazy at one heck of a tough job. I so appreciate it. #ONStorm #MyOttawa



Hydro Ottawa Retweeted

Mme Longchamps @MmeLongchamps - 4h

Giving up their recess time to make thank you cards for all of the first responders and Hydro workers who helped our community this past week! THANK YOU #thankyouottawa @ctvottawa @OttawaPolice @OttFire @OttawaParamedic @hydroottawa @PATocsb



Mark Taylor @Go_Taylor Follow

Not sure who created this image.Saw it on the @CarlingwoodSCTR Instagram,but if it was ever appropriate it's today.Thank You @hydroottawa @ottawahealth @ottawacity @OttawaPolice @OttFire @OttawaParamedic & ALL the amazing residents of this city pulling together #WeAreOne #Ottawa



Lola Design @LolaDesignOtt Follow

I think the folks at @hydroottawa deserve a big "THANK YOU" for working tirelessly to restore power. #OttawaOutage



Rob Thomas @languagEngineer Follow

@hydroottawa Thank you card from a 6YO for the crews who spent the night away from their families. Wishing you ice cream, love and diamonds. #onstorm



Stu Schwartz @Stumantu Follow

How do you say thanks to the many @hydroottawa workers? You do it with candy baskets from @MAJIC100Ottawa cc: @AngiePoirier #thankyouOttawa



Hydro Ottawa Retweeted

Beverly Wong @MsBWong - 23h

We really wanted to show how thankful we are for @hydroottawa @OttawaParamedic @OttawaPolice @OttFire. Without you keeping us safe, we wouldn't be able to come to school and learn! Thank you for all your hard work @StAnneOCSB



Rémunération des membres de la haute direction

Le Comité de la gouvernance et des ressources de gestion est chargé d'élaborer le cadre de rémunération pour la Société et chacune de ses filiales et d'en recommander l'approbation.

Deux principes guident l'élaboration de ce cadre de rémunération, soit la nécessité de proposer un régime de rémunération globale propre à attirer et à maintenir en poste des dirigeants compétents et expérimentés et l'établissement de la rémunération en fonction du rendement.

La rémunération des membres de la haute direction est examinée par le Comité de la gouvernance et des ressources de gestion et approuvée par le conseil d'administration. Le Comité formule ses recommandations au conseil d'administration à la lumière d'un examen des responsabilités et du rendement de chaque membre de la haute direction et des recommandations du président et chef de la direction.

Dans le but d'attirer et de maintenir en poste des dirigeants compétents et expérimentés, la Société s'efforce d'offrir un régime de rémunération globale concurrentiel par rapport à d'autres organisations d'envergure et de nature similaires. L'échelle de rémunération des membres de la haute direction est examinée chaque année. Avec l'aide de consultants indépendants, on la compare sur une base ponctuelle avec les données du marché pour s'assurer qu'elle demeure concurrentielle. Conformément aux pratiques exemplaires dans le secteur recensées en 2007 par le Comité d'examen des organismes du ministre de l'Énergie de l'Ontario, Hydro Ottawa applique une pondération de 50/50 aux données du marché provenant de comparateurs des secteurs public et privé. Le groupe des comparateurs de l'industrie sur le marché est largement issu de secteurs de même nature que ceux dans lesquels l'entreprise exerce ses activités [p. ex. transport et services publics] et est évalué selon les niveaux de revenu pour assurer la comparabilité.

La rémunération en argent globale des membres de la haute direction se compose de deux éléments*, soit le salaire de base et la rémunération conditionnelle au rendement.

La rémunération conditionnelle au rendement, qui est versée une fois l'an, représente un pourcentage du salaire de base. Elle vise à maintenir en poste et à motiver les membres de la haute direction, à les récompenser pour leur rendement de l'année précédente et à assurer la cohérence avec les objectifs de l'actionnaire. Le montant accordé est fondé sur la réalisation des objectifs financiers et autres de la Société et de la division qui sont fixés chaque année par le conseil d'administration. Les cibles non financières visent à favoriser une amélioration continue sur le front de plusieurs objectifs stratégiques, notamment le service à la clientèle, l'efficacité et l'efficacité opérationnelles et organisationnelles ainsi que la fiabilité du service.

Les membres de la haute direction bénéficient d'un programme d'avantages sociaux qui comprend une assurance-maladie complémentaire, une assurance dentaire, l'assurance-vie de base et facultative ainsi que l'invalidité de courte et de longue durée. Ce programme est offert à tous les membres du groupe de direction de la Société.

En outre, les membres de la haute direction participent au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario [OMERS]. Il s'agit d'un régime contributif interentreprises à prestations déterminées établi par la province à l'intention des employés des municipalités, des conseils locaux et des conseils scolaires de l'Ontario. Les prestations de retraite sont établies en fonction de la moyenne la plus élevée des gains cotisables accumulés au cours de cinq années consécutives et du nombre d'années de service. Elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation jusqu'à concurrence de 6 % par année. Les employeurs et les employés qui participent à ce régime provincial y contribuent à parts égales en versant un montant déterminé en fonction des gains cotisables de l'employé visé. Les gains aux fins du calcul de la retraite sont plafonnés en vertu du régime.

* Dans le cas du président et chef de la direction, la rémunération en argent globale se limite au salaire de base.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Membres de la haute direction

NOM ET PRINCIPAL POSTE ¹	ANNÉE	SALAIRE DE BASE (\$)²	RÉMUNÉRATION CONDITIONNELLE AU RENDEMENT (\$)²	AUTRE RÉMUNÉRATION (\$)³
Bryce Conrad Président et chef de la direction	2018	387 037	S.O.	44 843
	2017	380 957	S.O.	43 797
	2016	375 711	S.O.	22 398
Geoff Simpson Dirigeant principal des finances	2018	186 783	61 790	8 548
	2017	183 839	61 842	8 491
	2016	180 783	67 711	8 479
Lance Jefferies Dirigeant principal de la distribution d'électricité	2018	165 273	53 698	9 387
	2017	162 668	54 720	8 412
	2016	159 830	34 798 ⁴	8 401
Gregory Clarke Dirigeant principal de la production d'électricité	2018	189 616	62 727	9 267
	2017	186 627	62 780	8 501
	2016	183 525	66 484	8 798
Adnan Khokhar Dirigeant principal des services liés à l'énergie et à l'infrastructure	2018	121 211 ⁵	S.O.	15 550

1 Les membres de la direction dont la rémunération est présentée occupaient le poste indiqué le 31 décembre 2018.

2 Les montants figurant dans cette colonne indiquent la rémunération conditionnelle au rendement versée au membre de la haute direction au cours de l'année écoulée pour avoir atteint ses objectifs de rendement établis pour l'année précédente. Ces montants ont été arrondis au dollar le plus près.

3 Les montants figurant dans cette colonne comprennent les paiements discrétionnaires approuvés par le conseil d'administration, par exemple les crédits de congé annuel acquis et non utilisés, l'allocation pour automobile, l'allocation pour ordinateur et la part des primes d'assurance-vie de base prise en charge par l'employeur. Ces montants ont été arrondis au dollar le plus près.

4 Comme M. Jefferies est titulaire du poste depuis le 1^{er} janvier 2016, la rémunération conditionnelle au rendement versée en 2016 pour 2015 a été établie en fonction du poste qu'il occupait auparavant au sein de la Société.

5 M. Khokhar est titulaire du poste de dirigeant principal des services liés à l'énergie et à l'infrastructure depuis le 7 mai 2018. S'il avait occupé ce poste pendant l'année entière, son salaire de base se serait établi à 191 000 \$.

Membres des conseils d'administrations

La rémunération des membres des conseils d'administration de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. et Hydro Ottawa limitée est déterminée respectivement par la Ville d'Ottawa et le conseil d'administration de la Société. Outre le remboursement des dépenses raisonnables engagées dans l'exercice de leurs fonctions, les administrateurs reçoivent une allocation annuelle et des allocations de présence aux réunions :

- Le président des conseils d'administration reçoit une allocation annuelle de 40 000 \$.
- Tous les autres membres d'un conseil d'administration reçoivent une allocation annuelle de 7 000 \$.

- Le président des conseils d'administration reçoit 600 \$ pour chaque réunion d'un conseil d'administration ou d'un comité qu'il préside ou à laquelle il participe.
- Les présidents de comité reçoivent 800 \$ pour chaque réunion du comité qu'ils président.
- Tous les autres membres d'un conseil d'administration reçoivent 600 \$ pour chaque réunion du conseil ou d'un comité à laquelle ils participent.

Toute personne qui siège à la fois au conseil d'administration de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. et à celui d'Hydro Ottawa limitée (HOL) reçoit une seule allocation annuelle. Ni les conseillers de la Ville d'Ottawa, ni le président et chef de la direction, ni le membre de la direction siégeant au conseil d'administration d'HOL ne sont rémunérés pour siéger aux conseils d'administration.

Gouvernance de la Société

Hydro Ottawa est résolue à établir et à maintenir les meilleures pratiques de gouvernance qui soient pour une entreprise ayant sa taille et son mandat. Comme les normes de gouvernance et les pratiques exemplaires en la matière sont en constante évolution, la Société s'efforce d'améliorer continuellement ses pratiques de gouvernance.

La Société de portefeuille Hydro Ottawa Inc. est une société fermée à but lucratif, qui a été constituée en personne morale en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* [de l'Ontario]. Puisqu'elle est détenue à 100 % par la Ville d'Ottawa et qu'elle a un mandat public, Hydro Ottawa est pleinement consciente de sa responsabilité de rendre des comptes à son actionnaire et au grand public. Ses pratiques de gouvernance sont dictées non seulement par ses obligations juridiques, mais aussi par les pratiques opérationnelles exemplaires et les normes établies par des organismes indépendants.

N'étant pas un émetteur assujéti en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario, Hydro Ottawa n'est pas tenue de se conformer aux normes de gouvernance s'appliquant aux sociétés cotées en bourse. Toutefois, elle prend ces normes comme modèle et s'efforce de les atteindre, voire de les surpasser. En outre, la Société compare régulièrement ses pratiques de gouvernance avec celles d'organisations des secteurs privé et public et avec les normes établies par des organismes comme les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La responsabilité de surveiller de façon efficace la Société et ses filiales en propriété exclusive [Hydro Ottawa limitée, Énergie Ottawa inc. et Envari Holding Inc.] incombe à un conseil d'administration composé de 11 membres, qui donne une orientation à la Société au nom de l'actionnaire, soit la Ville d'Ottawa. En plus d'exercer son leadership à l'intérieur d'un cadre de mécanismes de contrôle efficaces permettant d'évaluer et de gérer le risque, le conseil d'administration surveille la gestion des activités et du fonctionnement de la Société et de ses filiales en propriété exclusive. Pour exercer sa fonction de surveillance, il s'inspire de la déclaration de l'actionnaire élaborée par le Conseil municipal d'Ottawa et révisée périodiquement. Les interventions du conseil d'administration sont également régies par le *Code de conduite des affaires* d'Hydro Ottawa et ses lignes directrices sur les conflits d'intérêts et la conduite des administrateurs ainsi que par une politique et un processus de divulgation des opérations entre des parties liées.

En 2006, conformément au *Code d'affiliation des distributeurs et des transporteurs* publié par la Commission de l'énergie de l'Ontario, un conseil d'administration distinct a été créé pour surveiller les activités d'Hydro Ottawa limitée. Les attributions de ce conseil d'administration sont établies dans une déclaration de l'actionnaire émanant du conseil d'administration de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. Au jour le jour, la Société est sous la gouverne d'une équipe de direction composée du président et chef de la direction, du dirigeant principal des finances ainsi que des cadres supérieurs des filiales et des principaux secteurs fonctionnels. Cette équipe s'assure que les pratiques et les stratégies opérationnelles concordent avec les objectifs de la Société et elle gère le risque et les possibilités de manière à stimuler le rendement. L'équipe de la haute direction relève du conseil d'administration de la Société par l'intermédiaire du président et chef de la direction.

PROCESSUS DE GOUVERNANCE ET MÉCANISMES DE CONTRÔLE CLÉS

Hydro Ottawa a mis en place plusieurs processus de gouvernance et mécanismes de contrôle clés pour aider le conseil d'administration et l'équipe de la haute direction à exercer leurs fonctions de surveillance.

Gestion du risque : Un vaste système de gestion du risque a été mis en place à l'échelle de la Société pour effectuer un suivi des mesures indicatives et prédictives du risque. L'évaluation du risque figure dans l'information présentée régulièrement au conseil d'administration dans tous les secteurs d'activité de la Société.

Vérification interne : Hydro Ottawa s'est dotée d'un programme de vérification interne rigoureux pour vérifier les mécanismes de contrôle et maximiser son efficacité et son efficacité. Plusieurs fonctions et processus opérationnels font l'objet d'une vérification chaque année en fonction d'un plan de vérification dûment approuvé par le conseil d'administration. Le recours à des vérificateurs d'expérience internes et externes assure rigueur et objectivité.

Planification de la continuité des activités : Des plans d'action sont en place pour assurer la continuité des activités essentielles en cas d'urgence majeure, par exemple une pandémie, et reprendre le plus rapidement possible les activités habituelles, le cas échéant. Ces plans prévoient des stratégies détaillées pour la réaffectation des ressources aux processus essentiels ainsi que des accords d'approvisionnement redondants avec des fournisseurs externes essentiels.

NOMINATION DES MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

La structure de gouvernance de la Société [Société de portefeuille Hydro Ottawa inc.] et de ses filiales en propriété exclusive [Hydro Ottawa limitée, Énergie Ottawa inc. et Envari Holding Inc.] comprend deux conseils d'administration — le conseil de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et celui d'Hydro Ottawa limitée.

Conformément aux modalités de la déclaration de l'actionnaire, la Ville d'Ottawa nomme tous les membres des conseils d'administration, à l'exception du président et chef de la direction et du membre de la direction qui siège au conseil d'administration d'Hydro Ottawa limitée. À cette fin, la Ville examine le dossier des candidats recommandés par le Comité de nomination des membres du conseil d'administration de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc., mais elle n'est pas tenue de les retenir. Le Comité de nomination fait appel à des consultants externes pour trouver des candidats aptes à siéger comme administrateurs.

Comme le prévoit la déclaration de l'actionnaire, tous les candidats doivent répondre à certaines exigences, notamment faire preuve d'intégrité et d'un comportement éthique irréprochable, posséder une expérience et une expertise professionnelles pertinentes et bien comprendre le rôle d'Hydro Ottawa tant en qualité de fournisseur de services aux abonnés locaux que d'atout pour les contribuables.

En outre, le processus de nomination et de sélection est conçu de sorte que le conseil compte toujours un ou plusieurs administrateurs possédant les compétences essentielles suivantes : solide bagage en affaires, notamment une expérience d'un environnement commercial concurrentiel et de la planification stratégique; solide bagage en finances, notamment un titre de compétence professionnelle et une expérience du financement dans les secteurs public ou privé; expérience de l'industrie dans les secteurs d'activité des filiales; expérience au sein d'un conseil d'administration; et expérience des fusions et acquisitions.

COMITÉS

Les comités ci-après aident les conseils d'administration à s'acquitter de leurs tâches. Ils se réunissent régulièrement et font part des résultats de leurs discussions à ces derniers.

Société de portefeuille Hydro Ottawa inc.

Comité d'examen des investissements : Comité d'examen des investissements : Le Comité d'examen des investissements aide la direction et le conseil d'administration à examiner les possibilités de développement commercial, d'acquisition et d'investissement et à en tirer parti. Dans l'exercice de ces fonctions, le Comité s'assure que les possibilités concordent avec les plans stratégiques et les lignes directrices en matière d'investissement, la maximisation de la valeur pour l'actionnaire et la gestion du risque.

Comité de la gouvernance et des ressources de gestion : Le Comité de la gouvernance et des ressources de gestion examine les structures et pratiques de gouvernance de la Société pour s'assurer que le conseil d'administration peut s'acquitter de son mandat. Il se penche sur les ressources de gestion et les pratiques de rémunération afin de s'assurer que les systèmes voulus sont en place pour attirer, maintenir en poste et motiver des gestionnaires compétents. En outre, le Comité examine et évalue le rendement du président et chef de la direction, surveille le processus d'évaluation du conseil d'administration et s'assure de la conformité aux codes de conduite.

Comité de nomination : Avec l'aide de consultants externes, le Comité de nomination recherche des personnes aptes à siéger comme administrateurs et évalue leur candidature. Il formule des recommandations à l'actionnaire (représenté par le Conseil municipal d'Ottawa) concernant la nomination des administrateurs.

Comité de surveillance des initiatives stratégiques : Le Comité de surveillance des initiatives stratégiques aide en guidant la direction et en apportant une orientation et un soutien ponctuels pour les efforts en lien avec les grands projets d'immobilisations à la demande du conseil d'administration.

Comité d'audit : Le Comité d'audit examine les états financiers, les pratiques et conventions comptables, les processus de vérification ainsi que les résultats des vérifications internes et externes et les questions connexes. En outre, il surveille la gestion du risque financier et évalue les contrôles internes.

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Les tableaux ci-après font état de la participation des membres aux réunions des conseils d'administration et des comités auxquels ils siègent.

SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE HYDRO OTTAWA INC.

ADMINISTRATEUR	RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉUNIONS DES COMITÉS
Jim Durrell, C.M., IAS.A [président du conseil]	5/5	15/15
Bryce Conrad [président et chef de la direction]	5/5	S.O.
Yaprak Baltacioglu ²	3/3	4/4
Kim Butler ²	3/3	2/2
Dale Craig	3/5	7/7
Matt Davies ²	3/3	2/2
Jan Harder	5/5	4/5
Andrea Johnson	5/5	6/6
Kalai Kalaichelvan ¹	2/2	5/5
Cyril Leeder	5/5	8/8
J. Douglas McLarty ¹	2/2	4/4
Philip Murray ¹	2/2	3/3
Lori O'Neill	5/5	7/7
Marianne Wilkinson	5/5	6/6

1 Membre du conseil d'administration dont le mandat a pris fin le 30 juin 2018

2 Membre du conseil d'administration dont le mandat a débuté le 1^{er} juillet 2018

HYDRO OTTAWA LIMITÉE

ADMINISTRATEUR	RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉUNIONS DES COMITÉS
Jim Durrell, C.M., IAS.A [président du conseil]	4/4	S.O.
Bryce Conrad [président et chef de la direction]	4/4	S.O.
Lance Jefferies	4/4	S.O.

Note : Le premier mandat de Kalai Kalaichelvan au sein du conseil d'administration de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. a débuté le 1^{er} décembre 2014. Auparavant, plus précisément du 1^{er} juillet 2013 au 30 novembre 2014, M. Kalaichelvan avait siégé au conseil d'administration d'Hydro Ottawa limitée. Il a également siégé au Comité d'audit (à compter du 22 août 2013) et au Comité d'examen des investissements (à compter du 18 septembre 2015) jusqu'à la fin de son mandat, le 30 juin 2018.

Le premier mandat de J. Douglas McLarty au sein du conseil d'administration de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. a débuté le 1^{er} juillet 2012. M. McLarty a également siégé au Comité d'audit (à compter du 17 juillet 2012) et au Comité de surveillance des initiatives stratégiques (à compter du 14 novembre 2013) jusqu'à la fin de son mandat, le 30 juin 2018.

Le premier mandat de Philip Murray au sein du conseil d'administration de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. a débuté le 1^{er} décembre 2014. Auparavant, plus précisément du 1^{er} juillet 2012 au 30 novembre 2014, M. Murray avait siégé au conseil d'administration d'Hydro Ottawa limitée. Il a également siégé au Comité de la gouvernance et des ressources de gestion (à compter du 17 juillet 2012) et au Comité de surveillance des initiatives stratégiques (à compter du 18 septembre 2015) jusqu'à la fin de son mandat, le 30 juin 2018.

Nous tenons à remercier sincèrement MM. Kalaichelvan, McLarty et Murray pour leurs loyaux services.

Yaprak Baltacioglu, Kim Butler et Matt Davies ont été nommés au conseil d'administration de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. Leur mandat a débuté le 1^{er} juillet 2018.

Membres des conseils d'administration

SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE HYDRO OTTAWA INC.



Jim Durrell, C.M., IAS.A
[président du conseil]



Bryce Conrad



Yaprak Baltacioglu



Kim Butler



Dale Craig



Matt Davies



Jan Harder



Andrea Johnson



Kalai Kalaichelvan



Cyril Leeder



J. Douglas McLarty



Philip Murray



Lori O'Neill



Marianne Wilkinson

HYDRO OTTAWA LIMITÉE



Jim Durrell, C.M., IAS.A
[président du conseil]



Bryce Conrad



Lance Jefferies



Prix de l'entreprise citoyenne



Prix d'excellence dans la catégorie des communications en cas de panne



Prix Intendance



Alumni
of Distinction
AWARD

ALGONQUIN

Prix de l'employeur de l'année



Prix pour une réalisation exceptionnelle
en santé et sécurité au travail



Canadian
Electricity
Association | Association
canadienne
de l'électricité

Prix Innovation et Excellence



Prix d'excellence dans la catégorie
Interventions d'urgence



Prix de l'innovation dans
les pratiques de gestion des RH



powerful
IDEAS '18



Hydro Ottawa souhaite remercier tous les employés dont la photo figure dans le présent rapport annuel.

This Annual Report is also available in English at hydroottawa.com.

© 2019 Société de portefeuille Hydro Ottawa inc.

2711, chemin Hunt Club
C.P. 8700
Ottawa (Ontario) K1G 3S4
Tél : 613-738-5499, poste 2345

hydroottawa.com

